303 1955 3

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXVI

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

M. Lieberman, Chronologie gersonienne (*suite*) 289
A. Micha, Études sur le *Lancelot* en prose 334
H. Lewicka, Notes sur quelques pièces du Recueil de farces inédites du XVe s. 342

MÉLANGES

Paul Remy, Ancien français *rimee* (*Blancandin*, vers 2762) 374

COMPTES RENDUS

Rudolf Hallig et Walther von Wartburg, Begriffssystem als Grundlage für die Lexicologie (Félix Lecoy) 384
Paul Aebischer, Rolandiana borealia (F. Lecoy) 386
E. R. Labande, Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine (M. R.) 398
Rita Lejeune, Rôle littéraire d'Aliénor d'Aquitaine et de sa famille (M. R.) 398
Marco Polo, La description du Monde, texte intégral en français moderne par Louis Hambis (M. R.) 399
Le Livre de Marco Polo ou le Divisement du Monde, texte intégral en français moderne par A. T'Stertevens (M. R.) 399

PÉRIODIQUES 409

CHRONIQUE 418

Les prochains fascicules contiendront :

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
F. Lecoy, Un épisode du Protésilaus et le conte du mari trompé.
Ch. J. Liebman, Jr, Le commentaire français du Psautier et le ms. Morgan 338 pour l'attribution à Simon de Tournai.
M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).
A. Machabey, A propos du *clavicorde*.
A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

CHRONOLOGIE GERSONIENNE

(*Suite* [1].)

IV

GERSON POÈTE

Vossius l'a inscrit au nombre des poètes latins de la Renaissance [2], et chacun sait que le grand Chancelier a cultivé la Muse. Mais ses ouvrages poétiques, à part un ou deux poèmes, ont reçu beaucoup moins d'attention que ses autres écrits. Le sujet, à peine effleuré par ses biographes, mérite tout de même un examen plus approfondi, quand ce ne serait que pour donner à son activité poétique la place qui lui convient dans l'ensemble de ses œuvres. Pourtant, dès qu'on aborde le sujet, on se trouve en face de nombreuses questions d'attribution et de datation, comme c'est encore le cas, d'ailleurs, pour bien d'autres de ses ouvrages.

Prenons, par exemple, ce qu'il a écrit de plus important

1. Voir *Romania*, LXX (1948), p. 51-67, LXXIII (1952), p. 480-496, et LXXIV (1953), p. 289-337.

2. Gerardi Iohannis Vossii *De poetis latinis*, Amstelodami, 1654, p. 78 : « Anno CIↃ CCCC claruit Johannes Gerson, Cancellarius Academiae Parisiensis : qui non prosa modo, sed carmine etiam permulta scripsit. Ea in operum ejus tomis legere est ». Cette simple mention a été rappelée par le P. Dominique de Colonia, *Hist. litt. de la ville de Lyon*, Lyon, 1730, t. II, p. 383 ; l'abbé Ottaviano de Guasco, *Recherches sur l'état des lettres, des sciences et des arts en France sous les règnes de Charles VI et de Charles VII*, dans ses *Dissertations historiques, politiques et littéraires*, Tournay, 1755, t. I, p. 214 (les *Recherches* sont réimprimées dans C. Leber, *Collection des meilleures dissertations...*, Paris, t. XV, 1838); R. Thomassy, *Jean Gerson*, Paris, 1843, p. 301, n. 1 ; Anne-Louise Masson, *Jean Gerson*, Lyon, 1894, p. 210; etc.

dans ce genre, la *Josephina* [1], vaste poème héroïque de presque trois mille vers [2], en l'honneur de saint Joseph à qui Gerson portait une vénération particulière, et dans lequel il célèbre toute l'histoire de la Sainte Famille et de son entourage. Presque tous ceux qui se sont occupés de Gerson ont consacré plus ou moins de place à cette longue épopée en latin [3]; elle a même bénéficié de deux traductions [4].

En ce qui concerne cette œuvre, la question d'authenticité — et on fait bien de se la poser pour chaque ouvrage attribué au célèbre Chancelier — est vite réglée, car Gerson se nomme dans le prologue. « Un certain théosophe », dit-il, « élevé dans la ville de Paris, dont le nom est *grâce* et le surnom *pèlerin* »,

---

1. Louis Ellies Du Pin, *Gersonii opera omnia*, Antwerpiae, 1706, t. IV, col. 743-784.

2. Dans l'édition Du Pin, 2.935 vers; Masson, *o. c.*, p. 296, « presque trois mille vers »; Albert Lafontaine, *Jehan Gerson*, Paris, 1906, p. 274 : « plus de trois mille vers »; R. P. Avignon, *Josephina*, Paris et Toulouse, 1874, p. i : « près de quatre mille vers »; Jean Darche, *Les Gloires de saint Joseph, par le Cardinal d'Ailly*, 2e éd., Paris, s. d., p. 20 : « quatre mil six cents vers »; *Dict. de théologie catholique*, Paris, t. VI (1914-1920), col. 1329, et *Dict. pratique des connaissances religieuses*, Paris, 1926, t. III, col. 494 : « 4.800 vers ».

3. Du Pin, t. I, p. lvii; Colonia, *o. c.*, II, 381-383; Guasco, *o. c.*, I, 213-214; J.-B. L'Ecuy, *Essai sur la vie de Jean Gerson*, Paris, 1835, II, 171, 317-318; Saint-Marc Girardin, *De l'épopée chrétienne depuis les premiers temps jusqu'à Klopstock*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1849, p. 642-646; Édouard Henri, *Gerson dans l'exil, du 15 mai 1418 au 15 décembre 1419*, Reims, 1857, p. 335 et suiv. (extrait des *Travaux de l'Académie Impériale de Reims*, t. XXV); Jean Darche, *o. c.* (circa 1875), p. 19-25; Henri Jadart, *Jean de Gerson*, Reims, 1881, p. 149 (extrait du t. LXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*); Louis Salembier, *Petrus de Alliaco*, Insulis, 1886, p. 334 et 336, n. 3; Masson, *o. c.*, p. 295-297 et 302; P. Feret, *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres au moyen âge*, Paris, t. IV (1897), p. 223, 263, 268, 272; Lafontaine, *o. c.*, p. 274-277, 293; Henri Dacremont, *Gerson*, Paris, 1929, p. 119-123; Marie-Josèphe Pinet, *La Vie ardente de Gerson*, Paris, [1929], p. 180; J. Giraud, *Vie populaire de Gerson*, Lyon, 1934, p. 72-74.

4. N. Guillebert, *Le Conducteur conduit, ou la Josephina, de Jean Gerson*, Paris, Pierre Rocolet, 1645. Le R. P. Avignon, *Josephina, ou vie légendaire et poétique de saint Joseph par Jean Gerson, traduite pour la première fois* (sic), Paris et Toulouse, 1874.

eut une vision qui le décida à célébrer le père adoptif du Sauveur.

> Quidam Theosophus ista nutritus in urbe,
> Gratia cui nomen, cognomen et advena fecit [1].

Ce théosophe n'est nul autre que le Chancelier qui affectionnait cette façon de se désigner, *grâce* étant l'interprétation de *Jean*, et *Gerson* (*Gersom*, *Gersan*) signifiant « pèlerin » en hébreu. On se rappellera que Jean Charlier de Gerson emprunta son surnom, sous lequel il est plus connu que sous son propre nom. à son village natal, Jarson ou Gerson, près de Réthel, dans le diocèse de Reims [2].

---

1. Du Pin, IV, 744 A. Dans nos citations de Du Pin, nous nous contentons de recopier simplement son texte.

2. « Le nom du lieu natal », dit Jadart, *o. c.*, p. 123-124, « par cette bizarre coïncidence, exerça une profonde impression sur l'esprit du Chancelier, car on le trouve pénétré du sens mystique de *Gerson* à toutes les époques de sa vie ». Nous n'en avons pas relevé d'exemple antérieur au sermon français, *Obsecro vos tanquam advenas et peregrinos* : « ...Abrahan, dit Gerson, ainsi se juga pelerin; Ysaac et Jacob; Moyse, pareillement, en figure de ce, imposa le nom à son premier enffent Gersan, qui vault autant comme pelerin. Pareillement le premier enffent de Levi ot ung tel nom ». (Ms. B. N. fr. 24841, fol. 328; Du Pin, III, 1598 B-C; sermon édité par Dom J.-B. Monnoyeur, *Quelques sermons liturgiques de Gerson*, Paris, T. Téqui, 1926, p. 29-37, avant de paraître dans le *Supplément* de la *Vie spirituelle*, t. XVIII (1928), p. 147 et suiv.). D'après Mgr P. Glorieux, *La Vie et les œuvres de Gerson*, dans les *Archives d'hist. doctrinale et litt. du moyen âge*, XVIII (1951), p. 163, n° 110, le Chancelier aurait prononcé ce sermon le 3e dimanche après Pâques 1402. M. Louis Mourin, *Jean Gerson*, Brugge, 1952, p. 161, le croit postérieur à la série *Poenitemini* (1402-1403), mais antérieur aux années 1408-1409. Nous penchons pour la date de Mgr Glorieux. D'autres exemples du sens mystique que Gerson attachait à son nom sont tous postérieurs et se lisent dans le sermon latin sur le même texte *Obsecro*, prononcé devant le Concile de Constance, le 26 avril 1415, le vendredi après le 3e dimanche de Pâques (Labbei et Cossartii *Sacrosancta concilia*, Venetiis, t. XVI (1731), col. 1317-1324; Mansi, *Amplissima Coll. Concil.*, XXXV, col. 1590, n° 8; Du Pin, III, 270 A; Bourgeois du Chastenet, *Nouvelle hist. du concile de Constance*, Paris, 1718, 1re partie, p. 174 et *Preuves*, p. 344 b-351 b; Glorieux, *o. c.*, n° 282, « 2e dimanche après Pâques ») ; également dans la lettre à son frère le Célestin, du 1er janvier 1417 (Du

L'authenticité de l'attribution est confirmée par des références qu'on lit dans d'autres ouvrages du Chancelier. Dans son *Tractatus duodecimus super Magnificat* (Du Pin, IV, 507 C), « il va même jusqu'à mettre sur les lèvres de Notre-Dame l'éloge prophétique de son grand poème, la *Josephina*! [1] ». Dans le *Carmen super Magnificat*, il mentionne son épopée encore une fois dans ces termes :

> Nova luce suum dum Februus exit in orbem
> Trans mare dicuntur festa Joseph colere
> Signat et haec nostra pia, sed rudibus Josephina
> Exametris texta, mystica multa canens [2].

Deux autres témoignages confirment l'attribution : en mai 1424, Gerson reçut de Guillaume Scissoris une pièce de vers qui fait un résumé élogieux du poème [3], et on retrouve l'épopée mentionnée dans les deux états de l'*Annotatio opusculorum*

Pin, I, xxxvi); dans la *Josephina* même (Du Pin, IV, 744C et 782 B); dans son *De consolatione theologiae* de 1418 (Du Pin, I, 130 C); dans le *Carmen in laudem Ducis Austriae*, 1418 (Du Pin, IV, 788 A); et dans le *Testamentum peregrini metricum*, 1428 ou commencement 1429 (Du Pin, III, 765 C). Sur le sens mystique, voir aussi les paroles de Richer, citées ci-dessous, p. 306 et Hermann von der Hardt, *Magnum oecumenicum Constantiense concilium*, Francoforti et Lipsiae, 1698, t. I, pars IV, p. 51.

1. Dom J. Huijben, *Gerson et l'« Imitation »*, dans la *Vie spirituelle*, t. XL (1934), *Supplément*, p. 34 et n. 1. Mgr Glorieux, *o. c.*, p. 190, n'indique pas ce renvoi dans sa note au n° 409.

De temps en temps nous aurons l'occasion d'indiquer des endroits où nous ne sommes pas entièrement d'accord avec les affirmations de Mgr Glorieux dans son étude sur la *Vie et les œuvres de Gerson*, ce qui pourrait créer une fausse impression sur le grand cas que nous faisons de cet ouvrage. Les endroits où nous sommes arrivés aux mêmes conclusions que lui sont beaucoup plus nombreux. Nous éprouvons donc la plus grande admiration pour son article. Ayant depuis une trentaine d'années un ouvrage semblable sur le métier, nous y reconnaissons un véritable treizième travail d'Hercule qui nous rend de grands services continuellement. Dorénavant nos renvois à cette étude porteront simplement la désignation *Glorieux* et le numéro qu'il a donné à l'ouvrage de Gerson.

2. Du Pin, IV, 534 B. La référence est à la col. 781 A de la *Josephina*. Un autre renvoi se lit dans l'*Epistola De susceptione humanitatis Christi*, Du Pin, I, 453 D.

3. Du Pin, IV, 784 A-B; ms. Tours 378, fol. 105v.

Joannis Gersonis [1]. La question d'authenticité est donc nettement tranchée.

Quant à la date de sa composition, tous ceux qui ont exprimé une opinion là-dessus sont presque entièrement d'accord pour dire que la *Josephina* fut écrite après le départ de Gerson de Constance, ce qui eut lieu peu après le 15 mai 1418 [2], quand, poursuivi par la haine de Jean sans Peur, à cause de ses efforts pour faire condamner les *Assertions* de Jean Petit, apologiste du duc de Bourgogne, et n'osant diriger ses pas vers Paris où dominaient les Anglais et les Bourguignons, le Chancelier errait « au milieu des montagnes de Bavière ». Les historiens se répètent à l'envi sur ce point : le poème, disent-ils, fut « composé précisément à cette époque de pérégrinations volontaires », « pendant son exil », « à Rattenberg dans le Tyrol ». Masson rappelle les circonstances dans une évocation romantique :

« Les proses, les hymnes, les oraisons, les antiennes d'un office complet composé en l'honneur du grand saint (Joseph) n'avaient pas épuisé l'enthousiasme de Gerson pour son protecteur préféré ; il lui fallut un vrai poème : ce fut le *Josephina*, composé pendant son exil ; le *Josephina* dont les vers, éclos d'une similitude d'épreuves, charmèrent ses longs jours de marche à travers la Forêt Noire, et emportèrent son esprit sur une terre plus lointaine, plus aride, à la suite d'autres fugitifs plus grands, plus innocents que lui (...).

« Il est certain qu'à cette époque il composa le *Josephina*. C'est en s'enfonçant dans les massifs de la Forêt Noire, c'est en cheminant le long des routes poudreuses, ou en gravissant les pentes escarpées du Tyrol, qu'il vivait en esprit avec le patriarche exilé, fuyant aussi devant les princes de la terre. Comment s'étonner que ce chant de l'exil, si plein de poésie, garde également la trace de ses larmes ? [3] »

---

1. André Combes, *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, Paris, 1945, p. 831, n° 20 et p. 875, n° 53 ; Du Pin, I, clxxviii.

2. Date des deux quittances données à Gerson pour la somme de 125 florins payée aux notaires dans l'affaire Jean Petit (Du Pin, V, 719D et 720B ; mais dans la *Synopsis chronologica*, en tête du t. V, on lit, en marge : « 16. Maii », et dans la *Vita Gersonii*, t. I, xxxv, « 6 Maii »). Martin V quitta Constance le 16 mai.

3. Masson, *o. c.*, p. 295-296 et 302.

Et Lafontaine fait les mêmes rapprochements, bien que dans un style moins fougueux :

« N'a-t-il pas, en effet, comme Joseph, son Hérode, dans la personne du duc de Bourgogne ? Ces massifs du Tyrol et de la Basse-Bavière sont à ses yeux une nouvelle terre d'Égypte, et comme le père nourricier du Sauveur, c'est pour Jésus-Christ qu'il erre de montagne en montagne, au hasard du moment et des desseins de la Providence (...).

« Gerson passa à peu près une année entière à l'abbaye de Mölk, année très féconde et très fortement remplie. C'est là, en effet, qu'il rédigea plusieurs ouvrages très importants ébauchés pendant ses voyages (...). Ses premiers soins furent donnés à la rédaction définitive du *Carmen Josephinum* [1]. »

Mais c'est avant, et non pendant son séjour à Mölk, que le dernier biographe de Gerson place le poème : « C'est à Rathenberg qu'il composa ou termina plutôt (17 juillet 1418) la *Josephina*, long poème latin en douze livres [2] ». Il paraît donc que tous les écrivains s'accordent à dire que le Chancelier écrivit la *Josephina* après la clôture du concile de Constance, pendant ses pérégrinations, en 1418 [3].

On pourrait se demander comment et pourquoi on a choisi ce millésime. La réponse se trouve probablement dans la note qui se lit à la fin du poème :

---

1. Lafontaine, *o. c.*, p. 275 et 293; *Enciclopedia cattolico*, article *Gerson* (MM. Combes et Mourin), t. VI (1951), col. 190 : « All' abbazia di Mölk (Austria) compose il suo grande poema eroico *Josephina* ».

2. Glorieux, n° 339. Von der Hardt, *o. c.*, t. IV, col. 1584, a daté la *Josephina* du mois de juillet 1418 : « Rathembergae proinde, proximo mense Julio, tribus scriptis, *De fuga Josephi Mariae et Jesu in Aegyptum a facie et ferro Herodis*; *De consolatione Theologiae in adversis*; Et *Apologetico Dialogo* Constantiensis Concilii fata, suum pro veritate zelum, animique in veritate defendenda constantiam, explicavit ». Johann Baptist Schwab lui aussi a placé la *Josephina* entre juin et août de la même année : « In der Einsamkeit dieser Burg [Rattenberg am Inn] verlebte er [Gerson] die Zeit von Juni bis August, theils mit der Arbeit seiner « Josephina » und kleineren Gedichten, theils mit dem niederschreiben seines « Trostes der Theologie » beschäftiget... » (*Johannes Gerson*, Würzburg, 1858, p. 758).

3. Nous venons de relever une seule exception : L. Salembier, *o. c.*, p. 334, qui semble placer la *Josephina* avant ou pendant le Concile de Constance.

Annotata fuere verba quae sequuntur in extremo margine ejus exemplaris, unde haec correximus, et quaedam manu ipsius Christianissimi viri Joannis de Gerson correcta 1418. Julii 27, in commemoratione sanctae Annae a Rathenberg, quando compilabat De consolatione Theologiae [1].

Quant au *De consolatione theologiae*, le « monitum » qui le précède dans l'édition dit que Gerson l'écrivit en 1418 :

...cum eximius Doctor Joannes de Gerson ex Concilio Constantiensi recedens, Franciam propter minas Ducis Burgundiae petere non auderet, secessit in montana Bavariae, ibique in Rathemberg Oppido, anno Domini 1418... [2].

Telle est donc la suite des raisonnements qui ont abouti à 1418 comme date de la composition de la *Josephina* : « ex Concilio Constantiensi recedens... minas Ducis Burgundiae... montana Bavariae... Rathemberg... 1418... *De consolatione theologiae... Josephina...* Julii 27 ».

De prime abord la conclusion semble bien fondée. Regardons pourtant, de plus près, les vers ajoutés de la main même de Gerson, le 27 juillet 1418, à Rathenberg :

ARGUMENTUM.

Pro ordine Rei gestae, non ut conscripta est hoc carmine.

Alme Joseph Josephina tuo de nomine carmen
Narrat, ut Angelica conceptum visio pandit
Virgineum, celebri ritu connubia jungis.
Idque redit sponsa te per montana volente
Das latriam infanti nato; nomen Jesus addis.
Suscipis inde Magos : puerum tu postea Templo
Sistis, et inde fugis in Memphim. Septimus annus
Illic transierat; redis. Invenis hinc duodennem
In Templo puerum. Placido post fine quiescis [3].

---

1. Du Pin, IV, 783 D. Serait-ce par une simple faute d'impression qu'on lit « 17 juillet » dans l'indication de Mgr Glorieux ? La mère de la Vierge était honorée ou le 25 ou le 26 juillet. Ce fut Grégoire XIII qui, par une bulle du 1er mai 1584, fixa la fête de sainte Anne au 26 juillet.

2. Du Pin, I, 129.

3. Du Pin, IV, 783 D-784.

Pourtant un argument n'est guère à sa place à la fin d'un ouvrage; on s'attend plutôt à le trouver au début. Examinons donc le commencement du poème, les vers qui précèdent le « procœmium » de l'épopée dans l'édition Du Pin, col. 743 :

> Clare Joseph, Josephina tuo pro nomine carmen
> Narrat, ut is Memphim, septem illic conficis annos,
> Nazareth inde redis operans, ubi Virginis olim
> Conceptum noras, et ea cum Virgine nubis,
> Itque redit nupta, te per montana volente,
> Das latriam infanti nato, nomen Jesus addis,
> Suscipis hinc Reges, puerum post sedulus offers,
> Invenis hinc Templo, tandem moriens requiescis.

Une fois notées les similitudes entre ces deux pièces, la vérité commence à poindre : la date du 27 juillet 1418 ne se rapporte qu'à l'argument de neuf vers, « Alme Joseph... », destiné par Gerson à remplacer les huit vers qu'on lit en tête de la *Josephina*.

Or, il y a aussi des copies manuscrites du poème qui n'ont ni l'un ni l'autre de ces arguments, et qui commencent directement par le prologue : « Fontem sueverunt... » [1]. Nous sommes donc en présence de trois états de la *Josephina* : un, sans argument; l'autre avec l'argument qui commence « Clare Joseph... »; et un troisième avec l'argument « Alme Joseph... », ce dernier écrit par Gerson le 27 juillet 1418 [2]. Cette hypothèse

1. C'est le cas de l'exemplaire indiqué dans l'*Annotatio opusculorum Joannis Gersonis* (voir ci-dessus, p. 293 et n. 1), et dans le ms. Tours 378, fol. 68 (*Cat. gén. des mss*, t. XXXVII, p. 291). Sur ce point, il serait à coup sûr plus intéressant de consulter les autres manuscrits, tels que B. N. lat. 3126 (anc. Colbert 99); lat. 14902 (ancien S.-V. 698), fol. 182; lat. 17487 ou 17488 (anc. Navar.); lat. 18572 (anc. Célestins); Mazarine 3895 (voir *Cat. Maz.*, III, 225-26), etc.; mais nous n'en avons malheureusement pas la possibilité.

2. Jacques *de Ciresio* (secrétaire de Gerson et son compagnon après le concile de Constance, et qui, en 1423, sur le refus du Chancelier, reçut le canonicat à Saint-Pol de Lyon que Gérart Machet, devenu évêque de Castres, laissait vacant), nous a laissé une liste partielle des œuvres de Gerson, laquelle liste ne se trouve que dans les premières éditions des *Opera Gersonii*. D'après la façon dont l'incipit de la *Josephina* y est indiqué, on est amené à croire qu'il existait un état avec encore un autre argument : « Tractatus alius est

ne doit guère surprendre, car M. l'abbé Combes a déjà démontré que Gerson reprenait souvent ses écrits pour les remanier et les rééditer. Sa *Theologia mystica* nous est connue sous au moins deux rédactions [1]. « Le *Collectorium super Magnificat*, écrit M. Combes, est un recueil tardif de traités primitivement indépendants (...). Il en résulte que l'histoire littéraire doit distinguer la date de la composition de chacun de ces traités, la date de leur remaniement, la date de publication du *Collectorium* » [2]. De même, les leçons que Gerson a réunies dans le *Liber de vita spirituali animae* ont subi une évolution analogue, d'où les différentes dates qu'on a proposées pour ce traité [3]. En attendant une édition critique de la *Josephina*, on peut affirmer, dès maintenant, d'après le texte imprimé des éditions, que, le 27 juillet 1418, à Rathenberg, Gerson a composé l'argument « Alme Joseph... », qui devait remplacer l'autre argument par lequel commençait le poème, déjà terminé à cette date. Il nous reste donc deux questions à élucider : la date et le lieu de la composition de la *Josephina* dans son premier état.

Serait-ce, en effet, après la clôture du Concile de Constance, pendant ses voyages, que le Chancelier aurait écrit cette vaste épopée? Commençons par un examen du poème même, car il est de fait qu'on ne l'a jamais traité avec l'attention qu'il

---

seorsum De consolatione theologie, compositus in Almania post concilium Constantie... Tractatus heroicis versibus de laude justi Joseph virginalis sponsi Marie, circa idem tempus editus : Alme Joseph patriarcha sacer ». (*Opera Gersonii*, Strasbourg, 1488, t. III, section 99, fol. [af7] r°, col. a; Strasbourg, 1494, t. III, sect. 100, fol. [DD 7] r°, col. a; etc.). D'après ce passage il est évident que Jacques *de Ciresio* plaçait la composition de la *Josephina* après la clôture du Concile.

1. A. Combes, *o. c.*, p. 42; p. 45, n^os^ 7 et 16; p. 441-526; p. 664-682; p. 824-828; p. 869.

2. *Ibid.*, p. 345. Nous ne parlons pas ici de l'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt*, dont on connaît trois états (Combes, *o. c.*, p. 41; p. 45, n^os^ 6 et 15; p. 46, n° 28; p. 525-529; p. 652-664; p. 822-824; p. 868-869), ni les deux états de l'*Annotatio opusculorum Joannis Gersonis* (Combes, *o. c.*, p. 43-44; p. 45, n° 17; p. 46, n° 30; p. 828-835; p. 869-878). Sur le remaniement du traité *De auferibilitate papae ab Ecclesia*, voir B. Bess, *Johannes Gerson...*, Marburg, 1890, p. 53.

3. Du Pin, III, 1-72. Nous reviendrons sur la date de cet ouvrage dans un autre article.

mérite. Dès le prologue, en racontant sa vision inspiratrice, après s'être désigné par le sens mystique de son nom comme auteur du poème, il fait son propre portrait :

Esse peregrinus signis erat agnitus aptis,
Cassidulum dextro fartum dependet ab armo
Ad latus oppositum, celsum caput orbicularis
Pileus obnubit soles quo pellat, et imbres.
A vultu infestos baculusque teres regit artus,
Ferrea cui cuspis, munitur sura coturno.
Scutum laeva gerit, sapphyro, coelove sereno
Concolor, hic auro septem radiare planetas
Inspiceres, medio cor pennatum velut ignis
Emicat, et rutilo *Thau* sibi signat in auro.
Aegide Theosophus hac hostica tela retundit,
Nec caret angelico duce, sed caro visibus obstat,
Sedulus hunc catulus ut Tobiam comitatur [1].

C'est le *Icon peregrini* que l'on voit gravé sur le frontispice de chaque volume de l'édition Du Pin : Gerson affublé du costume de pèlerin, la tête protégée par un chapeau à larges bords, les pieds couverts d'une chaussure forte et montante, s'appuyant sur un long bâton et tenant à la main un bouclier où, au-dessous de quelques astres, rayonne le soleil, posé sur un cœur ailé, et, en bas, la lune, et devant le pèlerin, son chien. Il n'y manque que le signe symbolique du *Tau* (Croix) [2].

1. Du Pin, IV, 744 A-(B).

2. L'excellente gravure dans [Edmond Richer], *Apologia pro Gersonio*, Leyde, 1676, p. 304, a le signe du *Tau* aussi. D'après Pellechet, *Cat. des Incunables...*, Paris, III (1909), les éditions des *Opera Gersonis* de Strasbourg, 1488, Nuremberg, 1489, Bâle, 1489, Strasbourg, 1494 et 1502 (nos 5125-5128) ont toutes, dans chaque volume, la gravure du pèlerin. Sur l'écu mystique de Gerson et pour d'autres gravures voir von der Hardt, *o. c.*, t. I, pars IV, p. 50-51 ; Jadart, *o. c.*, p. 9, n. 1 et le portrait du Chancelier, avec son écu, en tête du volume ; Masson, *o. c.*, p. 305-307 ; Lafontaine, *o. c.*, p. 266-268, etc. Sur l'iconographie gersonienne voir Jadart, *o. c.*, p. 269-272 ; J.-B.-M. Gence, *Le vrai portrait du vénérable Gerson...*, Paris, 1833, et *Epître à un ami, sur la lithographie du portrait de Jean Gerson...*, Paris, 1834 ; Andrieu, *La personnalité des pleurants du tombeau de Philippe le Hardi ; quelques identifications*, dans la *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, V (1935), p. 221-

Pourtant ce n'est pas assez de ce seul passage pour nous permettre de conclure que Gerson composa la *Josephina* après Constance, pendant son exil; car, déjà, dans une lettre qu'il adressa à son frère le Célestin, datée du 1er janvier 1417, de Constance même, il lui avait communiqué une description semblable du blason qu'il avait adopté [1]. Dans la même lettre Gerson écrit : « Ego peregrinus et advena (sic enim Gerson interpretatum significat) », et il se souvient (des) « verbi coelestis peregrini Pauli : *Nostra conversatio in coelis est* ». Il se considérait donc, déjà le 1er janvier 1417, comme un pèlerin; et même avant, car, dans le sermon français *Obsecro*, prononcé en 1402 (?), le Chancelier rappelle le sens mystique de son nom, comme nous l'avons signalé plus haut, et il précise la signification qu'il donnait au mot *pèlerin* :

> Pelerin, voires, sommes nous, hors mis de nostre cité, de nostre païs, de nostre heritaige, de nostre finable felicité, ou desert de ce present monde, en la vallee de plour, en la region de povreté. *Non habemus hic civitatem manentem, sed futuram* [*inquirimus*]. Nous n'avons icy point de cité permanent, mais nous tendons à cele qui est à venir. C'est la cité des cieulx, le païs de seurté, c'est le royaulme de paradis, où est nostre Seigneur et Pere, où nous devons toudis tendre et regarder [2].

Tous les mêmes éléments, sens mystique de son nom, définition du pèlerin, citation de saint Paul, se trouvent aussi dans le sermon latin sur le même texte, prononcé le 26 avril 1415, devant le Concile [3]. C'est donc au pèlerinage de la vie humaine que pensait Gerson; il se considérait pèlerin dans le sens que nous sommes tous pèlerins dans cette vie mortelle, en atten-

---

227 (le n° 40 est identifié comme étant Gerson); et un article que nous n'avons pu consulter : T. Musper, *Ein Strassburger Holzchnitt Dürers : der Pilger Gerson*, dans *Jahrbuch der Preussischen Kunstsammlungen*, t. LVIII (1937), n° 2, p. 124-127. (Faisant suite à cette note et la complétant, nous avons déjà préparé sur l'*Iconographie gersonienne* un article que nous sommes en mesure de publier.)

1. Du Pin, I, xxxvi; Richer, *Apologia...*, p. 305-306. Des traductions de la lettre se lisent dans Jehan Spencer Smith, *Collectanea gersoniana*, Caen, 1842, p. 129-131; Masson, *o. c.*, p. 307-308; Lafontaine, *o. c.*, p. 269-270.

2. Ms. B. N. fr. 24841, fol. 327; Du Pin, III, 1598D-1599, etc.

3. Voir ci-dessus, p. 291, n. 2.

dant l'autre. Lui était pèlerin avant, aussi bien qu'après Constance. Et bien que l'on rencontre fréquemment dans la *Josephina* les mots *advena* et *peregrinus*, et même *exul*, surtout dans le prologue et dans les trois premières distinctions qui ont pour sujet la fuite en Égypte, le séjour dans ce pays, et le retour à Nazareth — (le poème, au lieu d'être divisé en chants ou en livres, est partagé en douze distinctions, à la manière scolastique) — leur emploi ne peut servir d'indice pour dater l'ouvrage.

Pourtant, tout de suite après les vers de la *Josephina* que nous venons de citer, on lit un point de repère plus précis :

> Vidi equidem Synodum Constantia dum generalem
> Colligit Ecclesiae fieret sibi pastor ut unus [1].

Donc, au moment d'écrire, Gerson avait vu de ses propres yeux, réunir un concile général qui devait désigner un chef unique à l'Église. Ces deux vers nous fournissent un *terminus a quo*, à savoir que la *Josephina* fut écrite après son arrivée à Constance, le 21 février 1415 [2]. Bien qu'il semble ici reporter le concile dans le passé, notons, pourtant, qu'il ne dit pas qu'un seul pape ait déjà été élu. Il est donc fort possible qu'il ait écrit ces vers en plein concile.

Environ 1.300 vers plus loin, dans la troisième distinction, au milieu du poème, on trouve une date écrite en toutes lettres, de la façon la plus nette, qui semble enlever toute incertitude et épargner toute recherche ultérieure : date que l'on aurait relevée depuis longtemps si on avait lu la *Josephina* avec un peu d'attention. Il est vraiment bien étonnant que cette date ait échappé aux gersoniens. Dans cette cinquième distinction, après avoir raconté la sainte desponsation de la Vierge, Gerson se permet une « interprétation allégorique », où il compare l'union de Joseph et de Marie avec celle que contracte l'Église universelle avec le pape [3] :

---

1. Du Pin, IV, 744(B).

2. N. Valois, *La France et le grand schisme...*, Paris, IV (1902), 273 et n. 5 ; A. Coville, *Jean Petit...*, Paris, 1932, p. 512.

3. Cf. *De nuptiis Christi et Ecclesiae* (Du Pin, II, 370C) ; *Considérations sur saint Joseph* (voir plus loin, p. 313 et suiv.) ; *Bonne exhortacion generale*

Litera tale canit, cui concinit Allegoria,
Non secus Ecclesiae, tu Papa daris vice Christi
Sponsus pro Pastore pio violare pudicam,
Crede nefas, sed eam te custodire necesse est
Divina sub Lege datam, vel cedere Sedi,
Scandala subjectis, vel schismata si status affert.
Sensimus hoc hodie, tempusque locumque notemus
Mille semel, centumque quater, septemque decemque
Orbibus in propriis Phaebus confecerat annos
Bisque decem, bis terque dies peragrando leonis
Julius in signo dederat, tunc schismatis altos
Pestiferi, Petrus de Luna cedere nolens,
Ejicitur Sede Papali voce sub una.
Urbs dum Concilium retinet Constantia sanctum,
Balthasar ejectus fuerat, jam cesserat alter,
Triceps hoc monstrum fuit, ut sunt Cerberus hidra
Unum nulla modo contentio rumpit ovile.
Legimus, superest sponsus, Pastorque credetur
Unus in Ecclesia, cui totus pareat Orbis [1].

Dans ce passage nous avons une date complète, année, mois et jour ; pas en rubrique, pas en souscription, mais dans le corps même du poème, et énoncée par Gerson. (C'est peut-être à cause de cet emplacement même qu'on ne l'a pas relevée ; car il faut lire presque la moitié du poème pour y arriver.) « Une fois mille, dit-il, quatre fois cent, et dix-sept ans que Phébus conduit le char du soleil ; deux fois dix et deux fois trois de juillet traversant le signe du Lion. » Donc le jour où il écrivait ces vers (*hodie*), c'était le 26 juillet 1417. Et par surcroît de précision il s'étend sur l'événement qui venait de se passer ce jour-là et sur ceux qui s'étaient écoulés peu avant. « Par voix unanime le Concile a déposé Pierre de Lune (Benoît XIII), qui refusait opiniâtrement de céder la tiare.

(ci-dessous, p. 321 et suiv.) et maints autres endroits où Gerson fait allusion à ce mariage allégorique ou le développe. Sur cette interprétation, assez commune d'ailleurs, du mariage de la Vierge, voir V. Mercier, *Saint Joseph*, Paris, [1895], p. 63-64. Nous ne chargerons pas cet article d'autres références à l'ouvrage du P. Mercier qui donne à Gerson la place qu'il mérite dans l'extension du culte de saint Joseph.

1. Du Pin, IV, 762 A-B.

(C'est, en effet, à cette date que le Concile, dans la XXXVII[e] session, proclama la déchéance de Benoît.) Le monstre tricéphale, continue Gerson, n'existe plus, car Balthasar (Cossa, Jean XXIII) a déjà été déposé, et Grégoire XII a abdiqué. L'époux nous reste et le monde entier aura un pontife et une obédience [1]. »

L'élection de Martin V ne se fit que le 11 novembre 1417. Son avènement au pontificat ne provoqua aucun remous dans la *Josephina* qui, d'ailleurs, est dépourvue de tout autre indice chronologique [2].

On peut donc affirmer, d'ores et déjà, rien qu'en se basant sur le texte imprimé, que Gerson avait commencé la *Josephina*, non après son départ de Constance, mais bien avant la clôture du Concile. Le 26 juillet 1417, c'est-à-dire, un an et un jour avant les retouches données à l'argument du poème, à Rathenberg, il avait achevé, à Constance, quatre distinctions et entamé la cinquième; il avait donc fini presque la moitié de l'épopée. Nous hésitons pourtant à ajouter, puisqu'elle ne renferme

---

1. Ayant eu quelque peine à interpréter l'avant-dernier vers tel que l'a imprimé Du Pin, nous avons eu recours aux premières éditions où, à la place de ce vers inintelligible, on lit : *Legitimus superest sponsus pastorque creetur*. C'est, croyons-nous, l'édition de Paris, de 1521, III[a] pars, fol. CCCVJ v°, col. a, qui a introduit une première erreur en imprimant : *Legitimus super est sponsus : pastorque credetur* ; et l'édition de Paris, de 1606, III[a] pars, fol. 102, col. b, en a ajouté une autre : *Legimus superest sponsus, pastorque credetur*, leçon fautive que Du Pin a copiée. Grâce aux éditions anciennes, le sens des deux derniers vers devient clair : l'Époux de l'Église (Jésus-Christ) demeure toujours et l'Église se pourvoira d'un vicaire unique et incontestable.

(Peu de jours avant d'avoir reçu les épreuves de cet article, en parcourant l'*Histoire du concile de Pise*, de Jacques Lenfant, Amsterdam, 1724, je suis tombé, tout à propos, sur « une petite digression » (t. II, p. 202-205) que cet historien protestant a consacrée à la dévotion de Gerson pour le culte de saint Joseph, pages que nous recommandons au lecteur. Lenfant y parle, entre autres choses, de la *Josephina*, cite le même passage que nous avons reproduit ci-dessus, et en conclut que le poème fut « composé, comme il [Gerson] le dit, en 1417 » (p. 203). Lenfant est le seul, au moins que je sache, à avoir relevé cette date.)

2. Pourtant la même cinquième distinction contient une allusion aux flagellants (Du Pin, IV, 746D) et le traité de Gerson, *Contra sectam flagellantium* est daté du 18 juillet 1417 (Du Pin. II, 664D).

aucune allusion à l'élection de Martin V, que l'œuvre tout entière était terminée avant le 11 novembre 1417.

Ayant épuisé les données chronologiques intrinsèques du poème, nous nous tournerons maintenant vers des indications extrinsèques. « Tout se touche dans les œuvres de Gerson ». Cette vérité, énoncée par Masson [1], doit guider tout gersonien dans ses recherches, car bien souvent le problème présenté par un ouvrage trouve sa solution dans un autre. Par contre, il arrive quelquefois que l'autre ouvrage soulève encore un problème. Ainsi, pour revenir à sa lettre du 1er janvier 1417 à son frère Célestin, et dont nous avons eu l'occasion de parler à propos du blason de Gerson, remarquons qu'on trouve là, tout de suite après la lettre, et séparée seulement par une ligne en blanc dans l'édition Du Pin, une pièce de dix-sept vers dont les deux premiers sont :

> Dic precor, iste quis est qui carmina condidit ista :
> Gratia nomen ei, cognomen et advena fecit.

Et les deux derniers :

> Gerso origo fuit, dat Cancellarius almo
> Lustris quinque gradus, Studio tibi Parisiorum [2].

Les treize autres vers sont, à trois petites variantes près, ceux de la *Josephina* que nous avons cités plus haut : la description du pèlerin et de son écu.

Cette pièce faisait-elle partie de la lettre que Gerson envoya à son frère ? A-t-il ajouté à l'ébauche en prose de son blason une description en vers du pèlerin [3] ? On pourrait croire reconnaître la plume du Chancelier dans les deux vers qui précèdent le passage en question de la *Josephina*. Ils répètent sa signature,

---

1. *O. c.*, p. 149; constatation, d'ailleurs, dont elle a tiré elle-même peu de parti.

2. Du Pin, I, xxxvi.

3. Une question analogue s'est présentée à M. l'abbé Combes pour l'*Annotatio opusculorum Joannis Gersonis*, « jointe en guise d'appendice, à la lettre écrite par le Célestin Jean Gerson à son confrère Anselme ». Il attribue l'appendice à l'auteur de la lettre (*o. c.*, p. 123 et 329).

celle que nous avons lue dans le prologue du poème [1]. Un écho de la signature se lit aussi dans le *Testamentum peregrini metricum* :

> Gratia, cui nomen confert insigne Joannes,
> Advena cognomen Gerson habere dedit [2].

Les deux vers qui terminent la pièce rappellent le *Carmen in laudem Ducis Austriae* :

> Inter quos unus qui Cancellarius almi
> Parisiis Studii est, cedit et advena fit [3].

De plus, dans le mot *tibi* du dernier vers de la pièce qui suit la lettre, on pourrait voir une preuve que Gerson s'adressait à son frère, car celui-ci, comme le Chancelier, avait fait ses études à Paris, au collège de Navarre [4]. D'ailleurs, la mention d'une période de « lustris quinque » pourrait bien servir d'argument à l'appui de l'hypothèse que les vers accompagnaient la lettre ; car, bien que Gerson ne devint Chancelier que le 13 avril 1395 [5], le temps écoulé depuis qu'il reçut la maîtrise, le 18 décembre 1392 [6], nous amène à la date de la lettre.

Or, si l'on accepte que le morceau en vers se rattache à la lettre qui le précède, une conclusion s'impose : Gerson avait déjà commencé la *Josephina* avant d'écrire à son frère. Les vers qui accompagnaient la lettre représenteraient dans ce cas un premier état de cette partie de la *Josephina* ; Gerson les auraient pris, en bloc, pour les ajouter à la lettre. Comme on sait que bien souvent le prologue ou l'introduction est la dernière chose qu'écrit un auteur, on pourrait se demander si le Chancelier n'avait pas déjà terminé le poème avant le 1er janvier 1417.

---

1. Voir ci-dessus, p. 291 et n. 1 et 2.
2. Du Pin, III, 765 C. Voir ci-dessus, p. 291, n. 2.
3. Du Pin, IV, 788 A.
4. En 1404, il est inscrit parmi les *theologi* (Launoy, *Regii Navarrae Gymnasii Paris. Hist.*, Paris, 1677, p. 208 ; Du Pin, I, xxxiv).
5. Denifle et Chatelain, *Chartularium Univ. Paris.*, IV (1897), n° 1719.
6. P. Glorieux, *L'année universitaire 1392-1393 à la Sorbonne*, dans la *Revue des sciences religieuses*, t. XIX (1939), p. 470.

Malheureusement nous ne pouvons produire aucune preuve manuscrite que la lettre et la pièce faisaient corps [1]. Elles se trouvent toutes deux dans une *Vita Joannis Gersonii*, dans laquelle le biographe, arrivé au moment où Gerson quittait Constance, habillé en pèlerin, écrit : « Sed en tibi ornatus ipsius Figuram, quam Prosa et Versibus adumbravit, in tabella oculis subjicendam curavimus [2] ». En tournant la page, on lit la description gersonienne de son accoutrement, c'est-à-dire la lettre du 1er janvier 1416 (v. s.) à son frère, suivie des vers en question, puis la continuation de la biographie, avec un extrait du *Carmen in laudem Ducis Austriae*, un autre extrait de la lettre du Célestin Jean en date de mai 1423, l'épitaphe que l'on mit sur le tombeau de Gerson, etc. L'auteur de cette biographie connaissait bien les œuvres du Chancelier. L'extrait qu'il donne de la lettre de mai 1423 est une citation textuelle et très exacte; mais, dans la suite, il incorpore habilement dans sa biographie des bribes empruntées à la lettre. Serait-ce le biographe qui aurait adapté l'extrait de la *Josephina*, en y ajoutant quatre vers de son cru, deux au commencement et deux à la fin, imitant ainsi le style et les paroles de Gerson?

Non. Il a simplement utilisé la *Vita* qui se lit en tête de l'édition de Paris, de 1606, des *Opera* du Chancelier, celle-ci écrite par Edmond Richer. Puisqu'il y est également fait mention de cette lettre et des vers qui la suivent, nous en reproduisons le passage qui nous intéresse :

Verum, ut ad incredibiles Cancellarii labores redeamus, condemnatio propositionum fratris Joannis Parvi [3], tantum Gersonio, a duce Burgundiae odium, et periculum creavit, ut Synodo Constantiensi exacta, instar alterius Athanasii aut Chrysostomi, in spontaneum exilium secedere, et vitam potius mendicitate sustentare, quam veritati deesse aut Lutetiam Parisiorum, cruentis Anglorum et Burgundionum molitionibus discerptam, redire elegit: cujus suae peregrinationis picturam, quam prosa et versibus adumbrare voluit, hic tibi exhibendam curavimus.

1. Une copie de la lettre se lit dans le ms. Mazarine 940, fol. 119v, mais sans la pièce de vers, semble-t-il (*Cat. des mss. de la bibl. Mazarine*, t. I, p. 446).

2. Du Pin, I, xxxv. Notons qu'ici le *tibi* s'adresse au lecteur.

3. Jean Petit n'était ni frère mineur ni dominicain. Voir A. Coville, *o. c.*, p. 8-9.

Remarquons que le *tibi* s'adresse au lecteur. Puis, après avoir cité la lettre du 1er janvier 1416 (v. s.) et les vers « Dic precor... », Richer ajoute :

Verum, quod hoc carmine, se ex gratia nomen, et peregrinatione agnomen traxisse indicat, ad Haebreas voces referendum videtur, quia τὸ Joannes, gratiosum vel gratum ; et τὸ Gerson, advenam aut peregrinum Haebreis significat : hos autem versus, in procœmio Josephinae suae, ad verbum inseruit, et cum praecedenti epistola editi sunt, anno M.ID.XXCIX. quo quidem, opera Gersonii, Argentorati arbitror, prelo secundum commissa fuerunt [1].

Donc l'édition de 1606, pas plus que celle de 1706, n'est pour quoi que ce soit dans l'accolement des vers à la lettre, fait déjà, selon Richer, dans l'édition de Strasbourg de 1489. Or, d'après les indications de Pellechet, la réunion de ces deux pièces se trouve pour la première fois dans l'édition de Strasbourg de 1488, où le premier feuillet du tome I ne porte pas autre chose que le titre en gros caractères : « Prima pars operum Iohannis Gerson ». Le verso est occupé tout entier par la gravure du pèlerin. Le fol. 2 commence par la lettre du 1er janvier 1416 de Gerson à son frère. Vient ensuite la pièce de dix-sept vers, et puis la *Compendiosa laus Iohannis de Gerson*, due à la plume de Pierre Schott [2]. Richer avait sans doute devant les yeux l'édition de 1489, où manque, en effet, le lieu d'impression (Nuremberg) [3], ce qui explique son hésitation quand il écrit : « Argentorati arbitror ». Pourtant il n'hésite pas à attribuer à Gerson les vers aussi bien que la lettre, car, en reproduisant la gravure (« picturam ») du pèlerin, il ajoute :

1. N'ayant pas à notre disposition l'édition de 1606, nous citons d'après l'*Apologia pro Joanne Gersonio*, Lugduni Batavorum, 1676 : p. 304, gravure du pèlerin, p. 305-306, nos extraits. Richer a fait réimprimer sa *Vita Joannis Gersonii* dans l'*Apologia*.

Du Pin a reproduit la *Vita*, t. I, p. clxiv-clxxiv ; mais pour la partie citée ci-dessus il a simplement mis : « Haec habes supra », c'est-à-dire, à la p. xxxvi, où se lisent en effet la lettre et les vers, mais non le dernier paragraphe.

2. M. Pellechet, *Cat. des incunables...*, III, nº 5125. La même disposition des pièces se retrouve dans les autres éditions incunables. Pour la *Compendiosa laus*, voir Du Pin, I, clxxii-clxxiii.

3. Pellechet, nº 5126.

« quam prosa et versibus adumbrare voluit » ; puis il précise que le Chancelier avait inséré les vers « ad verbum » dans le prologue de la *Josephina*.

Nous avons déjà vu que la pièce de dix-sept vers ne reproduit pas exactement « ad verbum », le passage en question de l'épopée. Et nous sommes encore en face du même problème : Gerson a-t-il écrit les dix-sept vers tels qu'ils se lisent à la suite de la lettre ? Si la réponse est affirmative, on est obligé de reconnaître qu'il les a changés dans un remaniement postérieur de la *Josephina*. Peu importe maintenant que les vers aient accompagné la lettre ou non ; il est même fort probable qu'à l'origine les deux pièces étaient séparées. Les éditeurs de l'édition de 1488, Johann Geiler von Kaisersberg et Pierre Schott, ont donné la première place à la gravure qu'ils avaient fait faire pour leur édition : Gerson habillé en pèlerin. Puis, cherchant dans ses œuvres, ils ont trouvé deux descriptions du pèlerin : une dans la lettre au Célestin Jean Gerson, alors encore inédite, l'autre dans le prologue de la *Josephina*. C'est pourquoi ils ont mis la gravure et les deux pièces face à face, l'une faisant pendant aux autres.

Serait-ce Geiler ou Schott qui aurait adapté les treize vers de la *Josephina* pour en faire dix-sept afin d'accompagner la gravure ? Il est difficile de le penser. Comment Geiler ou Schott se serait-il permis une telle liberté avec les paroles du Chancelier ? Le premier avait pour lui une admiration qui touchait à la vénération ; depuis quelques années il poursuivait un projet qui lui tenait à cœur : une édition complète des œuvres de Gerson. Il était toujours à la recherche de l'inédit ; vers 1484, il fit un voyage dans le Midi de la France et, après s'être rendu à la Sainte-Baume, lieu de sépulture de Marie Magdalène d'après la légende, il s'arrêta, en revenant, à Lyon, où il visita le tombeau de Gerson et fit copier quelques-uns de ses ouvrages [1]. Ses sermons et ses autres ouvrages en allemand

1. Lud. F. Vierling, *De Johannis Geileri... scriptis germanicis*, Argentorati, 1786, p. 5 et n. q. ; Léon Dacheux, *Un réformateur catholique... Jean Geiler de Kaysersberg*, Paris et Strasbourg, 1876, t. I, p. 278 et 377 ; Charles-G.-A. Schmidt, *Hist. litt. de l'Alsace...*, Paris, 1879, t. I, p. 352 ; Philipp de Lorenzi, *Ausgewälte Schriften... Geilers...*, Trier, 1881, t. I, p. 15-16 ; d'après la *Biographie universelle* (Michaud), article *Geyler*, « il fit

étaient en grande partie des traductions ou des adaptations de Gerson. Aurait-il osé adapter les vers de la *Josephina* aux besoins de la gravure ? Quant à son associé, Pierre Schott, sénateur de Strasbourg et chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune, il se faisait envoyer de Paris, par l'intermédiaire d'un certain Johann Müller, des traités de Gerson encore inédits. Il se peut que la lettre au Célestin Gerson, ayant été recueillie parmi les inédits, Geiler et Schott aient eu recours à un manuscrit où les vers empruntés au prologue de l'épopée se lisaient tels qu'ils les ont reproduits en face de la gravure [1]. L'état actuel de mes recherches ne me permet pas d'être plus affirmatif sur ce point.

Mais il y a un autre témoignage, celui-ci bien plus précis, qui nous permettra de resserrer les limites de la composition de la *Josephina*. Gerson prononça à Constance, pour la fête de la Nativité de la Sainte Vierge « et de commendatione Virginei sponsi ejus Joseph », un sermon sur le texte *Jacob autem genuit Joseph virum Mariae* [2]. Les imprimés ne le datent pas, à part la mention « in Concilio Constantiensi » ; mais les autorités sont toutes d'accord sur le 8 septembre 1416 [3]. Or, comme toutes

---

un voyage en France, sans autre objet que de réunir les différents écrits de ce grand homme (Gerson) ». La dévotion populaire rendit à Gerson un culte presque religieux et son tombeau était devenu un lieu de pèlerinage qui comptait parmi ses visiteurs Charles VIII et Jérôme Münzer, et où on signalait des miracles. Voir Colonia, *o. c.*, I, 376-378 ; l'Ecuy, *o. c.*, II, 254-257 ; Masson, *o. c.*, 396-398 et 415 ; Feret, *o. c.*, IV, 256, n° 2 ; E. Ph. Goldschmidt, *Le voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France*, dans *Humanisme et Renaissance*, VI (1939), p. 60.

1. L'édition de 1488 ne marqua pas la fin des efforts de Geiler. Avec le concours de Jakob Wimpheling, Matthias Schürer, Christoph von Uttenheim, Johann von Brisgau (? Johann Spiegel, neveu de Wimpheling) et Jakob Otther von Lauterbourg, il continua ses recherches qui aboutirent avec le quatrième tome des *Opera Gersonis*, imprimé à Strasbourg, chez Martin Flach le Jeune, en 1502, volume qui servit de supplément à l'édition de 1494 (Pellechet, n° 5128, où (p. 541) il faut corriger les deux dernières lignes de la description en : *Myropole Argentinensis. Elle est en 2 distiques ; incipit* : Quisquis i etherũ speras ascẽdere regũ /... *explicit* : A quibo eterni nomen honoris habet/Fnc. 306, *blanc.*

2. Du Pin, III, 1345 C-1359 A.

3. Glorieux, n° 304 ; Launoy, *o. c.*, p. 124 ; Lenfant, *Hist. du Concile de Constance*, Amsterdam, 1714, I, 409-410, avec analyse du sermon ; Von der

les déductions que nous tirerons de ce sermon reposent sur sa date, il nous convient de voir comment on est arrivé à cette date. De tous les manuscrits indiqués en tête du sermon par Du Pin, nous n'en connaissons qu'un seul, d'après nos notes, où se lit une date : le ms. B. N. lat. 14902, qui porte dans sa table des matières : « Sermo factus Constancie coram generali concilio in die Nativitatis beate Virginis, anno Domini 1416, cuius theuma : *Jacob genuit Joseph*, etc., [fol.] 46 usque 58 [1] ».

Hardt, *o. c.*, IV, 39; Salembier, *o. c.*, p. 334-335 ; Heinrich Finke, *Acta concilii Constantiensis*, Münster i. W., II (1923), 467. Cf. Darche., *o. c.*, p. 23-25.

1. Les mss cités par Du Pin (sa cote entre parenthèses) sont : B. N. lat. 14581 (S.-V. 180), fol. 163 v ; lat. 14902 (S.-V. 698), fol. 46 ; lat. 3126 (Colbert 99) ; lat. 1537 A (Colbert 5972) ; lat. 3125 (Targny). A ajouter Tours 384, fol. 52 ; Mazarine 939 (anc. Navarre), fol. 44 v, excerptum ; et les manuscrits indiqués par Finke, *l. c.*

Puisque nous venons de mentionner le ms. B. N. lat. 14581 et son ancienne cote, S.-V. 180, dont s'est servi Du Pin, nous en profiterons pour répondre à une critique de M. l'abbé Combes dans son *Essai...*, p. 89, n. 2, où il dit : « M. Liebermann (*sic*) l'identifie (le ms. 14581) avec le codex victorin cité par Ellies Du Pin sous la cote 180 ; c'est 680 qu'il aurait fallu dire (cf. plus loin, p. 444) ». Et à la p. 444, M. Combes écrit qu'en tête de la *Theologia mystica*, Du Pin énumère six manuscrits : « Vict. 680... ». Qu'il nous soit permis de relever que l'erreur a été ici commise par M. Combes en copiant, car à l'endroit indiqué, Du Pin, III, 361, on lit : « Ad MSS. Codd. Vict. 180... », et non 680. De même M. Combes (p. 296) se donne inutilement la peine de corriger l'explicit d'un sermon « daté en ces termes par Ellies Du Pin... M. CCCC VI », lequel sermon est en réalité daté par Du Pin (III, 1247 A) : « M. CCCC XVI ». A la page 97, n. 4, M. Combes se demande où j'ai puisé les anciennes cotes que j'attribuais au ms. Mazarine 940, et s'étonne que je « ne souffle mot sur la cote 1042 ». Je répondrai que les anciens catalogues m'ont fourni les cotes ; j'aurais dû les mettre entre crochets si elles ne se trouvent pas sur le volume. Mais j'ai omis, peut-être à tort, la cote 1042, parce que c'est une ancienne cote de la bibliothèque Mazarine, et non « anc. Saint-Victor 1042 », comme le dit M. Combes. Je n'ai pas indiqué les concordances pour les manuscrits colbertins parce qu'elles se retrouvent facilement ailleurs. Quant à la correction offerte par M. Louis Mourin (*L'Œuvre oratoire française de Jean Gerson et les manuscrits qui la contiennent*, dans *Archives d'hist. doct. et litt. du moyen âge*, XV, 1946, p. 252, n. 3), à propos de la cote sanvictorienne que j'attribuais au ms. B. N. lat. 14974, et que M. Mourin voulait changer en Du

Ce millésime est corroboré par deux références qu'on trouve dans d'autres ouvrages du Chancelier.

Le 7 septembre 1416, il adressa une lettre à Dominique Petit, chantre de Chartres, son ancien professeur, à qui, en 1400, il avait proposé de remettre la chancellerie de l'Université de Paris quand il voulait se démettre de ses fonctions. Dans cette lettre Gerson lui rappelle que Henri Chicot, docteur en théologie, lui aussi chanoine de Chartres autrefois [1], et dont Dominique Petit était exécuteur testamentaire, s'était beaucoup intéressé pendant son vivant à l'établissement d'une

---

Pin, S.-V. 774, il est impossible d'en tenir compte. On cherchera vainement dans le ms. 14974 le morceau que Du Pin a indiqué en ces termes : « Ad finem hujus tractatus (*De confessione mollitiei*), in MS. Victorino 774, fol. 54 v°, haec habentur non magni momenti » (Du Pin, II, 456 A). Mais on le trouvera dans le ms. lat. 14920 (anc. S.-V. 774), à l'endroit indiqué. D'ailleurs le ms. 14920 porte encore, au verso du feuillet de garde, la cote 774, barrée de deux traits, celle dont se servait Du Pin. M. Mourin et Bourret avant lui ont eu le tort d'accepter la référence S.-V. 774 que Du Pin a mise en tête du sermon *Puer natus* (III, 938 A) sans la contrôler. Encore une erreur dans les indications de Du Pin à ajouter avec d'autres encore à celles que nous avons notées, *Romania*, LVI (1930), p. 430. Nous n'en remercions pas moins M. Mourin d'avoir sur un autre point attiré notre attention sur une erreur d'impression, 25448 au lieu de 25548. Voir nos corrections et additions dans *Romania*, LXXIII (1952), p. 481, n. 2. P 11 (Grandrue); B. f. 32 (Le Tonnelier); 844 (rayé, Du Pin); 403 (souligné, Mazarine 4202); anc. S.-V. 278; actuellement B. N. lat. 14457.

1. Sur Dominique Petit (Dominicus Parvi de Varennis) voir *Index personarum* du *Chartularium Univ. Paris.*, t. III et IV, *Auctarium Chartularii*, t. I et II; Du Pin, V, 71 B, 97A, 214 D-215, 217 B-C, 218 A-B, 277 A, 297 A, 298 C (où on a souvent imprimé *Dominus* pour *Dominicus*); A. Coville, *Jean Petit*, p. 137, n. 12. Henri Chicot ou Chiquot (Henricus Chicoti, Chiquoti, etc.), de Mouzon, prêtre du diocèse de Reims, maître en théologie depuis 1400, accompagna Gerson, en 1403, dans l'ambassade de l'Université de Paris auprès de Benoît XIII. Il était encore en vie le 13 mai 1410, quand il toucha certaines sommes de la trésorerie royale, et semble être mort peu avant le 23 novembre 1413, date de la lettre citée ci-dessous dans la note suivante. Sur Chicot voir les volumes indiqués du *Chartularium* et de l'*Auctarium*. La *Josephina*, col. 762 C, fait mention d'un sanctuaire à Chartres, élevé sur l'emplacement d'un ancien temple des Druides qui portait l'inscription : « A la vierge qui doit enfanter ». On y célébrait le mariage de saint Joseph, dit Gerson.

fête pour honorer le mariage de Joseph et de Marie. Chicot, dit-il, sachant que le Chancelier avait déjà traité le sujet, lui avait confié un volume de ses propres écrits sur la matière, espérant qu'un plus jeune arriverait à répandre le culte de l'époux virginal [1]. Gerson continue :

Et quia nunc in hoc sacro Constantiensi Concilio fuit assignatus Sermo mihi pro Nativitate beatae Virginis, memor aliquo modo praecedentium assumpsi thema tale, quod laudibus Mariae simul et Joseph esset accommodum. *Jacob autem genuit* (...). Hunc Sermonem mittere disposui (quamprimum dabitur opportunitas) ad vos, et alios Canonicos vestros, Dominos meos Reverendos, cum aliis quibusdam scriptis conferentibus ad hanc materiam [2].

---

1. Gerson avait autour de lui un groupe qui, comme lui, cherchait à établir une fête de saint Joseph : « le Cardinal de Cambray (Pierre d'Ailly), mon precepteur, dit-il, et feu frere Pierre Bourguignon, Célestin (cf. sermon *Veniat pax*, B. N. lat. 14582, fol. 41 va, Du Pin IV, 635 A), au quel, comme il souloit dire, saint Joseph estoit especial patron et refuge, et avoit souvent esprouvé son secours es necessités de soy et d'aultruy comme par miracle ; et darrennement maistre Henry Chiquot, moult renommé et ancien clerc à l'Université de Paris et maistre en theologie, naguaires en son trespas et derrienne voulenté a laissé rentes à l'esglise de Chartres pour faire chascun an, ou lieu de son obit, la ditte commemoracion de saint Joseph en tel jour comme je diroye, car en son vivant nous en avions souvent parlé. Et tous ceulx icy en ont fait escriptures plainnes de science et de devocion. Vostre humble chapelain et orateur, Jehan Gerson, chancelier de Paris, indigne ». (Lettre au duc de Berry, 23 novembre 1413, B. N. fr. 24841, fol. 206 v-207.)

Le 2 juin 1444, Adam de Cambrai, premier président du Parlement de Paris, désirant des renseignements sur saint Joseph, s'adressa à son ami intime, Gérard Machet, qui lui répondit : « Scire autem desiderat devotio vestra quando et ubi recolitur memoria tam fidelis sponsi adeo digne et semper memorande Virginis. Post preceptorem meum loquar, qui huius rei sedulus investigator visus est : nempe post diligentissimam investigationem comperit Jherosolimis celebrari extremum huius lucis diem nostri Joseph IX. Febrarii, apud alios autem in Germania XIX. Marcii (... cf. *Josephina*, 781 A...). Memini, domine et frater, nonnulla olim communicasse vestre devotioni super hac re devotissima, que compilavit devotissimus ille ad beatum Joseph, digne memorandus Cancellarius Parisiensis » (B. N. lat. 8577, fol. 55-55 v). Launoy, *o. c.*, p. 140 et 516, s'est trompé (et d'après lui, Du Pin, I, clxxxiii) sur le destinataire de cette lettre, comme, d'ailleurs, sur ceux de toutes les autres lettres de Machet à l'exception d'une seule.

2. Du Pin, IV, 731 D-732. Comme il nous eût été utile de savoir quels étaient ces « aliis quibusdam scriptis » !

Voici donc un *terminus a quo* pour le sermon *Jacob* : le 7 septembre 1416, date de la lettre à Dominique Petit.

Passons maintenant au sermon *Jacob* que Gerson promettait de lui envoyer aussi vite que possible. Ici, dans la *secunda consideratio*, partant du privilège que le Chancelier réclamait depuis longtemps pour la Vierge, à savoir son Immaculée Conception [1], il demande le même privilège pour son époux, « quamvis non omnino similiter » [2]. Admettant que ce qu'il vient de demander pour Joseph ne se trouve pas dans les Ecritures Saintes, et invitant le Concile à discuter ce point, il ajoute :

Est igitur quaestio, si de necessitate Fidei tenenda est veritas nostrae considerationis secundae. Et hoc est investigare sub generali regula, quae veritas est certa Fide et de salutis necessitate tenenda, quae de sola probabilitate, quae de pietate Fidei, et quae sit impertinens ? Respondere proposueramus (...), quale exercitium posterius habere sperantes, nos, hac dubitatione relicta, transibimus ad reliquas considerationes, tertiam et quartam [3].

Ce passage est l'énoncé d'un traité qu'il écrivit peu de temps après avoir prononcé le sermon, et qui commence :

Declaratio compendiosa quae veritates sint de necessitate salutis credendae, quae de sola probabilitate tenendae, quae de pietate Fidei reputandae, et

---

1. Voir son sermon *Tota pulcra*, auquel il fait allusion plus loin, col. 1351 C ; éd. Louis Mourin, *Six sermons français inédits de Jean Gerson*, Paris, 1946, p. 321 et suiv. Sermon inédit ? Signalons aux recherches des gersoniens une édition que nous n'avons pas réussi à retrouver, mais indiquée par Jacques-Charles Brunet, *Manuel du libraire*, Paris, 1861, t. II, col. 1561 : « Sermon de la conception de la glorieuse Vierge Marie, faicte et preschee en leglise de Sainct-Germain Lauxerois a Paris, par feu digne de louange et bonne memoire maistre Jehan de Gerson... en la presence de la Royne et de plusieurs seigneurs et dames du sang royal et autres gens de diuers estats, lan mil quatre cens et vng (sans lieu ni date), in-4°, goth. de 14 ff. à 32 lign. par page, avec un bois. Opuscule impr. à Paris vers l'an 1500. 35 fr. Bergeret ». Le passage d'une « douzaine de lignes particulièrement violentes », que M. Mourin (p. 374-375) accuse injustement Du Pin d'avoir intercalé dans la traduction latine, se trouve déjà dans toutes les éditions depuis celle de 1502. Pourtant c'est une interpolation du traducteur qui ne se lit pas dans les manuscrits français.

2. Du Pin, III, 1349 C.

3. Du Pin, III, 1350 B.

quae sint impertinentes judicandae (...). Pro solutione dubitationis quae nuper movebatur in sermone de nativitate Virginis Mariae consideratione secunda, anno 1416 [1].

Il n'y a donc pas de doute : le sermon *Jacob*, auquel nous attachons tant d'importance pour dater la *Josephina*, fut prononcé le 8 septembre 1416, le lendemain de l'expédition de la lettre à Dominique Petit.

Revenons-en maintenant au sermon. S'adressant aux « Patres celeberrimi, Patres Apostolici, Domini sapientissimi et ornatissimi Viri » [2], Gerson fait sa division en quatre considérations ou parties, et les développe en s'appuyant sur tout un défilé d'autorités : outre les citations des Écritures Saintes, il fait des emprunts à Augustin, à Anselme, au Pseudo-Denys, à Aristote, Cicéron, Salluste, Boèce, Richard d'Armagh, à un « quidam doctor Angelicanus », à Hugues de Saint-Victor, Bonaventure, Isidore et Horace. Il serait superflu de relever ici le parallèle étroit entre le sermon *Jacob*, la *Josephina*, et l'ouvrage qui est leur ancêtre commun, les *Considérations sur saint Joseph* [3]. Mais la troisième partie du sermon doit tout particulièrement retenir notre attention. C'est ici que l'orateur s'élève

1. Du Pin, I, 22 A.

2. Le sermon fut prononcé « en la presence des Cardinaux, Ambassadeurs tant de France et d'Angleterre, comme de plusieurs aultres Roys, Seigneurs, et Communautés » (Du Pin, V, 708, en haut).

3. Notons simplement que dans le sermon, Gerson, parlant de l'ascendance royale de Marie, se réfère (Du Pin, III, 1348 A-B) à ce qu'en avaient dit « doctores aliqui satis moderni », et il répète en latin un passage des *Considérations* : « Si dient aucuns docteurs que le royaume des Juifs appartenoit à Nostre Dame par prochaine succession et heritage, à cause de Joachin son pere et de saincte Anne sa mere ; et à ceste cause dient que Jhesucrist fu vray roi des Juifs par droit à cause de sa mere Nostre Dame ; la quele chose ont voulu les Anglois alleguer aucunefoiz pour eulz, en disant que femme povoit bien succeder ou royaume de France » (B. N. fr. 24841, fol. 123 ; Du Pin, III, 847 A). Ces paroles ayant été par la suite rapportées de façon spécieuse devant le Concile, le 11 avril 1417, on accusa Gerson d'avoir cherché à « attraire les Angloys à soy » (Du Pin, V, 707 D-708 A ; cf. *ibid.*, 663 C-D, et Coville, *o. c.*, p. 545-546). Nous ferons paraître prochainement un article intitulé : *Gerson, la Royauté de la vierge Marie, et les Anglais*.

à toute sa hauteur. Il parle de l'inviolable pureté de la Vierge qui n'a jamais subi la moindre atteinte de la part de Joseph, de la beauté surnaturelle de Marie qui n'a jamais éveillé la moindre concupiscence chez son époux virginal ; ce qui ne doit étonner personne, dit-il, car le païen Valérien lui-même, n'a-t-il pas toujours respecté la virginité de sainte Cécile, son épouse ? Et l'on aurait tort de supposer que Joseph était déjà un vieillard, comme l'a décrit le blasphémateur Helvidius et comme le représentent les images ; au contraire, il n'avait pas encore cinquante ans, âge où commence la vieillesse, selon Isidore [1]. Puis Gerson retrace la vie de la Vierge, s'attardant sur les mêmes détails qu'on lit dans la *Josephina*, racontant les mêmes événements « moins comme ils se sont passés, mais comme on peut pieusement croire qu'ils auraient pu se passer », ainsi qu'il dit dans le sermon, dans l'épopée et dans les *Considérations sur saint Joseph*.

Gerson arrive à la fuite en Égypte, ce qui l'amène à dire :

Unde quidam metrice scribit velut ex persona peregrinantium et psallentium de Lege Domini :

Esto peregrinis nobis cantabilis alma,
Lex Domini relevans taedia dura viae.
Nam fugiunt tristes citius per inania curae,
Carmina divinus dum modulatur amor.
Ergo coeligena miseris mens incola terris
Sis psaltes, lyricis jugiter apta modis.
Sic non te totam lachrymarum valle molesta,
Sed coelo poteris dicere te positam [2].

Et plus loin, à propos de la mort de Joseph, après avoir dit qu'on peut raisonnablement croire que Marie et son Fils y assistaient, et qu'elle eut lieu avant la Passion, car autrement Jésus n'aurait pas confié la garde de sa Mère à un autre [3], Gerson continue :

1. Tous ces éléments se retrouvent dans les *Considérations* et dans la *Josephina*.

2. Du Pin, III, 1353 C.

3. « On conclut que Joseph morut devant Marie ; pour ce elle fu recommandee à saint Jan l'Evangeliste en la crois ». (Sermon français, *Poenitemini*, B. N. fr. 24842, fol. 50 v, prononcé le 31 décembre 1402.) D'autres

Hinc metricus quidam :

Venerat illa dies, qua vitam morte pararet
Perpetuam tibi, juste Joseph, David inclyta proles,
Christus adest cum Matre pia, quibus officiose
Servieras, vultu placido solantur euntem.
Ora licet lachrymis oppleverit intus obortis
Naturalis amor, etenim sic credere fas est,
Quod Patrem Jesus et sponsum flevit morientem
Virgo benigna suum. Fidei custodis amator
Procumbit lecto, complexans membra, pudicis
Oscula dat labiis, mi vir, conclamat, obisne ?
Deseris et viduam passuram dira relinquis?
Velle tamen fiat Domini, dilecte, volo, mi,
Ecce Jesus tuus in placida te sede locabit.
Protinus ipse Joseph pretiosa morte quievit [1].

On sait que Gerson, comme la plupart de ses contemporains d'ailleurs, parsemait ses discours et même ses autres ouvrages de citations et de morceaux versifiés. Il affectionnait particulièrement les bouts rimés en français : proverbe ou traduction d'un distique du Pseudo-Caton. Parfois la forme scandée était de sa sa propre façon ; et, comme beaucoup d'autres orateurs de son époque, il aimait à ajouter au texte latin de ses sermons français une traduction ou une paraphrase rythmique. Ses compositions sont émaillées de couplets et de quatrains mnémoniques, et de bribes des poètes latins classiques et plus récents. Quelquefois ses citations des poètes, et il se rangeait dans leur nombre, prenaient plus d'ampleur : une demi-douzaine et plus de vers d'Horace, de Lucain, de Virgile, de Boèce, huit vers dont il se dit l'auteur, quatorze « de quodam vulgari poeta » [2]. Il termina la « collatio », *Dominus regnavit*, pour la fête de saint Louis, par trois strophes en l'honneur du

sermons de la série *Poenitemini* démontrent que déjà à cette époque Gerson s'intéressait profondément à l'histoire de Joseph. Cf. aussi le sermon français, *Ad Deum vadit* (13 avril 1403), éd. David Hobart Carnahan, Urbana, Illinois, 1917, lignes 2682-2685 ; éd. Dom Georges Frénaud, Paris, 1947, p. 98.

1. Du Pin, III, 1354 A-B.

2. Du Pin, II, 331 B ; III, 279 B, 290 C, 970 D, 1022 B, 1236 B, 1309 C, 1313 B ; IV, 244 D, 245 B, etc.

saint, strophes qui font partie intégrante du sermon [1]. Nous ne parlons pas ici des ouvrages écrits partie en prose, partie en vers, comme, par exemple, le *De consolatione theologiae*, imité de Boèce [2], ni du *Tertium opusculum de Canticis*, dont le « primus tomus » se compose de six pièces de vers [3]. Nous omettons aussi, et à juste titre, les pièces de vers que renferme le sermon latin *Tota pulcra*, de Jean Vitalis, faussement attribué à Gerson [4], et les onze vers qui terminent la *Declaratio compendiosa defectuum virorum ecclesiasticorum*, car ce traité, attribué à tort à Gerson dans un endroit de l'édition Du Pin, fait partie du *Consilium pacis* de Henri de Langenstein, imprimé sous son nom dans un autre endroit de l'édition [5].

1. « Absque deductione ulteriori libet sub metro finem statuere » ; suivent les trois quintains (Du Pin, III, 1467 C), qu'on retrouve ailleurs (III, 1440 B) comme une pièce à part sous le titre *Dictamen de Sancto Ludovico*.

2. Du Pin, I, 129-184.

3. Du Pin, III, 673 B-677 A. La première pièce, *Carmen super recogitatione mortis*, « Cerne quis es, quid agis... », se lit aussi, avec variantes, dans le ms. Tours 379, fol. 16 ; et à la fin du *Nouvel chant du cuer* (Du Pin, III, 887 D-888 et B. N. fr. 24841, fol. 315 où la pièce est suivie du *Dictamen de Sancto Ludovico* (fol. 315 v). Nous profitons de cette occasion pour indiquer un manuscrit inconnu du *Nouvel chant du cuer* et non identifié par le *Cat. des mss de la bibl. de l'Arsenal*, ms. Arsenal 2176, fol. 61.

4. Du Pin, III, 1334 C-1345 D ; Cf. notre *Gersoniana : A Latin Sermon on the Immaculate Conception of the Virgin Mary ascribed to Jean Gerson*, New York, 1951, en polycopie.

5. Du Pin, III, 314 A-318 D ; 835 A-840 D. Dans l'édition Du Pin la *Declaratio compendiosa* est précédée d'un *Sermo de morbis et calamitatibus ecclesiae et de signis futuri judicii*, « pronunciatus in die Conceptionis gloriosae Virginis Mariae, in Concilio Constantiensi : *Dominus dabit vobis signum : Ecce virgo concipiet...* » (Du Pin, II, 309-313 ; ms. Mazarine 939, fol. 40 v). Ce doit être plutôt une partie de sermon puisque l'orateur, qui n'était certainement pas Gerson, commence en disant : « Nunc quoad secundum, Reverendi Patres et Domini, restat ostendere quomodo... ». Une comparaison de ce sermon avec l'*Epistola ad Joannem XXIII* de Pierre d'Ailly (cf. Du Pin, II, 309 D-312 C avec 876 D-878 C) démontre que les deux ouvrages sont du même auteur. Le sermon n'est pas signalé par L. Salembier, *Petrus de Alliaco*, Insulis, 1886. H. Finke, *Acta concilii Constantiensis*, II, 529, indique plusieurs manuscrits de ce sermon dont un, le ms. München 5421, l'attribue à un nommé Pierre de Bruxelles. (Cf. James L. Connolly, *John Gerson*, Louvain, 1928, p. 115-116.) Dom Stephanus Axters, de Louvain,

Après cette digression sur l'emploi des citations poétiques dans les œuvres de Gerson, revenons encore une fois au sermon *Jacob*, prononcé le 8 septembre 1416, où, dans la troisième considération, on lit trois morceaux versifiés : l'un de huit vers, le deuxième de quatorze, le dernier de six. Nous avons déjà réimprimé les deux premiers; le troisième termine la *tertia consideratio* :

Felix illa dies toto celeberrima mundo,
Sacra docens laeta, qua scandit ad aethera virgo
Mater, et angelicos cives supervolat omnes
Huc tibi virgo Joseph, Jesus, et tua sponsa propinquum
Credere fas statuunt solium, tales ob honores
Concinimus, facite nobis haec gloria detur [1].

Ici le Chancelier cite ses propres vers, ainsi qu'on peut voir en consultant le ms. Tours 384, fol. 65 et suiv. où, à la suite du sermon *Jacob* se trouvent plusieurs pièces en vers de Gerson sur la Vierge, parmi lesquelles cette pièce, « Felix illa... » [2]. Mais qui est l'auteur des deux autres pièces? Qui est ce « quidam » mentionné devant chacune d'elles? Malgré les hésitations de Gerson à se nommer, on reconnaît facilement qu'elles sont, toutes deux, de sa facture. D'ailleurs, on n'a qu'à s'en rapporter à la *Josephina* où, dans la « prima distinctio », on retrouve la première avec des variantes considérables :

Esto peregrinis nobis cantabilis alma.
Lex Domini relevet quae taedia dura viarum,
Nam tristes citius abeunt per inania curae,

---

vient de nous signaler que le ms. b. X. 18, fol. 335, de l'Erzabtei Sankt Peter de Salzbourg l'attribue également à ce Pierre de Bruxelles. Le *Sermo de signis ruine ecclesie* et la *Declaratio defectuum virorum ecclesiasticorum* sont déjà réunis sous le nom de Gerson dans un incunable sans nom de lieu ni d'imprimeur, et sans date (Pellechet, n° 5233 : « [Augustae Vindelicorum. Johannes Froschauer] »).

1. Du Pin, III, 1354 D.

2. *Cat. gén. des mss*, t. XXXII, 1re partie, p. 298. Dans l'édition Du Pin (III, 1359-1360), comme dans le ms. de Tours, le sermon est suivi des mêmes pièces, moins celle-ci, « Felix illa... ». Notons que les six premiers vers de la première pièce, « Alma Redemptoris Mater... » (III, 1359 A), se lisent aussi dans l'*Office pour la fête de saint Joseph* (IV, 739 C; ms. B. N. fr. 24841, fol. 239).

Carmina dum divinus amor modulatur amoena.
Ergo coeligena miseris mens advena terris,
Sis psaltes, facito, sis odis debita divis,
Non ita te totam terrarum carcere tetro,
Sed coelo poteris positam reputare sereno [1].

L'autre pièce de quatorze vers se lit au commencement de la « distinctio duodecima », dernière division de la *Josephina* [2]. Dans ce cas les variantes sont beaucoup moins importantes.

Ces constatations nous paraissent indiscutables. Mais, nous dira-t-on, ce ne sont pas des preuves suffisantes pour conclure que Gerson avait écrit la *Josephina* avant de prononcer le sermon *Jacob*; on connaît assez ses habitudes littéraires : on a vu plus haut qu'il remaniait souvent ses écrits. On nous objectera peut-être que les trois pièces de vers en question sont des interpolations dans le sermon de 1416, des pièces ajoutées par Gerson lui-même probablement, dans une révision postérieure. D'ailleurs, dira-t-on, la présence des extraits de la *Josephina* dans le sermon *Jacob*, même s'ils ne sont pas des interpolations, ne prouvent nullement que Gerson avait déjà achevé l'épopée; c'est une œuvre de grande envergure, et le Chancelier en a développé les parties selon l'inspiration du moment.

Nous ne disposons pas des manuscrits nécessaires pour la réfutation de ces arguments. Pourtant, on peut démontrer, même sans manuscrits, que la solidité de ces objections est bien précaire, sinon pour les trois pièces en question, du moins pour les deux premières. Pour la dernière pièce, « Felix illa dies... », il y a quelque possibilité qu'elle ait été interpolée par un copiste ou un éditeur. Nous avons déjà vu que cette pièce se trouve à la suite du sermon *Jacob* dans le ms. de Tours [3]. Ceci, pourtant, ne suffit pas à prouver que c'est une interpolation dans le sermon, car nous avons relevé d'autres pièces qu'on trouve tantôt dans un ouvrage, tantôt à part [4]. Ce qui nous porte à croire, néanmoins, que nous sommes en présence d'une interpolation, c'est qu'en terminant la troi-

1. Du Pin, IV, 747 B-C. Cf. ci-dessus, p. 314.
2. Du Pin, IV, 780 C-D.
3. Voir ci-dessus, p. 317 et n. 2.
4. Voir ci-dessus, p. 316, notes 1, 3 et 5.

sième considération du sermon, Gerson dit que d'autres, avant lui, avaient suggéré l'établissement d'une fête de saint Joseph. Quant à leurs écrits, qui sont accessibles à tout le monde, continue-t-il, je ne peux pas m'attarder à en parler; mon amour de brièveté me contraint de passer à ma quatrième et dernière considération [1]. Puis on lit les vers « Felix illa dies... », ce qui s'accorde mal avec son « brevitatis amor ». Peut-être jugeait-il ses propres vers plus importants que ces autres écrits en faveur d'une fête de saint Joseph ? En tout cas, interpolation ou non, la position de cette pièce n'est pas de prime importance pour la date de la *Josephina*.

Mais les deux autres pièces qui se trouvent et dans le sermon et dans l'épopée, pourrait-on les considérer, elles aussi, comme des interpolations ? Nous avons déjà fait remarquer que la troisième considération du sermon *Jacob* est en grande partie le croquis de la *Josephina*. Dans le sermon, les vicissitudes de la vie de la Sainte Famille se suivent dans le même ordre que dans le poème, à une exception près : la *Josephina* commence par la fuite en Égypte, pour retourner ensuite aux événements qui l'avaient précédée et à ceux qui suivirent, technique employée depuis les épopées anciennes jusqu'aux romans et aux films de nos jours, tandis que, dans le sermon, Gerson observe l'ordre strictement chronologique, d'après sa reconstitution à lui. Il y a des conversations entre la Vierge et son époux, des tête-à-tête imaginés par sa « religiosa studiositas » et développés plus amplement dans le poème. Arrivé à la fuite en Égypte, il dit :

In qua peregrinatione laboriosissima dicere poterant uterque ad Dominum : *Cantabiles mihi erant justificationes tuae, in loco peregrinationis meae.* Ps. CXVIII. 54. Unde quidam metrice scribit velut ex persona peregrinantium et psallentium de Lege Domini :

Esto peregrinis nobis cantabilis alma,
Lex Domini relevans...

1. « ...ea (scripta) brevitatis amor linquit, et ad ultimam se transfert considerationem, quae post verbum de nobilitate Joseph et Mariae in prima consideratione ; dehinc de ipsorum sanctificatione in altera ; rursus de fomitis repressione in tertia : loquitur de multiplici nativitate Jesu, et de habitudine quam habet ad Mariam atque Joseph hujusmodi nativitas ». (Du Pin, III, 1354D).

Nous avons déjà transcrit cette pièce, celle que l'on retrouve dans la première distinction de la *Josephina*. Ce chant de l'orateur est tellement à sa place ici dans le sermon que l'on peut difficilement maintenir qu'il s'agit d'une interpolation faite dans une révision postérieure. Le verset des *Psaumes* introduit la pièce de Gerson; le chanteur « de Lege Domini » reparaît dans le deuxième vers; et les paroles qui suivent la pièce sont la continuation de son chant. Encastré de la sorte dans le sermon, on en peut conclure que Gerson a inséré cet extrait de la *Josephina* au moment où il composait le sermon *Jacob*.

Ce que nous venons de dire à propos de la première pièce s'applique encore mieux à la deuxième. Au surplus, considérer cette pièce comme une interpolation est encore moins soutenable car, sans les quatorze vers, il y aurait une lacune appréciable; la pièce relie ce qui la précède à ce qui suit.

A moins que l'on ne prouve par des manuscrits que le texte du sermon *Jacob*, tel qu'il se lit dans les éditions, est déjà un remaniement, ce qui nous paraît très improbable, il faut reconnaître que Gerson avait écrit au moins deux parties de la *Josephina* avant le 8 septembre 1416, date du sermon : une partie qui se place vers le commencement, l'autre vers la fin de l'épopée. Et puisque le sermon renferme aussi une ébauche détaillée — disons plutôt un résumé : car, généralement on change une ébauche, tant soit peu, quand on se met à écrire, tandis qu'un résumé reste fidèle à l'ouvrage dont il est l'abrégé — on peut raisonnablement conclure que la *Josephina* en entier avait déjà été terminée avant cette date, qui devient le *terminus ad quem*.

Quant au *terminus a quo*, nous ne l'avons pas encore établi exactement. On pourrait supposer qu'il devait se placer après l'arrivée de Gerson à Constance (21 février 1415), puisqu'il dit dans le prologue :

> Vidi equidem Synodum Constantia dum generalem
> Colligit Ecclesiae fieret sibi pastor ut unus [1].

Mais il est fort probable qu'il a introduit ces deux vers, comme ceux écrits le 26 juillet 1417 à propos de la déposition de

1. Voir ci-dessus, p. 300.

Benoît XIII, dans un remaniement ultérieur. D'ailleurs, l'ambiance de Constance, malgré les beautés naturelles du site, était peu favorable à l'éclosion de cette œuvre grandiose. Dès son arrivée Gerson se trouva mêlé aux discussions qui occupaient le Concile. Même si on lui accorde une prodigieuse facilité de versificateur et une application extraordinaire, on se demande où il aurait trouvé le loisir nécessaire pour écrire presque trois mille vers. Il faut, croyons-nous, faire remonter le *terminus a quo* à l'époque de la grande activité déployée par le Chancelier pour le culte de saint Joseph, c'est-à-dire, à environ 1413, et plus précisément, après la composition des *Considérations sur saint Joseph*.

Mais les *Considérations* que l'on n'a pas encore datées d'une façon satisfaisante, présentent encore un problème de chronologie que nous tâcherons de résoudre. Dans cet ouvrage on lit un de ces renvois, grâce auxquels on réussit souvent à rétablir la succession chronologique des œuvres de Gerson :

> Nous, en surplus (dit-il), povons religieusement penser que toutes et quantes fois nous pecheurs faisons memoire honorable de ce mariage, nous en rapportons les biens et les aumosnes de grace et de pardon, d'espirituele joye et de devocion ; car pour nous pecheurs, et pour notre salvacion principalment, fut celebré ce mariage. Si y devons avoir singuliere fiance, amour, honneur et reverence, de quelque estat, de quelque aage, de quelconque sexe ou condicion nous soions, et quelconque grace nous vueillons empetrer, ou meschief eschiver : et en especial, pour demander paix et union : car icy est signifiee l'union de Saincte Eglise à Jhesus son espous, et de l'ame à Dieu. Si doivent aussi nouveaux mariages prendre exemple et devocion à cest icy, comme nous l'avons touchié ces choses en une briefve epistre qui s'adresse à Saincte Eglise [1].

Quelle est cette « briefve epistre qui s'adresse à Saincte Eglise » ? L'identification de cet opuscule n'est pas facile parce que le renvoi de Gerson se rapporte à une épître encore inédite, dont nous transcrivons le commencement :

> S'ensuit bonne exhortacion generale pour la feste de la desponsacion Nostre Dame.
>
> A Sainte Eglise, ung sien filz, acroissement de devocion, à saint Joseph et Nostre Dame et au benoist enfant Jhesus :

1. B. N. fr. 24841, fol. 145 r ; Du Pin, III, 864 A-B.

A honnourer et celebrer la desponsacion sainte et sacree de Nostre Dame la vierge Marie avec son virginal et tres loyal espous saint Joseph juste, doit estre esmeu chascun cuer devost et religieux pour les consideracions ensuivans et pluseurs autres :

j. Premierement doit encliner ad ce l'onneur du saint sacrement de mariage qui est le premier en institucion et tres grant en significacion ; car il feust institué en paradis terrestre dès l'estat d'innocence. Et signifie, comme dit l'Apostre, l'union et coniunction de Dieu avec Sainte Eglise, et de la sainte ame avec Dieu. Si doivent tous qui sont nés en loyal mariage, tous aussi et toutes qui sont ou veulent estre en mariage, et generallement chascune ame devote qui ayme Sainte Eglise et qui veult avoir Dieu à espous, honnourer ce glorieulx mariage, en tant aussi que chascun doit desirer pais et union, qui est en ce mariage signifiee, et en rendre à Dieu et Nostre Dame grace et mercy.

ij. En après doit encliner ad ce l'amour et l'onneur [fol. 235] du benoist enfant Jhesus nostre Sauveur, qui volt estre nés et nourri en ce virginal mariage. Et par ainsi y fu lignee belle et fructueuse. Si doivent ceulx et celles qui veulent avoir bonne lignee, soit corporelle, soit espirituelle, honnourer, deprier et adourer ce mariage saint et sacré [1].

Un peu plus loin se lit encore un passage à propos des « nouveaux mariages » mentionnés dans les *Considerations* :

viij. Encorez disons que chascune pucelle et chascun homme ou jouvencel qui desirent avoir bon et convenable mariage et qui l'ont desia trouvé par la grace de Dieu (car ycy est bien sa grace requise), doivent avoir recours à deprier et honnourer ce mariage lequel feust institué et demonstré et conservé par l'especialle providence de Dieu. Si doivent les dessus dis faire leurs requestes que bien leur viengne de mariage [2].

Il n'y a donc pas de doute possible : la « briefve epistre qui s'adresse à Saincte Eglise » où Gerson a parlé des « nouveaux mariages », épître mentionnée dans les *Considérations sur saint Joseph*, se rapporte à la *Bonne exhortacion generale pour la feste de la desponsacion Nostre Dame* [3]. Or, cette épître est datée d'une façon on ne pourrait plus précise dans la souscription :

1. B. N. fr. 24841, fol. 234 v-235.

2. *Ibid.*, fol. 237r.

3. Et non, comme l'a cru Mgr Glorieux (nº 225, p. 176, n. 3 et p. 177, n. 11) à l'*Épître sur le culte de saint Joseph*, en latin, du 17 août 1413 (Du Pin, IV, 732 D-736 B).

« Escript à Paris, l'an mil CCCC et XIIJ, la veille saint Cosme et saint Damien, le XXVJ[e] jour de septembre [1].

Les *Considérations sur saint Joseph* sont donc postérieures au 26 septembre 1413. Mais de combien ? Pour en revenir au ms. B. N. fr. 24841, tout de suite après la souscription de la *Bonne exhortacion*, sur le même feuillet, on lit : « S'ensuit une auctorité et oroison du virginal mariage Nostre Dame à saint Joseph ». Du Pin en a imprimé les parties latines (IV, 739C-740A), mais il a omis ce qui suit :

Le mariage pur, virginal,
De saint Joseph et de Marie,
Où feust, sans vice originel,
Conceu et né le fruit de vie,
Honourons tous de vray cuer fin,
Devot et net à ceste fin :
Que venir aus noces lassus
Puissions tous qui sommes ça jus.

Respons [fol. 239 v]

Joseph filz David, ne crains mie — Verset
Prendre ton espouse Marie. [Matth., I, 20] — Oroison

Graces à vous, glorieux Dieu, rendons pour le mariage sacré de saint Joseph et Nostre Dame, où quel a esté celebré le mistere de nostre redemp-

1. B. N. fr. 24841, fol. 239. Dans cet opuscule, il y a un passage fort intéressant qui révèle encore un sens mystique que Gerson donnait à son nom, cette fois son nom de famille, *Charlier* : « vij. Encores disons que chascune personne de mestier qui gaigne sa vie à son loyal labour et mangue pain benoit, selond le dit du Prophette, doit honnourer ce mariage laborieuz, non pas folement oyseuz, et y prendre bon exemple et forte pacience ; car ceste royale pucelette Nostre Dame ouvroit de texture et de coudre et faisoit le menage commun ; et le noble Joseph ouvroit en bois comme charlier, ou charron, ou huchier, ou faiseurs de nerfs ». (B. N. fr. 24841, fol. 246 v ; cf. *Considérations*, Du Pin, III, 844 D et 850 A ; aussi le sermon *Ad Deum vadit*, éd. Carnahan, lignes 2517-2518 et p. 16-17 ; éd. Frénaud, p. 92 et note 55). Peut-être pourrait-on aller jusqu'à voir aussi, dans le fait que la Vierge « ouvroit de texture et de coudre », une allusion au nom de la mère de Gerson, Elisabeth la Chardenière, *Chardenière* pouvant venir de *chardonnière*, celle « qui carde, c'est-à-dire apprête le drap avec des chardons à foulons » (H. Jadart, *o. c.*, p. 116). Dans les *Considérations sur saint Joseph* (Du Pin, III, 844 D) Gerson parle de la Vierge comme étant « une texceresse ou povre ouvriere en soye ».

cion. Et vous prions que du precieux, benoit et savoureux fruit Jhesus, qui en icelluy mariage nous feust donné, nous aions pardurable et bien eureuse refection. Amen.

Considérés, devotes gens, que en la tres solennelle eglise de Nostre Dame de Paris ha une cause especialle de faire la celebrité de la desponsacion Nostre Dame. Car illec sont deulz anneaulz d'or lesquels on tient avoir esté à la Vierge pucelle (...) ; illec est avec ce la çainture Nostre Dame (...) ; illec est de son precieux lait du quel feut nourri le Roy des roys, qui tout gouverne.

Oroison. Or vueillés Vierge pucelle, sainte et sacree, vuillés empetrer grace envers vostre chier et doulz enfant Jhesus (... fol. 240 r...) qui est espous de toute l'Eglise triumphant et Dieu benoit sans fin. Amen [1].

Nous avons abrégé nos citations parce que ce passage au sujet des reliques de la Vierge à Notre-Dame de Paris et l'oraison qui le suit se lisent, mot à mot, dans le ms. 24841, au fol. 145-145 v, c'est-à-dire, près de la fin des *Considérations sur saint Joseph* (Du Pin, III, 864 B-C). L'oraison que nous venons de mentionner est, en effet, la fin de l'ouvrage, à notre avis ; car les *Aultres considérations* qui suivent forment un ouvrage indépendant [2].

Il est donc évident que Gerson a composé les *Considérations sur saint Joseph* après la *Bonne exhortacion* du 26 septembre 1413, et qu'il avait devant les yeux les passages cités ci-dessus qui sont devenus la fin des *Considérations*.

C'est encore dans un autre opuscule que l'on trouvera le *terminus ad quem* des *Considérations*, une épître que Gerson a adressée au duc Jean de Berry, le priant d'instituer une fête de saint Joseph à Notre-Dame de Paris, dont voici le commencement :

En considérant moult et souvent, et en escripvant de l'excellence et dignité de saint Joseph, filz de David, loial et virginal espous de la Vierge pucelle, Nostre Dame saincte Marie, selon le tesmoingnage des Euuangiles, et en pensant quant et comment ce mariage saint et sacré pourroit estre plus souvent remambré, honnoré et celebré en sainte Eglise, est venus nagueres

1. Au fol. 240 v commence un *Officium misse pro virgineo coniugio justi Joseph et Marie*, qui a servi à l'édition Du Pin, IV, 740A-742, le ms. 24841 étant l'ancien S.-V. 138. Le renvoi (col. 741, en haut) à ce qui suit le sermon *Jacob* est le fait de l'éditeur.

2. B. N. fr. 24841, fol. 145v-150 ; Du Pin, III, 864 D-868.

devant les yeulz de ma dicte consideracion, ainsi l'a Dieu voulu, ce tiens je, que vous, tres noble, puissant et tres chrestien prince, filz de roy et oncle de roy, monseignieur de Berry, estiés celuy seignieur entre les aultres, sans flaterie le dy je, qui pourriés et vauriés promouvoir (*ms.* proumovoir), essaucier et executer ceste besoigne tant digne, tant honorable, tant precieuse, saincte et religieuse [1].

Quel était ce moment que Gerson désigne par « nagueres » et où, inspiré de Dieu, « en escripvant de l'excellence et dignité de saint Joseph », il eut l'idée de se tourner vers le duc de Berry pour faire établir un service de saint Joseph ? La réponse se trouve dans les *Considérations sur saint Joseph* :

Considerons encore que les royauls et de haulte noblesse doivent avoir especiale devocion, tant à saint Joseph, comme à Nostre Dame, à cause de leur royale et digne noblesse. Si doivent promouvoir que memoire solennele soit faicte d'eulz deux et de leur sacree desponsacion plus souvent ou service de l'Eglise, soit par confrarie, soit autrement [2].

Or, l'épître au duc de Berry porte une date précise : « Escript l'an de grace mil CCCC et treze, le jour de saint Clement pape [3] ». Les *Considérations* ont donc été écrites entre le 26 septembre 1413, date de la *Bonne exhortacion*, et le 23 novembre 1413, date de la lettre au duc de Berry.

Plus haut, quand nous avons mis les *Considérations sur saint Joseph* comme *terminus a quo* de la composition de la *Josephina*, ce n'est pas à ces *Considérations* écrites entre le 26 septembre et le 23 novembre 1413 que nous avons pensé. C'est plutôt aux *Aultres considéracions*, qui les suivent et qui, comme nous l'avons dit, constituent un opuscule séparé, ajouté après coup par Gerson. Mais à quel moment ? Les développements font comprendre que la pensée de Gerson se dirige déjà vers les spéculations de sa « studiosa curiositas », « multa probabiliter suadens, temeraria nusquam », exprimées dans le sermon *Jacob* et dans la *Josephina*. Malheureusement nous n'avons pas réussi à dater les *Aultres considéracions*. Pourtant Mgr Glorieux, bien qu'il ne fasse pas de distinction entre

1. B. N. fr. 24841, fol. 204 r ; Du Pin, en latin, IV, 729 A-B.
2. B. N. fr. 24841, fol. 124-124 v Du Pin, III, 848 A.
3. B. N. fr. 24841, fol. 206v ; Du Pin, IV, 730 D.

les deux parties des *Consideracions*, a une opinion sur la date de la *publication* de l'ouvrage entier : « Après le décret du Cardinal Alamannus, de Pise, écrit-il, instituant (29 juillet 1414) pour les provinces de Reims, Sens et Rouen la solennité d'une fête de saint Joseph, Gerson publie ses (n° 237) *Considérations sur saint Joseph* » (dont la conclusion répond à certains vœux émis par le chapitre de Notre-Dame, le 16 juillet de cette année) [1].

En résumé : Nous ne sommes pas parvenus à placer le *terminus a quo* pour la composition de la *Josephina* avec toute la précision désirable, mais il doit se trouver, croyons-nous, après juillet 1414. Le *terminus ad quem* est le 8 septembre 1416, quand Gerson prononça le sermon *Jacob autem genuit Joseph*, dans lequel il cite deux passages de l'épopée, avec certaines divergences : le premier se retrouvant dans la première distinction du poème ; l'autre dans la douzième et dernière. Conformément aux habitudes du Chancelier, l'ouvrage a subi une évolution : il l'a remanié à plusieurs reprises. Ainsi, le 26 juillet 1417, il y a ajouté des réflexions sur la déposition de Pierre de Lune. La *Josephina* est passée par divers états qui doivent représenter des remaniements successifs : un état sans argument au commencement ; un autre avec l'argument « Clare Joseph... » ; le dernier avec l'argument « Alme Joseph... », celui-ci écrit le 27 juillet 1418, à Rathenberg [2].

---

1. Glorieux, *o. c.*, p. 177 ; la « Lettre d'Alamanus, cardinal-prêtre du titre de saint Eusèbe, légat dans les provinces de Reims, Sens et Rouen, touchant la célébration de la fête de saint Joseph » se trouve dans le ms. Mazarine 940, fol. 76 (*Cat... Mazarine*, I, p. 444).

2. Nous rassemblons ici des éléments chronologiques qui ont rapport à la *Josephina* et au culte de saint Joseph.

1) 1402, décembre. Gerson porte déjà un intérêt tout spécial à saint Joseph, ainsi que l'on voit dans les sermons *Poenitemini* prononcés vers cette date.

2) Avant 1413 (?), il compose un *Office pour la fête de saint Joseph*, mentionné dans nos 4, 9 et 14 (Du Pin, IV, 736 B-742 ; Glorieux, n° 226).

3) Henri Chicot envoie à Gerson un volume de ses écrits sur saint Joseph (mentionné dans notre n° 14).

4) 1413, août 17. *Épître sur le culte de saint Joseph*, adressée à l'Église (Du Pin, IV, 732 D-736 B ; Glorieux, n° 225). Gerson y mentionne notre n° 2

*
* *

Si pour la *Josephina* la question d'attribution est vite réglée, tandis que le problème de datation est plutôt compliqué, nous passons maintenant à une autre poésie, en français celle-ci, *Prière à la Vierge*, où c'est le contraire : l'authenticité de la pièce prime toute autre considération. Pour cette pièce nous

---

et, étant venu à parler de la beauté de la Vierge, il dit que pour traiter ce sujet convenablement il faut un discours ou un sermon (sujet qu'il avait déjà abordé, en 1401, dans le sermon français *Tota pulcra*, et qu'il développera dans nos nos 10, 13 et 15).

5) 1413, septembre 4. Vers la fin du discours *Rex in sempiternum vive*, prononcé par Gerson ce jour-là : « ...Grace à Dieu de amour et de paix, qui est *vie, voye et verité* [Joan. XIV, 6]. Grace à sa glorieuse vierge Mere, et à sainte Geneviefve, qui oncques ne faillirent à ceste cité. Grace au virginal espoux de Nostre Dame, saint Joseph juste, du quel le mariage feut significacion de la plus parfaite union et coniuncion qui soit : c'est de Dieu et de son Eglise. Si devons honnourer ce mariage virginal, ceste sacree et très caste coniunction, nous qui querons paix et union ». (B. N. fr. 24841, fol. 177; Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, V, 253 ; Du Pin, IV, 676 D.)

6) 1413, septembre 26. *Bonne exhortacion generale pour la feste de la Desponsacion Nostre Dame* (inédit, B. N. fr. 24841, fol. 234v-239; Glorieux, no 227).

7) Autres écrits : oraisons, messe, etc. (B. N. fr. 24841, fol. 239-244v ; édités en partie, Du Pin, IV, 739 C-742); cf. Connolly, *o. c.*, p. 223, n. 3.

8) 1413, entre le 26 septembre et le 23 novembre. *Considérations sur saint Joseph* (B. N. fr. 24841, fol. 117r-145v ; Du Pin, III, 842 A-864 C; Glorieux no 237), où Gerson mentionne notre no 6 et sa campagne contre le *Roman de la Rose*.

9) 1413, novembre 23. Épître à Jean duc de Berry (B. N. fr. 24841, fol. 204r-207r en français, Du Pin, III, 729 A-731 A en latin; Glorieux, no 230), où Gerson mentionne nos nos 2, 4 et 8.

10) 1414, vers juillet (?). *Aultres consideracions sur saint Joseph* (B. N. fr. 24841, fol. 245v-250r; Du Pin, III, 864 D-868 A ; Glorieux, no 237). Gerson y reproduit des arguments que l'on retrouve dans ses sermons *Poenitemini* pour l'Avent 1402, et mentionne encore une fois le *Roman de la Rose*.

11) 1414, juillet 29. Lettre du cardinal Alamannus (ms. Mazarine 940, fol. 76).

12) Entre 1413 et 1416 (?). Pierre d'Ailly, *De duodecim honoribus sancti Ioseph*. Voir L. Salembier, *o. c.*, p. XLII et 334-336, qui, ailleurs, p. XV,

n'indiquons pas de renvoi à l'édition Du Pin, ni aux autres éditions des *Opera omnia Johannis Gersonii*, car elles ne contiennent pas ce morceau.

Il s'agit d'une trouvaille de Anne-Louise Masson : elle a découvert « quelques strophes pieuses dues à la plume du grand docteur », une prière à la Vierge, qu'elle cite « en partie », dix strophes, dont nous reproduisons la première et la deuxième.

---

n° 69, place le même ouvrage entre 1372 et 1395. Traité traduit par Darche, *o. c.*

13) Entre juillet (?) 1414 et le 8 septembre 1416. Gerson écrit la *Josephina*.

14) 1416, septembre 7. Lettre à Dominique Petit (Du Pin, IV, 731 A-732 C ; Glorieux, n° 303) dans laquelle Gerson lui promet le sermon *Jacob* (n° 15), « cum aliis quibusdam scriptis conferentibus ad hanc materiam » ; il y mentionne nos n^os^ 2, 3 et 4 et dit que Henri Chicot savait « me jam nonnulla super hoc edidisse ».

15) 1416, septembre 8. Sermon *Jacob autem genuit Joseph* (Du Pin, III, 1345-1359 ; Glorieux, n° 304), mentionné dans notre n° 14. Gerson y cite deux extraits de la *Josephina* (n° 13) et annonce la *Declaratio compendiosa* (Du Pin, I, 22 A-28 A ; Glorieux, n° 305).

16) 1417, janvier 1. Lettre à son frère le Célestin (Du Pin, I, xxxvi ; Glorieux, n° 307), à la suite de laquelle on a ajouté un passage du prologue de la *Josephina*.

17) 1417, janvier 17. Gerson prononce le sermon *Nuptiae* pour la fête de saint Antoine dans lequel il parle du mariage de Joseph et de Marie, et renvoie (Du Pin, II, 351 A-B) à notre n° 4 ; dans les éclaircissements ajoutés à ce sermon il revient sur cette matière (Du Pin, II, 370 C ; Glorieux, n^os^ 311 et 312).

18) 1417, juillet 26. Gerson introduit dans la *Josephina* le passage sur la déposition de Benoît XIII.

19) 1418, février 2. Gerson prononce le sermon *Suscepimus* (Du Pin, II, 281-286 ; Glorieux, n° 327). Coville, *o. c.*, p. 546, n. 177, citant Finke, *Acta concilii Constantiensis*, se trompe en mettant ce sermon en 1416. Quant à cette date, le renvoi de Finke, *o. c.*, II, 429, à « Schwab, *Gerson*, 31 », est faux, et nous n'avons pu le rectifier. Von der Hardt, *o. c.*, IV, 41 et 1092, place ce sermon en 1417. Mais Gerson y dit qu'on pourrait demander pourquoi le Concile n'a pas institué une fête de saint Joseph : « Si gratitudo rependenda est Deo pro conjunctione Ecclesiae cum novo, et unico Summo Pontifice sponso suo, dit-il, quae retributio convenientior, quam ut de virginali conjugio Joseph et Mariae fiat insignis aliqua celebritas in Ecclesia ? » (Du Pin, II, 284 A). C'est donc que l'Église avait à ce moment un seul pape,

Étoile des flots,
Sur les grandes eaux,
Jette ta clarté ;
Ne mets en oubly
Cil qu'écrit cecy
Lors qu'est égaré.

Esloingne de moy
Au jour de l'effroy
Cestuy qui peult nuire.
Au céleste port,
Toy, mon réconfort,
Daigne me conduire.

En souscription elle met : « Cy desme la proière de Nostre-Dame, laquelle le chancelier de Paris fist [1] ».

Disons tout de suite que c'est, bien entendu, *Cy define* qu'il faut lire, et non *Cy desme*. Ajoutons qu'il est aussi certain que nous ne sommes pas là en présence de paroles de Gerson, Masson ayant coutume de rajeunir le langage des textes qu'elle cite. Néanmoins elle est sûre de l'attribution : « La plupart des épithètes et des comparaisons, dit-elle, qu'on remarque dans cette pièce se retrouvent sur les lèvres ou sous la plume de Gerson, toutes les fois qu'il parle de la Vierge Marie [2] ».

Où a-t-elle trouvé ces vers ? Elle ne le dit pas, car elle

---

et puisque Martin V fut élu le 11 novembre 1417, ce sermon est forcément postérieur à cette date.

20) 1418, juillet 27. Gerson revise l'argument de la *Josephina* (Du Pin, IV, 284A).

21) 1424, mai. Gerson reçoit de Guillaume Scissoris un éloge de la *Josephina* (Du Pin, IV, 784 A-B ; ms. Tours 378, fol. 105v).

22) 1426 ou 1427. *Carmen super Magnificat* (Glorieux, nº 409) dans lequel Gerson mentionne la *Josephina* « exametris texta » (Du Pin, IV, 534 B).

23) Entre 1426 et le 4 avril 1428. *Tractatus duodecimus super Magnificat* où Gerson fait annoncer prophétiquement par la Vierge la parution de la *Josephina* (Du Pin, IV, 507 C).

24) 1444, juin 2. Adam de Cambrai s'adresse à Gérard Machet pour des renseignements sur le culte de saint Joseph (ci-dessus, p. 311, note 1).

1. A.-L. Masson, *o. c.*, p. 208-209.

2. *O. c.*, p. 209.

n'aime guère indiquer ses sources. Si par hasard elle renvoie aux *Œuvres* de Gerson, elle ne mentionne que le tome, et encore faut-il deviner qu'elle se rapporte à l'édition de 1606. Parfois elle ajoute une source manuscrite, mais sans indication de page. Quant aux emprunts considérables faits aux écrits des gersoniens qui l'ont précédée, on peut un peu regretter que, leur faisant l'honneur d'incorporer leurs paroles dans ses écrits, elle omette de l'indiquer. Pendant longtemps la source de la *Proière de Nostre Dame* nous est restée une énigme, jusqu'au jour où nous avons relu l'introduction du livre, intitulée « Coup d'œil préliminaire sur le moyen âge ». C'est là qu'elle a révélé d'où venait la *Proière* :

« Les mélanges (manuscrits) qui se faisaient », dit-elle, « soit pour profiter du parchemin, soit par manque d'idée, étaient parfois bizarres. Nous prenons pour exemple un manuscrit de la Bibliothèque nationale portant le nº 125.881, et dans lequel nous avons recueilli une pièce de Gerson (...) des prières à la Vierge par le chancelier Gerson (...). Ce manuscrit paraît être de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe » [1].

Mais il n'y a pas de manuscrit coté 125.881 à la Bibliothèque nationale ! Grâce aux autres ouvrages que contient le volume en question, et dont Masson donne le détail, nous sommes arrivés à repérer la source de la *Proière* : c'est le ms. B. N. fr. 12.581, où, en effet, au fol. 372 r, col. a, vers le bas, commence un poème vaguement semblable aux strophes éditées par Masson.

Avant de nous occuper de ce manuscrit, parlons des autres auteurs qui ont eu l'occasion de mentionner cette *Prière à la Vierge*. Dans son histoire de la Faculté de théologie de Paris, Feret en a fait imprimer des extraits, une quarantaine de vers, avec des coupures, dont voici le commencement et la fin.

Estoile de mer,
A mon cuer amer
Ne soiez amere.
Daigniez lantamer
A vos bien amer,
Ma tres doulce mere

1. *O. c.*, p. 68-69.

. . .

Gardez malamort
De lannemi fort :
Qu'il ne me puist nuire
Mais a secur port,
O joie, o déport,
Me daigniez conduire

Il attribue le poème à Gerson et en indique comme source le ms. B. N. fr. 12.581, fol. 371 [1].

Connolly s'est laissé emporter par les vers publiés par Feret. Lui aussi n'hésite pas à les attribuer à Gerson et il proclame la prière un chef-d'œuvre :

« The poem wherein he (Gerson) mounts to greatest hights », écrit-il, « is one that is not included amongst his printed works ; it is a hymn to the Virgin Mary, composed, as the manuscript tell us, by the Chancellor of Paris. In it Gerson invokes the Blessed Mother as « my Life and my Love », « my Peace and my Light », « Virgin, Queen and Mother » and begs her to help him grow in the Love of his Lord before he die [2] ».

Connolly s'est donné la peine de consulter le ms. 12.581 car, en désignant Gerson comme auteur de la pièce, il ajoute en note : « laquele li chancelier de Paris fist » : corrigeant ainsi la souscription de Masson [3].

Nous arrivons à la fin des témoignages qui désignent Gerson comme étant l'auteur de la *Proiere de Nostre Dame* : Giraud aussi, dans son étude sur Gerson, attribue le poème au Chancelier et, suivant les traces de Masson, il lui emprunte cinq strophes de sa version fantaisiste [4].

Revenons maintenant au manuscrit d'où on a tiré cette poésie. On se demande vraiment comment on a pu, même

---

1. Feret, *o. c.*, IV, p. 269-271. Que l'on compare ces vers du commencement et de la fin du poème avec les deux premières strophes citées par Masson, et on verra jusqu'à quel point elle a « rajeuni » le texte originel.

2. James L. Connolly, *John Gerson*, Louvain, 1928, p. 230.

3. Leçon du ms. : « Ci define la proiere de Nostre Dame, la quele li chanceliers de Paris fist ». Le poème commence au fol. 371 vb, milieu : « J'ai un cuer trop lant/Qui sovant mesprant/Et po s'an esmaie/... »

4. J. Giraud. *o. c.*, p. 71.

pour un instant, supposer que Gerson en est l'auteur. Un simple regard jeté dans le volume B. N. fr. 12.581 suffit pour convaincre qui que ce soit que les écritures datent du XIII^e siècle ou, au plus tard, du commencement du XIV^e [1]. D'ailleurs, des vers comme :

Grans est vostre odor,...
Qui les filz Evain,...
Grans est mes annuiz,...

et la souscription : « la quele li chanceliers de Paris fist », auraient dû, semble-t-il, mettre les esprits en éveil contre une telle attribution. Il est vrai que dans l'histoire Gerson est constamment désigné comme « le Chancelier de Paris », le mot *chancelier* étant devenu après lui une sorte de nom propre, suffisant à lui seul à le désigner ; ce qui peut expliquer l'équivoque [2]. Mais avant Gerson, et après, il y avait eu aussi des chanceliers de Paris. Comment a-t-on pu confondre Gerson avec « li chanceliers de Paris » mentionné dans un manuscrit écrit avant sa naissance !

Donc, en ce qui concerne Gerson, nous avons fait raison de la paternité qu'on lui prête de la *Proiere de Nostre Dame* : il est ridicule de lui attribuer un poème écrit au XIII^e siècle. Rejetons sans hésiter cette attribution.

Ajoutons que la *Proiere* a déjà reçu pas mal d'attention. A notre connaissance, le premier à en avoir parlé est Jubinal, qui en a cité le commencement d'après une autre copie qui se trouve dans le ms. B. N. fr. 12.483 (anc. Suppl. fr. 1132), fol. 9 rb, avec notation musicale. Ici le poème est précédé d'un couplet qui manque dans le ms. 12.581 :

Ainsi le fist jadis Thibaut,
Qui ainsi chante à note haut,

---

1. Sur le feuillet de garde C, une main du XVIII^e siècle a écrit : « Ce manuscrit me paroit etre du commencement du XIV^e siècle ».

2. «... Cancellarii Parisiensis officium adeptus, tam honorifice gessit, quam qui honorificentissime, ut deinceps etiam hodieque audito Parisiensis Cancellarii nomine, Cancellarius non alius praeter Gersonem intelligatur » (Launoy, *o. c.*, p. 481). Il est étonnant que Feret, citant ces paroles (*o. c.*, IV, 227, n. 2), n'ait pas été sur ses gardes en attribuant la *Proiere* à Gerson.

d'où il a conclu que l'auteur était Thibaut roi de Navarre [1]. Puis, sur la foi de la souscription dans le ms. 12.581, Paul Meyer l'avait attribué au chancelier de l'église de Paris, Philippe de Grève ; mais après avoir pris connaissance de plusieurs autres copies avec le couplet, il l'a attribué à « un certain Thibaut d'Amiens », peut-être le canoniste de ce nom qui vécut dans la première moitié du XIII^e^ siècle [2], ou à un Thibaut d'Amiens « qui occupa de 1222 à 1229 le siège archiépiscopal de Rouen ». « Le poème, dit-il, doit être au plus tard des premières années du XIII^e^ siècle [3] ».

On nous saura gré de ne pas nous étendre davantage sur la fortune du poème [4].

M. LIEBERMAN.

---

1. Achille Jubinal, *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux...*, Paris, t. II, (1842), p. 414-415.

2. *Romania*, I (1872), p. 200-201.

3. *Romania*, XIII (1884), p. 528-529, avec extraits. Je trouve dans mes papiers la note suivante : ms. B. N. nouv. acq. lat. 2363 renferme une charte de Thibaut, évêque d'Amiens, datée de 1169.

4. Voir A. Jeanroy, *Les chansons pieuses du ms. 12483 de la Bibliothèque nationale*, dans *Mélanges... offerts à M. Maurice Wilmotte*, Paris, 1910, p. 246-247 et A. Långfors, *La prière de Thibaut d'Amiens*, dans *Studies in Romance Philology and French Literature presented to John Orr*, Manchester, University Press, 1953, p. 134-157.

Le prochain article de cette série sera consacré à Gerson, auteur de deux « moralités » ; questions d'attribution et de datation.

ÉTUDES SUR LE LANCELOT EN PROSE

I. — Les épisodes du Voyage en Sorelois et de la Fausse Guenièvre.

De ces deux grands épisodes qui occupent les 87 premières pages du tome IV de l'édition Sommer il existe une version longue, celle de la Vulgate, et une version courte, représentée par le ms. B. N. 768 et par le ms. Y. Thompson (elle se lit en partie dans le B. N. 339). F. Lot les a comparées à la fin de son *Étude sur le Lancelot en prose* (p. 359 ss) pour conclure que l'une et l'autre étaient dues au romancier et que la courte (B), littérairement très inférieure à l'autre (A), constituait une première ébauche reprise et améliorée ensuite par le romancier. Malgré les doutes exprimés par A. Pauphilet dans son compte rendu de l'ouvrage de F. Lot (*Romania*, XLV, 1918-19), cette thèse a été généralement acceptée. Elle me semble devoir être abandonnée.

La disposition de la matière est infiniment plus brutale dans la rédaction courte qui traite d'abord du Voyage en Sorelois, puis de la Fausse Guenièvre : les deux chapitres sont juxtaposés, purement et simplement. Au contraire la rédaction longue a soin d'établir un lien entre les deux récits : Galehaut demande à Arthur trois de ses plus sages clercs pour interpréter son songe. Le roi lui en envoie dix, ils annoncent aux deux amis l'accusation qui vient d'être portée contre la reine. Après la conjuration d'Hélie de Toulouse, le conte revient à l'histoire de la Fausse Guenièvre, mais insère auparavant des renseignements sur Baudemagu, le royaume de Gorre et Méléagant. C'est le procédé de l'entrelacement, constamment pratiqué par l'auteur du *Lancelot*. On l'imagine mal défaisant les liens qu'il avait d'abord tissés.

Non seulement la rédaction courte est incomparablement moins riche psychologiquement (le rôle de la reine, celui de Galehaut sont beaucoup plus effacés, les pages sur l'amitié sont supprimées, etc...) mais le récit est déparé par des invraisemblances qu'on hésitera à attribuer à un romancier aussi habile que celui-ci.

Baudemagu le clerc explique le songe de Galehaut en présence de Lancelot et déclare, à propos du léopard qui a tué le lion sans couronne : « Ce seroit vos qui an la fin morroiz par Lancelot ». Cette indiscrétion abîme tout : voici Lancelot averti, d'autant mieux que le clerc précise plus loin : « car vos amez Lancelot plus que nul home, et vos en verroiz tel chose avenir dont vos auroiz si grant duel qu'il covandra que vos en perdroiz la vie ». Annonce dans le vide, car quelle est cette chose qui entraînera la mort du bon géant ? Était-elle racontée dans le dernier feuillet perdu du ms. B. N. 768 ? Peu importe. Lancelot averti devrait être poursuivi par cette pensée, redouter désormais de se trouver aux prises avec son ami sans le reconnaître ; ou bien il devrait s'attacher à ses pas, ne point le quitter : aucune préoccupation de ce genre ne l'effleure. Il y a là une maladresse évidente.

Ce n'est qu'une maladresse peut-être. Mais voici plus grave. La machination de Bertholai et de la Fausse Guenièvre est présentée en dépit du bon sens dans la rédaction courte. Il est évident que l'embarras d'Arthur ne se justifie que si la ressemblance des deux femmes, l'aventurière et la vraie épouse, est parfaite ; ni le roi, ni personne à la cour ne sera capable de distinguer l'une de l'autre. Il est donc indispensable d'inventer une histoire qui explique une extraordinaire ressemblance. La rédaction longue n'y a pas manqué : l'aventurière est fille, elle aussi, du roi Léodagan de Carmelide, qui l'a eue de la femme de son sénéchal. Cette explication nous est donnée au bon moment, avant l'arrivée de cette intrigante à la cour d'Arthur où elle vient en personne demander justice, après une première démarche confiée à son complice Bertholai le Roux. La rédaction courte n'apporte aucun éclaircissement : mais alors comment Arthur peut-il si longtemps persister dans son erreur ? Tout cela est de la dernière extravagance.

Après avoir tué le deuxième de ses adversaires (p. 388),

Lancelot apostrophe Keu, qui regarde la bataille des fenêtres : « Keus, encor croi ge que vos ne vodriez pas estre li quars por le roiaume de Logres a gaaignier ». Ces paroles prennent tout leur sens, si l'on se reporte à l'épisode (p. 60) où Lancelot a demandé à se mesurer avec deux, ou même trois chevaliers, et où il réplique fièrement à Keu qui le traitait de présomptueux : « Quant la bataille sera faite des trois, vos ne volriés estre li quars por toute la terre le roy Artu qui chi est ». Mais la rédaction courte a modifié ce passage en mettant dans la bouche de Lancelot une menace haineuse à l'égard d'Arthur : « Comment, fait Keus, volés vous combatre a trois chevaliers ? — Par foi, fait-il, voirement m'i combaterai ge hardiement... et tez a ci fust quars qui Rois est, et si voirement m'aist Diex, il ne porteroit jamais couronne » (p. 386). Ce dernier texte ne s'ajuste plus, dans la rédaction B, à l'apostrophe de Lancelot citée ci-dessus ; et d'autre part cette haine de Lancelot, qui n'a jamais manqué de respect au roi, est inconcevable, elle crée une discordance grave dans son caractère. Cette double inadvertance trahit la main inhabile du remanieur.

L'étude de la chronologie nous apporte des arguments encore plus décisifs. La consultation des clercs, qui a eu lieu début décembre dans la rédaction longue, se place vers la même date dans la rédaction courte. Lancelot et Galehaut rejoindront, avec les clercs, Arthur pour la Noël (p. 372, ligne 19). Arthur a fixé le combat judiciaire à Camaalot, pour le lendemain de Noël (p. 374). Une fois enlevé en Carmelide par la ruse de Bertholai, il reste quinze jours auprès de la Fausse Guenièvre, complètement subjugué par elle (p. 378), puis il fait un voyage avec elle dans le royaume de Carmelide (p. 379). Guenièvre a l'intention, malgré la disparition de son mari, de tenir à Camaalot la cour que celui-ci avait prévue pour la Noël qui est proche. Mais un messager d'Arthur apprend à Gauvain et à la reine que le roi est en Carmelide, qu'il y fera couronner la Fausse Guenièvre à la Noël et châtier celle qu'il ne considère plus comme sa femme (p. 380). Pour cette date Galehaut mande ses barons auprès d'Arthur (p. 382, l. 36). A propos de ces allées et venues le texte use d'une formule vague qui lui laisse toute commodité, « tant errent par lor jornées... ». Lancelot, Galehaut et la reine ont rejoint Arthur en Carme-

lide une semaine avant Noël (« je wel que li jugemens soit fais d'ici en tier jor en la cité de Carmelide », dit le roi, p. 384) et le combat de Lancelot a lieu quatre jours avant Noël (p. 390).

En somme tout l'épisode de la fausse Guenièvre, depuis l'accusation de Bertholai jusqu'à la réconciliation des époux n'occupe qu'un mois et demi environ, puisque la fin du tome III nous amenait vers le 10 novembre. Mais comment faire tenir tant d'événements en si peu de temps ? Car la fausse Guenièvre passe d'abord quinze jours auprès d'Arthur; puis le voyage de Carmelide doit durer un certain temps (« quant li rois eut esté parmi le royaume *en plusors leus* », p. 379), et Arthur vient ensuite séjourner « la ou la demoiselle l'avoit premiers amené, car moult estoit la maisons aaisie et delittable », *ibid.*). C'est seulement alors qu'il envoie un messager auprès de Gauvain à Camaalot; c'est quand la reine a été informée par le messager des intentions de son mari qu'elle fait venir auprès d'elle Lancelot et Galehaut, encore en Sorelois. Ceux-ci la rejoignent à Camaalot, et il faut encore attendre là que les barons aient le temps de se rassembler, avant de pouvoir partir en Carmelide. Or le combat judiciaire a lieu dès le 21 décembre. Cette chronologie est impossible; elle dénonce un remanieur qui n'a pas le moindre souci de la vraisemblance, tout juste le contraire de ce que nous savons de l'auteur du *Lancelot*, véritable virtuose en la matière.

Les dernières pages de la rédaction courte apportent une preuve supplémentaire. Après l'heureuse issue de l'affaire de la Fausse Guenièvre, Lancelot et Galehaut restent à la cour auprès de leur dame jusqu'à Pâques (p. 391). C'est le jour de Pâques que Lionel est adoubé, combat le lion et quitte la cour pour répondre à l'appel de celle qui lui accorde son amour. A partir de cet endroit le ms. Thompson revient à la version de la Vulgate, non sans heurt. Dans les lignes qui précèdent, il est question de la cour de Pâques. Or il enchaîne, sans avertir : « Moult fu riche la cours que li rois tint a celle Pentecouste » (p. 393). C'est que dans les autres mss en effet Lionel a été fait chevalier à la Pentecôte. Comme eux, le ms. Thompson relate ensuite les aventures de Lancelot, Yvain, Gauvain et Galeschin qui nous mènent jusqu'à la *Charrette*. Ré-

férons-nous au calendrier établi par F. Lot, p. 38-39 de son *Étude* : la mort de Galehaut se place dans la rédaction longue trois ans et neuf mois après la scène de la conjuration de maître Hélie de Toulouse. Mais alors ce délai ne peut plus correspondre au « dedanz trois anz » qu'indique la réponse du clerc Baudemagu dans notre ms. Pareille contradiction prouve que cet agencement ne peut pas être de l'auteur. Le ms. Thompson est dû à un scribe qui a combiné, pour les pages 5-155 du tome IV de Sommer, la rédaction courte de la Fausse Guenièvre avec la version commune des p. 87-155 et qui a ainsi détruit la chronologie.

Le ms. B. N. 768 raconte, à partir du même endroit que, le lendemain même de la fête, Galehaut regagne sa terre des Lointaines Iles, que bientôt après une demoiselle lui apprend la mort de son ami Lancelot, décapité dans la Forêt des Aventures ; Galehaut en « ot si grant duel que nus hom ne porroit greignor avoir, et il avoit esté seigniez le jor devant, si sanmesla por l'angoise... ». Ici s'interrompt le ms. (fol. 177 v.) et il est probable que les dernières lignes qui nous manquent racontaient la mort de ce personnage. Cette même version avait dit (p. 372) que Galehaut mourrait « dedans trois anz », c.-à-d. avant trois ans, donc au moins deux ans après la réponse de Baudemagu : la fin est par conséquent bizarrement écourtée, et elle manque de toute précision chronologique, ce qui est, encore une fois, contraire aux habitudes du romancier.

En réalité, on ne peut attribuer au même auteur, c.-à-dire à celui du *Lancelot*, ces deux rédactions. Je ne vois pas ce qui a permis à F. Lot d'écrire que « B ne représente nullement une condensation de A, mais une rédaction différente d'un même récit » (*Étude*, p. 371). Il se refuse à imaginer un remanieur assez obtus pour substituer la rédaction B à la rédaction A, s'il avait eu cette dernière sous les yeux. Mais, pour sauver la réputation d'un remanieur, ferons-nous à l'auteur du *Lancelot* l'injure de lui attribuer une rédaction où l'on ne reconnaît rien de son ordinaire habileté, et où surtout des fautes grossières rendent le texte invraisemblable et incohérent ?

B est différent de A, nous dit-on. Mais essentiellement par la condensation maladroite qu'il a fait subir au récit. Il n'est, pour s'en convaincre, que de jeter les yeux sur l'analyse synop-

tique que F. Lot a lui-même donnée des deux rédactions aux p. 359 et ss. de son *Étude*. On constatera facilement que, partant de A, un remanieur désireux de raccourcir ce double épisode de la fin de Galehaut et de la Fausse Guenièvre a traité à sa manière le texte de A dont il disposait. Ses modifications sont de quatre sortes. Voici les principales :

1) *déplacements* : le songe de Galehaut précède dans A, suit dans B l'écroulement du château; la consultation des clercs précède dans A, suit dans B l'arrivée à la cour (Camaalot dans A, Carduel dans B) des accusateurs de la reine ;

2) *changements* dans le récit : les deux songes de Galehaut de A se réduisent à un seul dans B ; c'est Lionel qui porte le message de Galehaut à Arthur dans A, des messages anonymes dans B ; dans A Guenièvre est condamnée à être rasée, à avoir le « cuir » de la paume des mains tranché, à être bannie, dans B à avoir les mains écorchées, la tête tranchée, son corps sera brûlé et la cendre jetée au vent. Lancelot offre de combattre contre deux ou trois adversaires dans A, le champion de Guenièvre devra affronter trois chevaliers dans B. Les coupables sont condamnés au bûcher dans B, punis par une maladie surnaturelle dans A. La rédaction B ne ménage aucune gradation dans la première accusation à la cour : dans A la demoiselle apporte la lettre, puis cette lettre est lue, enfin Bertholai se porte garant ; dans B, Bertholai accuse d'abord, la lettre n'est lue qu'ensuite, l'effet est manqué ;

3) *additions* : dans B la messagère de la Fausse Guenièvre montre au roi l'anneau de sa maîtresse ; le remanieur indique l'accueil fait à Arthur par la population de Carmelide ;

4) surtout *suppressions* : la consultation des clercs occupe quinze pages dans A, deux dans B. — B a supprimé : les offres amicales que Galehaut fait à Lancelot, les indications sur le royaume de Gorre et sur Méléagant, sur les origines de la Fausse Guenièvre ; celle-ci ne se présente pas à la cour après la capture du roi. B passe sur les troubles et les guerres en Bretagne pendant la disparition d'Arthur, avec Gauvain élu roi ; sur l'épisode du procès où Galehaut obtient un délai de jugement jusqu'à la Pentecôte ; sur toute la fin du récit, où la reine se retire en Sorelois auprès de Galehaut et de Lancelot, pour rentrer après plus de deux ans d'absence, sur l'excommunica-

tion et la maladie d'Arthur, sur le consentement de Lancelot à rester dans la « mesnie » du roi.

En somme, ce remanieur travaille avec le sans-gêne de beaucoup de ses confrères : il a ajouté deux ou trois détails qui ne lui ont pas coûté beaucoup ; l'essentiel de sa besogne a consisté à tailler dans le texte ; il a visiblement voulu donner un récit plus rapide, réduit aux lignes essentielles : accusation mensongère, jugement de la reine, châtiment des coupables. Malgré de rares traits heureux, déjà notés par F. Lot, sa rédaction appauvrit, à la manière d'un résumé. L'esprit en est différent : le remanieur va tout droit à un dénouement heureux pour conclure l'épisode douloureux de la Fausse Guenièvre, les époux se réconcilient immédiatement après le supplice des coupables, les amants s'abandonnent à toutes les joies de l'amour, et Guenièvre déclare (p. 391) qu'elle « ne porra avoir honte en chose qu'elle feist por lui (= Lancelot) » [1]. Et cependant la rédaction longue a laissé des traces, toute couleur religieuse n'est pas supprimée, car après l'enlèvement d'Arthur en Carmelide, la reine s'interroge sur sa conduite, et « crient que por aucun pechiet qu'elle ait fait ça en arriere, ne welle Diex qu'elle soit honnie » (p. 381). C'est ce que nous lisons dans la version longue, p. 54, l. 3-4 de l'éd. Sommer.

La rédaction du ms. 768 connaissait la suite du t. IV, et sans doute au-delà : il a supprimé les renseignements sur le pays de Gorre, parce qu'il faisait disparaître la *Charrette* et les *Suites de la Charrette*. Quand la demoiselle apprend à Galehaut la mort de Lancelot, tué dans la Forêt des Aventures et dont elle a vu elle-même la tête tranchée, ce dernier détail est tiré vraisemblablement de l'épisode de Griffon de Maupas (IV, p. 316-317). B a inséré in fine le combat de Lionel contre le lion : il semble qu'il ait voulu relater cette victoire [2] pour

1. Aucune annonce de l'aventure du Graal ni de celle du siège périlleux qui reviendra au chevalier vierge de sa naissance à sa mort.

2. Annoncée dès le tome III, dit F. Lot ; mais dans deux mss seulement, R et L, et sujets à caution, car ils ajoutent cette annonce à l'explication que les autres mss fournissent du nom de Lionel dû à une tache naturelle en forme de lion (cf. t. III, p. 271, note 1). Les mss R et S ont placé le combat contre le lion tout de suite avant l'arrivée de Méliant à la cour (t. IV, p. 103, note 1).

attirer une dernière fois l'attention sur un personnage qui avait joué un rôle assez important dans les *Enfances* du t. III et qui figurait ensuite en bonne place au t. IV dans la quête de Gauvain. Yvain, un des chevaliers qui se signalent dans la quête des Dix, supprimée, portera la peau de ce lion [1], « et por ce l'apella on le chevalier au lion », ce qui va contre la tradition inaugurée par Chrétien de Troyes. Le ms. termine ces lignes consacrées à Lionel par les mots « ne plus ne parole cist contes de lui ne d'aventure qui lui avenist, *car il a son conte tot entier* »: cette formule, assez inusitée, n'a de sens que si l'on admet que le remanieur, connaissant la Quête des Dix et tout ce qui suit, a voulu signifier par là que le personnage ne reparaîtrait plus en scène.

Ainsi le ms. B. N. 768 représente, à mon avis, non pas le premier état du roman pour cette première moitié du t. IV, mais un remaniement exécuté nous ne savons pour quelle raison. Le ms. Thompson a combiné le texte du ms. 768 avec celui de la Vulgate, repris dès la fin de l'épisode de la Fausse Guenièvre. Le ms. B. N. 339 transmet la rédaction courte jusqu'au milieu du combat de Lancelot (= p. 388, ligne 17) et offre ensuite la version de la Vulgate : on peut supposer que le copiste ayant eu connaissance des deux versions, n'a pas hésité à opter pour la longue, dès qu'il lui a été loisible de la copier.

Al. Micha.

---

1. Mais Galeschin, autre héros de la Quête des Dix et dont il n'a pas été question jusqu'ici, n'est pas mentionné.

NOTES SUR QUELQUES PIÈCES DU RECUEIL DE FARCES INÉDITES DU XV^e S.

On ne saurait trop insister sur l'intérêt pour l'histoire du théâtre comique du *Recueil de farces* publié, il y a six ans, par M. Gustave Cohen [1]. Ce recueil a apporté plusieurs thèmes nouveaux ou des versions nouvelles de thèmes connus, il a enrichi notre connaissance de la langue du théâtre et de ses procédés comiques. Ceux qui s'en sont occupés [2] ont été unanimes à en souligner la valeur. Mais, en même temps, il a fallu indiquer les insuffisances de l'édition et de son appareil critique. En particulier, l'introduction et le commentaire se ressentent de trois idées *a priori*, à savoir : les pièces sont toutes parisiennes, — elles remontent sans exception au XV^e s., — et n'ont que très peu ou pas de rapport avec les autres textes de la littérature comique [3].

Des preuves déjà fournies, surtout par M^lle Droz et M. Lecoy,

1. *Recueil de farces françaises inédites du XV^e s.*, The Mediaeval Academy of America, Cambridge (Mass.), 1949.

2. Voir les comptes rendus de : F. Lecoy dans *Romania*, t. LXXI, 1950, p. 513-530; E. Droz dans *Bibl. d'Humanisme et Renaissance*, t. XI, 1949, p. 296-303; U. T. Holmes jr dans *Speculum*, t. XXIV, 1949, p. 563-566. Je n'ai pas connaissance de comptes rendus ayant pu paraître dans d'autres revues.

3. On sait que les pièces V, XXX, XXXIX et XLVIII se retrouvent dans le recueil du British Museum et que les n^os XXXVII et L y sont représentés par d'autres versions. L'éditeur s'est borné à donner les variantes les plus importantes des quatre premières et à signaler l'existence des deux autres, sans aucune comparaison. La liste de ces pièces peut d'ailleurs être allongée, comme on le verra ci-dessous.

ont démontré l'inconsistance de plusieurs datations et localisations proposées par l'éditeur. L'origine parisienne des n^os IV, V, VI [1], VIII, XI, XXX, XL a été réfutée, celle des n^os XLIII et XLIX mise en doute. Les pièces IV, V, XIV, XLII, XLVI et, probablement, la pièce I ne sont pas antérieures au XVI^e s. L'impression générale qui se dégage du recueil est que l'on a affaire à des pièces tardives, à des remaniements ou des rajeunissements de versions plus anciennes.

Un long travail reste à accomplir pour identifier, dans la mesure du possible, dater et localiser tous ces textes. Le but des notes qui suivent est d'y contribuer au moins pour une faible part : elles ne concernent qu'un petit nombre de pièces et ne prétendent pas épuiser la matière.

La Farce de Martin de Cambray (*XLI*).

Cette pièce, que M. Cohen a raison de considérer comme « l'une des plus plaisantes du recueil » (p. XVI), n'est pas entièrement inconnue. Nous en avons une version plus courte (202 vers) dans le recueil de Londres, où elle porte le titre de *Farce du Savetier Audin* [2]. Le sujet — enlèvement de la femme du savetier par le curé travesti en diable — est le même. Le texte du British Museum (BM) a un début différent, il y manque une conversation de 21 vers entre le savetier et sa femme (vers 248-268 de la *F. de Martin de Cambray*), ainsi que l'épisode amusant (à partir du vers 293) où le curé revient voir le mari, qui croit sa femme emportée par le diable, et ensuite reprend le même déguisement pour pouvoir la lui restituer.

1. La pièce pourrait être d'Orléans, comme le croit M. Holmes (*op. cit.*, p. 566). Orléans figure à la rime et le « mary orelien » du v. 297 pourrait avoir un double sens : 1) « orléanais », bien que la forme *orelien* (*Aurelian*) indique plutôt le nom de la ville que l'adjectif correspondant, et 2) « portant un bonnet à oreilles de veau » (cf. la rubrique après le v. 298). Ce dernier sens a complètement échappé à M. Holmes. Quant à ses développements sur Macé d'Orléans, ils sont de pure fantaisie. Macé était un prénom très répandu et semble avoir été un synonyme de « niais » (cf. « Un Génin ou un Macé », dans *Anc. Poés. Fr.*, t. III, p. 246). Sa présence dans cette *farce des veaux* n'est peut-être point fortuite.

2. *Ancien théâtre français*, t. II, p. 128-139.

Ce développement est cependant annoncé par les vers qui précèdent la formule finale du *Savetier Audin* :

Audette.

Sçavez-vous que j'ay advisé
Pour mon honneur toujours recouvrir ?

Le curé.

Et quoy ?

Audette.

Il vous convient courir,
Vers mon mary sçavoir qu'il faict,
Disant que ne sçavez que c'est
En lieu du monde.

Ces vers se retrouvent presque sans changement dans *Martin de Cambray* (288-293). Il s'agit là visiblement d'une lacune du texte de Londres.

Dans la partie qui leur est commune les deux textes se suivent d'assez près, mais l'auteur de *Martin de Cambray* délaye le sien, en ajoutant de temps en temps quelques lignes, superflues pour le sens (comparer p. ex. les vers 91-99 ou 159-177 avec les passages correspondants de l'édition Viollet-le-Duc); entre les vers 142 et 151, qui se suivent immédiatement dans BM, il intercale un rondeau. Si donc l'un des textes est tronqué, l'autre, au contraire, a subi un remplissage inutile.

On peut supposer que les prénoms primitifs aient été plutôt *Guillemette* et *Martin* qu'*Audin* et *Audette*. En effet, l'auteur de la version du BM appelle ses personnages tantôt *La Femme* et *Le Savetier*, tantôt par leurs prénoms, tantôt encore *Le Savetier Audin*, *La Femme Audette*, *Audin le Savetier*, etc. Ce n'est que vers le milieu de la pièce qu'il adopte définitivement les prénoms seuls. Dans *Martin de Cambray*, le prénom Guillemette figure trois fois, il y est compté pour quatre syllabes. Un de ces vers est omis dans BM, dans les deux autres on trouve *Audette*, mais le nombre de syllabes est faux (une fois il manque une syllabe, une fois il y en a une de trop).

Dans *Martin de Cambray*, la femme rentrée au foyer offre au mari une ceinture symbolique, en lui disant : *Vous estes Martin de Cambray. Vous en estes ceint sur le cul.* On ne voit

aucune trace de ce passage dans BM, il a probablement été introduit par l'un des remanieurs. C'est peut-être ce détail qui a fait inclure la pièce dans notre collection; comme l'a remarqué M^lle Droz, celle-ci contient plusieurs textes qui développent un dicton ou une expression proverbiale [1].

Beneke [2] et, après lui, Wiedenhofen [3] datent le *Savetier Audin* du début du XVI^e s. En effet, la pièce a emprunté l'idée du déguisement de l'amant en diable à la *Farce du Retrait* qui, elle-même, est imitée de la LXXII^e *Nouvelle Nouvelle* et se situe ainsi vers 1500. Cette dernière date, qui pourrait même être reculée de quelques années [4], n'est cependant qu'un *terminus a quo* du *Retrait* et, partant, de la version primitive de notre farce. Il est évident que les deux rédactions que nous en avons ne sont que des remaniements et doivent être sensiblement postérieures. En tout cas, elles ne remontent pas au-delà du XVI^e s.

Si la *F. de Martin de Cambray*, tout en étant une refaçon, n'en garde pas moins une certaine fraîcheur et ne manque pas d'agrément, celle du *Savetier*, beaucoup plus fade, contient plusieurs leçons meilleures et semble suivre de plus près le texte original. Il y aurait lieu d'utiliser l'exemplaire de Londres pour amender le texte de *Martin de Cambray*. L'édition de Viollet-le-Duc permet déjà d'y apporter quelques corrections. En particulier, elle confirme les conjectures de M. Lecoy concernant les vers 114, 130 et 166.

Voici quelques autres propositions : 16 corriger d'après Viollet-le-Duc (VD) en *vous servirez* qui donne un sens meilleur; — 46 *maistre Fyfy*, sobriquet donné aux vidangeurs, demanderait une note, cf. Rabelais, l. II, ch. XVII; — 55 il faut *tu n'avois vestu qu'ung roquet* comme dans VD, *roquet* « man-

1. Compte rendu cité, p. 301-302.

2. A. Beneke, *Das Repertoir und die Quellen der franz. Farce*, 1910, p. 34.

3. A. Wiedenhofen, *Die Entwicklungsgeschichte der franz. Farce*, 1913, p. 35.

4. *Les Cent Nouv. Nouvelles* ont été écrites entre 1456 et 1467; cf. M. M. Roques, compte rendu de l'édition Champion, *Romania*, LIV (1928), p. 563. Wiedenhofen prend comme point de départ l'édition Vérard (1486), ce qui semble justifié.

teau » n'est pas glosé ; — 57 enlever *tout*, ainsi que l'a fait A. de Montaiglon dans VD ; mieux *par chascun jour* que l'on trouve partout et qui est dans VD ; — 115 virgule après *orés* ; — 130-131 meilleure leçon dans VD ; — 134 c'est *à* qu'il faut supprimer et non *je*, comme l'a fait l'éditeur ; — 136 *par la bieu*, il manque un mot d'une syllabe, comme *mort*, *croix*, etc. ; VD contient le vers qui fait défaut après 139 et permet de corriger celui-ci : *Mais pour (en) estre plus asseuré, Cy dedans vous enfermeray* ; — les vers 169-170 sont faux et ne donnent pas un sens satisfaisant, VD a, au lieu de *Se est il a ceste fois. J'aray de mon moulin garnison, Cy est, j'auray a ceste fois De mon mal guerison* qui est évidemment meilleur, bien que le second vers soit trop court ; — 189 le vers est mauvais, *Jehan* ne comptant que pour une syllabe, corriger *maistre* en *messire* avec VD ; — 187-190 le schéma des rimes est moins corrompu dans VD ; — 191 *ma mye* comme dans VD ; — 194 vers trop court, VD a *bouteray* à la place de *rompré* ; — 195 *ferez* comme dans VD ; — 288-291 vers faux, le texte de VD est meilleur ; — 319 corriger en *peu esbatant* et 320 *à l'avenant* ; — 340 *cabeur* n'existe pas, probablement *cabuseur* ce qui fait le vers trop long ; — 441 ajouter *de* ; — 476 l'expression *ceint sur le cul* est bien connue et ne comporte pas le calembour avec *saint* que suggère la note de la p. 326 ; — après le vers 487 manque la formule habituelle : *Si prenez en gré nos esbatz* demandée par la rime et qui figure dans VD.

La Farce du Pasté (*XIX*).

Une pièce du recueil de Londres, la *Farce de Pernet qui va au vin* [1], est faite sur la même donnée : la femme et l'amoureux banquettent et se divertissent pendant que le mari *chauffe la cire*. Dans les deux pièces une partie de l'action développe cette expression proverbiale. Toutes deux comportent un jeu de scène traditionnel : le mari trouve des prétextes toujours nouveaux pour venir interrompre le tête-à-tête des amoureux. Un procédé analogue est employé dans la *Farce du Badin qui se*

1. *Ancien théâtre franç.*, t. I, p. 195-211.

loue [1]. La *Farce du Pasté* l'utilise même à deux reprises. D'abord le mari cherche à retarder la visite de l'amant et, durant cette visite, il ne cesse d'importuner le couple.

La manière d'introduire l'amoureux est différente dans la *F. de Pernet* et dans celle du *Pasté*. La femme de Pernet présente le galant comme un cousin récemment découvert et qui vient de lui révéler que son mari est gentilhomme. Le paysan, qui sait très bien à quoi s'en tenir sur le prétendu « cousinage » [2], finit par accepter ce faux parent qui doit constituer la preuve de sa noblesse. Dans la *F. du Pasté*, la femme invente une longue histoire sur la préparation de ce mets; plusieurs personnes y ont pris part, dont le curé, qui a acquis ainsi le droit d'être invité. Mensonges inutiles, car le mari connaît fort bien les rapports qui existent entre sa femme et le curé (vv. 83-85 et 142-143) et n'a pas le courage de s'y opposer. Les deux maris sont faits sur le même modèle, qui du reste a été tiré en quantité d'exemplaires : à la fois soupçonneux et crédules, ils se laissent facilement berner, et farouches quand ils sont seuls, deviennent timides en présence de leurs femmes. Le contraste entre les menaces qu'ils profèrent et leur comportement peureux est rendu dans les deux farces par le même procédé dont voici un spécimen :

L'Homme (à part).
Et je soye ravy et mort
S'elle ne vient de chés le prestre.
La Femme.
Que dis-tu?
L'Homme.
Je dis que pour estre
Une heure ou deux a son esbat,
Ce n'est que bien. (vv. 133-138 de la *F. du Pasté.*)

Ce jeu se répète sept fois dans la *F. du Pasté*. On y a *que dis tu?* aux vers 135, 179, 219, 249, *qu'esse que tu dis?* aux

1. *Ancien théâtre français*, t. I, p. 174-194. E. Philipot, *Six farces normandes...*, p. 117, cite d'autres exemples du même jeu de scène.

2. Le cousinage servant d'excuse à l'adultère est une situation conventionnelle du théâtre comique, cf. *Le Meunier* d'André de la Vigne, La *F.* du *Poulier*, etc. Voir aussi Philipot, *Six farces*, p. 120.

vers 223 et 576, et *qu'esse que vous dictes?* au vers 497, auxquels correspondent : *dites vous?* (p. 203) et *que dictes vous?* (p. 204) dans la *F. de Pernet*. La *F. du Pasté* reprend ensuite le même jeu avec une autre formule. Le mari marmonne des imprécations contre les deux convives qui lui refusent sa part de pâté ; interpellé par sa femme (*que fais tu?*) ou par le curé (*que fait mon compère, que fait Jehan Jehannin*), il répond docilement *je chauffe la cire* (vv. 527, 543-544, 549-550, 720-721, 735).

Dans la *F. de Pernet* le pâté a été remplacé par le vin. Une fois cependant Pernet s'oublie et dit :

> Me fault-il donc chauffer la cire,
> Tandis que vous banqueterez ?
> Corbieu, j'en suis marry ;
> Je crois que ce pasté est bon. (VD, p. 210.)

Ce passage visiblement corrompu (chaque vers a une rime différente) paraît indiquer que c'est d'un pâté qu'il s'était primitivement agi. C'est un pâté également que nous trouvons dans la *F. du Badin*. Pour se débarrasser du valet qui les gêne, les amoureux l'envoient chercher un pâté. Feignant de n'avoir pas compris la commission, il revient plusieurs fois s'enquérir comment doit être le pâté. De même, le mari de notre farce retourne vérifier si le pâté n'est pas brûlé ou refroidi.

Alors que la *F. de Pernet* se termine par des réflexions philosophiques du mari et de l'amant sur leur situation respective, les deux autres ont un dénoûment semblable : dans l'une, la femme et le badin, dans l'autre l'amant sont roués de coups par le mari [1].

Il est clair qu'un lien étroit existe entre ces trois farces qui, tout en étant très différentes, pourraient dériver d'une source commune [2]. Elles ne paraissent pas dépendre l'une de l'autre.

1. Le résumé de la *F. du Pasté*, p. 15, dit : « A la fin mari et femme se éconcilient sur le dos de leur hôte qu'ils battent ». Il n'en est rien. Le mari seul bat le curé (vv. 751-752) et la femme a jusqu'au bout partie liée avec celui-ci. Tous deux ils essaient, à leur tour, d'attaquer le mari qui reste cependant maître de la situation. C'est lui aussi qui doit prononcer les vers 763-767 attribués au curé.

2. Serait-ce la *Farce du Pasté* jouée au XVe s. à Saint-Omer dont parle Justin de Pas ? V. l'Introduction de M. Cohen, p. XIV.

Il est d'ailleurs difficile de dire laquelle des trois est la plus ancienne. Wiedenhofen date, à tout hasard, *le Badin* des alentours de 1500 [1], et *Pernet* du premier tiers du XVI^e s. [2]. La chanson « Parlez a Binete » que chante le valet dans la *F. du Badin* n'est pas notée dans des recueils antérieurs à 1535 [3]. Très populaire depuis cette date, elle n'a pas dû naître beaucoup plus tôt. *Pernet* ne contient pas d'éléments de datation assez précis. Les paroles prononcées par le paysan lorsqu'il vient d'apprendre qu'il est gentilhomme :

> Sa, sa que je m'acoustume
> A porter le bonnet sus l'oreille
> Et la plume sous l'apareille
> Tout à l'entour de mon bonnet (p. 200).

peuvent se rapporter aussi bien au bonnet à plumet couché, à la mode pendant la régence d'Anne de Beaujeu [4], qu'à la toque à plume de l'époque de François I^er.

La *Farce du Pasté* donne l'impression d'une pièce tardive. Elle compte 767 vers — le double à peu près de la longueur moyenne d'une farce — et abonde en développements et en fioritures inutiles, comme la répétition des procédés dont il a déjà été question ou les variations sur l'expression *chauffer la cire* qui font l'objet de l'un de ses rondeaux et de plusieurs passages en vers de cinq syllabes.

D'autres traits viennent confirmer la date relativement récente de la farce. Les moqueries sur les miracles et les paroles *ypocrite, bigot et infame* (v. 246), que rétorque le mari lorsque sa femme l'assure que le curé est *ung vray catholique* (v. 242) sentent l'esprit de la Réforme.

La *F. de Pernet* est parisienne, comme l'indiquent les noms des tavernes qui y sont mentionnées. Celle du *Badin* pourrait l'être également, en dépit de la chanson normande qu'on vient de citer.

---

1. *Op. cit.*, p. 34.
2. *Ibid.*, p. 54.
3. Voir la bibliographie concernant cette chanson dans le commentaire de Philipot sur la *F. du Bateleur*, où elle est également chantée (*Six farces*, p. 69-70).
4. Quicherat, *Histoire du costume*, p. 341-342.

L'origine parisienne de la *F. du Pasté*, dont parle l'Introduction, p. XXVI, est moins sûre. Il y a des églises Notre-Dame presque partout et des églises Saint-Maurice dans de nombreuses localités. Il n'y a rien à tirer non plus de la formule toute faite : *il n'y a... deça Loire* du v. 26. D'autre part, la pièce contient le juron assez rare *bon gré saint Jame* qui n'apparaît pas, à ma connaissance, dans les textes parisiens, du moins ceux de la littérature dramatique [1].

A côté de la rime *voisine : marraine* (160-161) qui reproduit la prononciation parisienne, on trouve dans la pièce plusieurs rimes dialectales qui font penser à une région picarde ou normanno-picarde. *Feu* rime avec *venu* (124-125) ; la rime *mesnaige : batray-je* (35-36) et *couraige : feray-je* (374-375), qui est répandue sur une vaste aire, appartient essentiellement à l'Est, de même que *grace* (gratia) *: grace* (crassia) [2] des vers 323-324. Enfin la rime plusieurs fois employée *Guillaume : femme* (346-347, 406-407, 416-417) est surtout normande [3]. *Ou* = *o* « avec », v. 119 (rubrique) et 675, est avant tout normand.

Le texte de la *Farce du Pasté* est déformé, les mauvaises rimes et les vers faux y abondent. La plupart sont d'ailleurs faciles à corriger, comme on le verra par les remarques qui suivent :

11-12 *aller de porte en porte comme le pourceau Saint-Antoine* ; le *Dictionnaire comique* de Leroux donne *s. v.* pourceau : « se dit, quand on va quêter ou écornifler chez diverses personnes » ; — 58 M. Lecoy a déjà proposé de lire, aux vers 59 et 76, *Jehan Jehennin* ; la même correction est à apporter aux vers 58, 66, 120, 336, 571 où le surnom n'est pas à la rime, mais qui sont trop courts, *Jehan* ne faisant qu'une syllabe ; *Jehennin* qui n'est qu'une graphie pour *Jenin* ou *Jeanin* en fait deux ; — 148 *Sainte-Mesaise*, amenée par le jeu de mots avec *mal aise* et *bien aise* des vers précédents, fait partie de l'hagiographie facé-

1. *Bon gré en ait saint Jame* est dans la chanson LXIV du ms. de Bayeux publié par Th. Gérold. Cf. aussi ci-dessous la notice sur la farce n° XXVIII.

2. Th. Gossen, *Petite grammaire de l'ancien picard*, 1951, p. 40 et L. Remacle, *Le problème de l'ancien wallon*, 1948, p. 46-47.

3. Théodore de Bèze constate que les Normands prononcent *ao* la diphtongue *au*. Voir Darmesteter-Hatzfeld, *Le XVI^e s.*, p. 206.

tieuse et ne devrait pas figurer à l'index onomastique ; — 171 *prestre* est mauvais pour la rime, la métrique et la construction, peut-être corriger en *sanctuaire* ; — 231-32, le schéma des rimes montre que le v. 232 n'est pas amputé du début, comme le dit la note au bas de la p. 148, mais appartient au v. 231, où *saincte Marie* est une dittologie à retrancher ; enlever aussi *vous* du v. 232 ; — 317 *y* inutile pour le sens et la métrique ; — 409 supprimer *à* pour les mêmes raisons ; le point d'interrogation à la fin de ce vers est inutile, le mari sachant trop bien que le pâté est chez sa femme ; — 424 *grosser* est glosé « se moquer », plutôt « grogner », cf. *Pathelin*, v. 755, et Cotgrave ; — 446 *junchées* « tromperies » manque au glossaire ; — 490 *celle* et non *cella* ; — 493 *je* superflu ; — 580 supprimer *au* ; — 681 *plus n'y a que frire* « il n'y a plus rien à manger », cf. *Dictionnaire comique*, éd. 1572, t. I, p. 281 ; — 742 *outry* accompagné d'un point d'interrogation au glossaire est le participe passé du v. *outrer* ; la conjugaison en *-i* était, comme l'on sait, en extension au XVIe s. surtout dans la langue parlée.

La Farce des Chamberières (*LI*).

Dans sa note de la p. 420, M. Cohen la dit entièrement différente de la pièce du même nom contenue dans le recueil du British Museum [1]. Cette constatation est juste, mais avec une réserve. En effet, la pièce se compose de deux parties assez distinctes : dans la première (vv. 1-192), les chambrières échangent des propos indiscrets sur leurs maîtres ; dans la seconde (vv. 193-453), excitées par Debat, elles s'injurient et se battent entre elles. La pièce du recueil de Londres développe le premier thème. Les deux versions sont d'ailleurs indépendantes l'une de l'autre. Un seul détail semblable est l'heure matinale de la rencontre : dans la pièce du BM, les chambrières se rendent à la messe de cinq heures, dans celle du *Recueil de Farces*, elles se lèvent à l'aube pour aller à la fontaine.

Quant au second épisode, on le retrouve dans le *Debat de la Nourrisse et de la Chamberière* qui fait également partie du

1. *Anc. th. fr.*, t. II, p. 435-447.

Recueil de Londres [1]. Ici, les ressemblances sont plus nettes. Dans les deux pièces, l'homme qui se réjouit de la querelle des servantes est finalement battu par elles ; toutes deux s'achèvent joyeusement par une libation. Seulement, à la place du Johannes du *Debat de la Nourrisse*, on a dans la farce deux personnages, l'allégorique Debat et un Cordelier qui vient réconcilier toute la compagnie.

Quelques coïncidences textuelles peuvent aussi être relevées, surtout dans le répertoire des injures : v. 92 *nourisse breneuse*, VD, p. 425 *breneuse nourrisse* [2] ; v. 163 *bavaresse*, VD, p. 423 *baveresse* ; vv. 226-227 *...menteresse, Grosse truande laronnesse*, VD, p. 425 *Larronnesse, tu mens truande* ; v. 359 *orde garse*, VD, p. 422 *ordouze garse* (imprimé à tort *or, douze garse*) ; v. 361 *Je te rompray le museau*, VD, p. 424 *D'ung vieil estronc en ton museau* ; vv. 374-375 *Prestresse, moi ? C'est toy qui hante les prestres*, VD, p. 422 *Tu ne fus oncques que prestresse* ; v. 384 *Va macquerelle*, VD, p. 424 *Tu en as donc esté macquerelle* ; v. 438 *Laisson Debat, il ne vault rien*, VD, p. 429-430 *Ce brouillis ne vault un festu... Laissons en paix tous ces debatz*.

On peut aussi juxtaposer quelques passages plus longs :

La Seconde.
Que le feu sainct Antoine l'arde !
La Première.
Viens ça ! Malheuré(e) paillarde !
(*F. des Chambr.*, vv. 353-354.)

et VD, p. 429 :

La Chamberiere.
Te lerras-tu mener paillarde !
La Nourrisse.
Le feu sainct Anthoine m'arde !

Ou bien :

Debat.
Tantost y aura beau vacarme,
Si ne vient Cordelier ou Carme,
Qui les puisse mettre d'accord !
(*F. des Chambr.*, vv. 315-316.)

1. *Anc. th. fr.*, t. II, p. 417-434.

2. L'épithète semble être traditionnelle : *nourrisse breneuse* est aussi dans Collerye, éd. d'Héricault, p. 204.

et dans VD, p. 422 :

La Chamberiere.
Aux Cordeliers, Prescheurs et Carmes,
Tu vois la faire tes vicarmes.

Enfin :

La Seconde.
Au regard du commun rapport
Des gens, je n'y conte une maille !
La Premiere.
Et je t'entens bien ne t'en chaille.
(*F. des Chambr.*, vv. 63-65.)

qui se rapproche de VD, p. 422-423 :

La Chamberiere.
Or dis ce que tu veulx, et puis
Il ne m'en chault pas d'une maille.
La Nourrisse.
Ne t'en chault-il ? or, ne t'en chaille.

Cette dernière ressemblance pourrait être fortuite, *maille : chaille* formant un couple de rimes stéréotypé.

Dans l'ensemble, les coïncidences verbales paraissent assez frappantes, bien que les passages en question soient autrement utilisés dans chacune de ces pièces, pour qu'on puisse croire qu'il y a filiation.

Un troisième texte apporte quelques lumières sur leur chronologie relative. Il s'agit du *Caquet des bonnes chambrières* [1]. Cette pièce, qui a dû subir plusieurs remaniements est, comme l'on sait, une compilation. Elle contient, entre autres, 44 vers empruntés à la *Farce des Chambrières* du Recueil de Londres [2]. Or, il s'y trouve aussi 60 autres vers qui reproduisent, à peu de différence près, le texte qui nous occupe [3]. Seul l'ordre est

1. La pièce a été publiée par A. de Montaiglon, au t. V des *Anc. poés. fr.*, p. 71-84.

2. Petit de Julleville, *Répertoire...*, p. 118.

3. Ce sont les vers 29-33, 36-39, 46-56, 59-64, 77-81, 83-85, 88-94, 103-105, 137-138, 141, 226-227, 242-244, 246-247 de la farce éditée par M. Cohen.

changé et de nombreux passages sont interpolés [1]. La première impression, ou plutôt réimpression, connue du *Caquet* étant de 1530 environ, cette date doit être considérée comme le *terminus ad quem* de notre farce. On ne peut, il est vrai, affirmer avec certitude que la version qui a servi de base au *Caquet* soit précisément celle qui a été publiée par M. Cohen. Mais ce qui importe, c'est que cette version contenait déjà la scène des injures. Dans le *Caquet*, celles-ci s'adressent à une *nourrice breneuse*, censée avoir médit de l'une des chambrières. Comme il n'est guère probable que l'amalgame des deux thèmes soit l'œuvre de l'un des remanieurs peu habiles du *Caquet*, il faut le mettre sur le compte de l'auteur de la farce. Celui-ci a pu combiner les motifs primitivement séparés des médisances et de la querelle des chambrières.

Le procédé est assez typique pour l'époque, où la veine de l'ancien théâtre comique commence à s'épuiser. Nous en avons un exemple dans la pièce de *Me Mimin qui va à la guerre* (n° IV du *Recueil*), qui est un croisement des thèmes traditionnels du soldat fanfaron et du fils paysan qui veut devenir prêtre. Deux autres pièces bien connues résultent du même amalgame. Ce sont les farces de *Colin, fils de Thevot* (n° V du *Recueil*) [2] et de l'*Amoureux et Guermouset* [3]. Or, ces pièces sont toutes trois à peu près de la même époque (1528-1530), tandis que leurs prototypes remontent généralement au troisième tiers du XVe s. [4]. Il se pourrait qu'un semblable décalage dans

1. Dans sa note bibliographique relative au *Caquet*, Montaiglon signale une édition rouennaise de Nic. Lescuyer « dans laquelle rien n'est à sa place » et qui « comporte d'absurdes transpositions ». Émile Picot en parle à peu près dans les mêmes termes, *Le monologue dramatique*, *Romania*, t. XV (1886), p. 422. Cette édition, qui est de la fin du XVIe s, ne m'est malheureusement pas accessible. Il y aurait à vérifier si l'ordre qui y est suivi n'est pas plus proche de celui de notre texte.

2. Colin, comme Me Mimin, a été longtemps à l'école, et son latin est à peu près du même aloi. Dans les deux pièces, les parents qui admirent les connaissances des enfants leur sont supérieurs par leur bon sens et leurs qualités morales.

3. Pièce publiée en dernier lieu par Philipot, *Six farces*, p. 202-223. Les deux fils s'y destinent également à la prêtrise.

4. Selon Philipot, *Me Mimin l'estudiant* est des années 1480-1490, *Trois farces*, p. 68, et l'ancienne *Farce de Thevot*, dont il suppose l'existence, des

le temps eût existé entre les anciennes pièces sur les chambrières, appartenant aux deux genres représentés par le recueil de Londres, et les remaniements qui les combinent, tels que la nouvelle farce des *Chambrières* ou le *Caquet des bonnes chambrières*. Un raisonnement inverse, qui admettrait l'extraction et le développement d'une partie de l'ancienne anecdote, ne serait guère justifié par l'histoire du théâtre comique.

Pour l'une au moins des pièces du recueil de Londres on peut essayer d'indiquer une date. La Chambrière du *Debat* reproche à la Nourrice :

> Tu acouchas d'une fille à Nante
> Que tu conceus d'un franc archier
> Et puis engroissa d'ung vachier (p. 421).

Wiedenhofen, qui a relevé cette citation, propose 1525-1530 [1]. Beneke dit « fin du XV^e s. » [2] — date impossible, les Francs Archers n'ayant pas existé entre 1480 et 1521. Si l'on accepte les raisons qui viennent d'être alléguées, il faudra faire remonter la pièce plutôt à la première période d'activité de ces compagnies. La langue ne permet pas de trancher la question [3]. Quelques archaïsmes de vocabulaire (*gabet* « vanterie », *meschine* « servante ») pourraient être dus à son origine provinciale.

La *F. des Chambrières* qui s'inspire du *Debat* ou d'un texte similaire se placerait ainsi entre 1485 et 1530, probablement plus près de cette dernière date. Sa conclusion :

> De Debat (n'y doit) avoir cure
> En bonne compaignie françoyse (vv. 453-454).

---

environs de 1500 (*Six farces*, p. 194-195). La *Farce de Pernet qui va à l'école* et celle de *La Mere, le fils et l'examinateur*, qui en est la suite paraissent également assez anciennes. Wiedenhofen (*op. cit.*, p. 37) date cette dernière de 1500-1510.

1. *Op. cit.*, p. 54.

2. *Op. cit.*, p. 34.

3. Tous ceux qui ont quelque expérience de l'ancien théâtre comique savent qu'il est illusoire de vouloir dater une pièce d'après sa langue. La plupart des textes nous sont parvenus dans un état délabré, souvent ils ont été rajeunis par les imprimeurs. Voir à ce sujet l'opinion de M^lle Droz, *Rec. Trepperel*, I, p. XIII.

pourrait se rapporter à l'époque de la minorité de Charles VIII ou aux premières querelles de la Réforme. Mais il n'est pas sûr qu'il faille prendre à la lettre ces paroles. Les appels à l'unité sont une rengaine qui se répète dans les pièces de tout temps.

Le *Debat de la Nourrisse et de la Chamberière* n'est, sans doute, pas une pièce parisienne. Le seul lieu qui y soit mentionné, Nantes, ne dit rien sur son origine. La nourrice s'y est rendue pour dissimuler sa honte, la ville doit donc être assez éloignée de la région où se joue la pièce.

Sauf la rime *oi : e* (*desplaise : cervoise*, etc.) représentant une prononciation répandue à Paris et sur une vaste étendue au Nord de Paris, le texte contient les rimes *saulcisse : miche* (p. 426), *feray-je : passage* (p. 419) et *meneray-je : visaige* (p. 428), *battre : autre* (p. 425); la forme *ordouze ; l'en* pour « l'on » (p. 418) et *entre vous* pour « vous » (p. 418)[1]; les flamandismes *loudiere* (p. 427)[2] et *vicarme* (vacarme)[3], p. 422. Ces traits, qui ne suffisent pas pour localiser le *Debat*, se rapportent à une région normanno-picarde[4].

---

1. Ces deux dernières formes populaires sont surtout répandues en Normandie. Cf. Philipot, *Trois farces*, p. 76.

2. N. Dupire, *Jean Molinet*, p. 251. Le mot est plus fréquent dans les textes picards.

3. M. Valkhoff, *Les mots d'origine néerlandaise*, 1931, p. 234, et Dupire, *op. cit.*, p. 256. Même remarque que pour le mot précédent.

4. Il est bien entendu que les données linguistiques seules ne permettent pas d'indiquer avec assez de certitude l'origine des pièces comiques. En particulier, des traits normands ou picards isolés peuvent se rencontrer dans des textes dont l'origine parisienne est à peu près sûre (p. ex. les Sotties nº V et IX du *Rec. Trepperel*). Peu de pièces ont d'ailleurs un caractère dialectal bien marqué. D'habitude, il ne s'agit que de quelques mots ou de quelques particularités de prononciation qui percent involontairement. Sciemment le patois n'est utilisé que comme procédé comique (cf. *Pathelin*). Dans des pièces plus récentes, il apparaît en même temps comme une caractéristique du milieu social. C'est ainsi que Picot comprend la langue du valet dans *La Mere de Ville* (*Rec. gén.*, III, p. 107-108) et Philipot celle de Lubine dans *Mᵉ Mimin estudiant* (*Trois farces*, p. 75). A cet égard, il est intéressant de relever la langue saupoudrée de formes et de mots patois que parlent les paysans dans trois pièces parisiennes du recueil de M. Cohen : la *F. des Enfans de Borgneux* dont c'est le principal ressort comique, la *F. des Femmes*

C'est à la Normandie qu'il faut probablement attribuer la *F. des Chambrières*, du moins dans sa forme primitive. Les vers 217-218 :

> ... tu es la plus infame
> Qui soit a Paris chambriere

qui ont fait croire à M. Cohen que la pièce était composée à Paris, prouvent seulement qu'elle a été arrangée pour un théâtre parisien, le nom de la ville, à l'intérieur du vers, ayant pu remplacer n'importe quel autre nom de deux syllabes.

La pièce comporte plusieurs mots normands. Tel est d'abord *becquerelle* (vv. 242, 279) « mauvaise langue » que je n'ai rencontré que dans des textes normands et, en particulier, rouennais comme : le *Sermon d'un despucelleur de nourrices* (*Anc. poés. fr.*, VI, p. 204), la *Farce du Savetier Calbain* (*Anc. th. fr.*, II, p. 154), *La Mere de Ville* (*Rec. gén. des sotties*, III, p. 110, v. 118). Les exemples qu'en donnent Godefroy et Huguet sont de même normands. Normandes avant tout sont aussi les déformations euphémiques : *vraybique* (v. 263) et *pardicques* (v. 1) [1]. *Tristresse* qui doit être substitué à *tristesse* aux v. 311, 367, 419 est une forme normande (Moisy) ou picarde (Corblet) pour *traîtresse*. Enfin *Raullet*, v. 97, est le diminutif normand de Raoul [2].

Le texte demanderait de nombreuses corrections et explications. En voici quelques-unes : 1 *pardiques* et non *pardiquès* ; — 15 point à la fin ; — 87 *fyfy* « excréments » manque au glossaire ; — 88 *tant mal au* cœur et non *tant de mal* (vers trop long) ; — 176 *je n'entens qu'à faire ma main* méritait une note, cf. Leroux, *Dict. comique*, II, p. 42, — *faire sa main* c'est faire un profit injuste dans quelque emploi ; — 203 corriger plutôt en *(af)fronter* qu'en *(con)fronter* ; — 250 *dresser coquille* non relevé, cf. Huguet « tromper, mentir » ; — 285 il faut *a*

---

qui vendent amourettes et la *F. de Mahuet Badin*. A noter aussi pour cette dernière, que la version du BM ne contient pas les picardismes que l'auteur de notre texte a mis dans la bouche de Mahuet et de sa mère (*no, vo, fieux, carneaux* pour « créneaux », etc.).

1. Voir les exemples cités par Philipot, *Six Farces*, p. 36.

2. *Ibid.*, p. 227.

et non *t'a* pour le sens; — 286 corriger, d'après le *Caquet*, *regarder* en *regarde* et mettre une virgule à la fin du vers; — 302 remplacer *taise* par *me taire*, meilleur pour le sens et la métrique, cf. aussi 379; — 397 changer *infaicte* en *infame* à cause de la rime *ame*.

Regnault qui se marie à Lavollée (*VII*).

Cette petite pièce charmante est un montage de thèmes et de chansons en vogue.

Les délibérations sur les joies et les misères du mariage, qui en forment le fond, sont un lieu commun dont le succès a été ininterrompu du XIII^e^ au XVI^e^ s.

Les pièces qui développent l'un ou l'autre thème foisonnent, plus particulièrement autour de 1500. Il suffit d'énumérer ici le *Sermon des Maulx de Mariage* [1], inspiré des *XV Joyes*, la *Vray disant Advocate des dames*, qui est probablement de Jean Marot [2], la *Grant Malice des femmes* [3], composée de bribes des *Lamentations* et du *Rebours de Matheolus*. Ces deux poèmes, qui ont eu eux-mêmes plusieurs rééditions au début du XVI^e^ s. [4], sont la source directe ou indirecte de tous les opuscules de ce genre. Presque tous ils invoquent le témoignage du « bigame », à côté de celui de Jehan de Meung [5]. Nous retrouvons cette juxtaposition banale dans la *Farce de Regnault*. On peut surtout en rapprocher le passage suivant du *Sermon des Maulx de Mariage* :

> Je me rapporte à la tablette
> Des docteurs à ce resolus,
> Comme le bon Matheolus,
> Grant docteur en ceste matière...
> Jehan de Meung n'a pas praticqué
> Tant qu'a le docteur allegué;
> Si en a il dict à travers
> Ung mot en deux bien petis vers :

1. Imprimé vers 1500. *Anc. poés. fr.*, II, p. 5-17.
2. *Anc. poés. fr.*, t. X, p. 225-268.
3. *Ibid.*, t. V, p. 305-318; pièce imprimée en 1502; Van Hamel la croit de la fin du XV^e^ s. Voir son Introduction au t. II de Matheolus, p. CLXIII.
4. *Ibid.*, p. XXXV-XXXVII.
5. *Ibid.*, p. CLXVIII.

« Nul n'est qui maryé se sente,
S'il n'est fol, qu'il ne s'en repente ».
(*Anc. poés. fr.*, II, p. 16.)

Les deux derniers vers de Jehan de Meung, cités déjà dans l'introduction de Jean Le Fèvre à sa traduction de Matheolus (vv. 25-26), sont le leitmotiv même de notre farce. C'est là aussi le thème de la chanson *Regnault tu t'en repentiras* qui fait le plus grand agrément et forme la charpente des premiers 145 vers de la pièce (elle en compte au total 311).

Cette chanson est à identifier avec le n° LXXI du recueil publié par G. Paris : *Lourdault, lourdault, lourdault, garde que tu feras, Car sy tu te maries tu t'en repentiras.* La farce reproduit avec quelques variantes le texte presque tout entier de la chanson. Seul le refrain est un peu changé. *Lourdault* est remplacé par *Regnault* (on trouve cependant au v. 247, qui ne fait pas partie de la chanson, *qu'esse que tu feras lourdault?*) et celui-ci n'est point répété trois fois; au lieu de *garde que tu feras*, placé à un autre endroit de la chanson [1], le refrain de la farce donne *tu t'en repentiras*. On voit que l'auteur a quelque peu transposé les paroles de la chanson, mais sans rien inventer. Elle était d'ailleurs bien trop connue pour qu'il pût le faire. Plusieurs recueils du temps l'ont insérée. L'*Odhécaton* la donne avec la musique de Loyset Compère [2]; le ms. 1597 en reproduit les sept premiers vers [3]. Elle a dû rester longtemps célèbre, puisqu'on en trouve un écho dans l'épisode des cloches de Varenne du *Tiers livre* de Rabelais (ch. XXVIII).

Les deux autres chansons de la farce *Chascun m'y crie ; marie-toy, marie* et *C'est ung mauvais mal que de jalousie* ont dû être également assez populaires. Elles sont signalées dans l'*Odhécaton* par leur premier vers : *Chascun me crie* [4] et *C'est ung mau-*

1. Au lieu de *Si tu prens jeune femme jamès n'en joyras* (v. 6 du *Lourdault*), la farce a aux vv. 31-32 *Regnault, se tu prends femme garde que tu feras*, et aux vers 43-44 *Se tu prens jeune femme, Elle te reprochera.*

2. L'air en est différent, voir Weckerlin, *La chanson populaire*, p. XIII.

3. G. Paris, *op. cit.*, p. 69 et 162. Cf. aussi Tiersot, *Histoire de la chanson*, p. 471.

4. Josquin des Prés a fait une composition religieuse sur le même timbre. Tiersot, *op. cit.*, p. 459.

vais mal[1]. Le refrain *Marie-toy, marie* apparaît lui-aussi dans l'oracle des cloches (ch. XXVII).

Les chansons éditées par G. Paris étaient à la mode à la fin du XV^e^ s. Le ms. 1597 et l'*Odhécaton* sont, comme l'on sait, des premières années du XVI^e^ s. Ceci nous amène donc de même que la vogue renouvelée de Matheolus aux dernières années du XV^e^ ou au début du XVI^e^ s. Telle est, semble-t-il, la date qu'il faut assigner à notre farce. Le calembour *se marier à la volée* (Lavollée est aussi le nom de la fiancée) est bien dans le goût de cette époque.

Le texte de la pièce est relativement correct. Les trois syllabes qui manquent au v. 27 sont à prendre sur le vers suivant; on obtiendra ainsi la rime *yras : seras* ; — 42 *j'entens ma gamme* demanderait une note, cf. Huguet, *Le langage figuré*, p. 113; — 49 *chevaucher sans selle*, expression érotique, manque au glossaire ; — 222 *menant* à corriger en *menent*.

La Farce du Faulconnier de ville (*XXVI*).

Deux fauconniers et un gentilhomme chassent la « beste privée », c'est-à-dire la fille, et la jouent à colin-maillard. Cette anecdote grossière, dont le comique douteux repose sur quelques équivoques gaillardes, ne nous occupera ici que pour sa date.

M. Lecoy a déjà constaté qu'il n'y avait rien à tirer de la présence du mot *pathelin*[2]. Voici un autre détail à envisager :

A leur rencontre, les deux fauconniers échangent les propos suivants :

Le F. de Ville.
N'aves-vous pas nom Peroton,
Celluy que je cogneus ouan ?
Esse vostre frere Jouhan
Qui mourust ou ce fut vous ?

Le F. Champestre.
Il mourut, dont j'euz grant couroux.

Le F. de Ville.
N'en reschappa il point ?

1. Weckerlin, *op. cit.*, p. IX.
2. *Op. cit.*, p. 515.

Le F. Champestre.

Nenny,
Mais par ma foy j'eus bien la toux
Et fus plus malade que luy.

(vv. 26-33.)

Il ne fait pas de doute que les fauconniers parlent d'une maladie récente (*ouan*) dont la toux a été la manifestation principale. Or, on sait qu'il y eut deux grandes épidémies de coqueluche; l'une en 1414, l'autre en 1510. Seule la dernière date peut être prise en considération. L'épidémie de 1510 a servi de prétexte à Gringore pour sa piécette légère et gaie de *La Coqueluche*. Il y présente la maladie comme étant assez bénigne. Cependant un chroniqueur du temps, Nicolle Gilles, notait qu'en août 1510 « une merveilleuse maladie... survint en tout le royaume de France, tant ès villes que ès champs, et dont peu de gens évadèrent qu'ils ne fussent malades ou mors de ladicte maladie, en moins d'un moy »[1].

Si l'on a parfois abusé de pareils arguments en tirant des conclusions prématurées de la seule mention de la toux, comme l'a fait p. ex. Beneke pour la *F. des Femmes qui font refondre leurs maris*[2], le passage cité du *Fauconnier de ville* paraît, par contre, suffisamment clair pour autoriser la supposition que la pièce a été écrite en 1510.

Remarques sur le texte : 29 corriger *fut* en *fustes*; — 54 ajouter *je*; — 63 il faut *un* et non *une estoc*; — 171 *lourdoys* non relevé; voir *Rec. Trepperel*, X, v. 313, et l'explication au glossaire; — 288 sans doute ajouter *une*; — 271 le vers est trop court et n'a pas de sens, peut-être remplacer *qu'on ferre* par *qu'on se taise* (le schéma des rimes étant irrégulier on ne sait si le vers doit rimer avec *guerre* ou avec *plaise*); — 335 *de cognoistre bien le trac*, il manque une syllabe, probablement *tric trac* que l'on trouve au vers suivant et qui n'a pas été expliqué; l'expression a ici un sens libre, comme dans *Le Résolu* de R. de Collerye, éd. Fournier, p. 289, et dans la *Chambrière à tout faire*, *Anc. poés. fr.*, I, p. 99, cf. aussi Sainéan, *La langue de Rabelais*,

1. Je cite d'après la note de l'éd. d'Héricault-Montaiglon des œuvres de Gringore, t. I, p. 187.

2. *Op. cit.*, p. 25.

II, p. 208; — 397 *frasé* « net, élégant » et non « beau parleur », cf. l'observation de M. Lecoy sur le v. 28 de la p. XVIII du *Recueil*; — 449 il faut *nous* au lieu de *vous*.

La Farce de Tarabin Tarabas (*XIII*).

Il est superflu d'analyser cette farce, faite tout entière de jeux de mots grivois, et que l'auteur lui-même qualifie de « ung bien petit grace ». Je n'en parlerai que pour essayer de déterminer approximativement la région où elle a été composée.

Contrairement à la plupart des pièces du recueil, elle n'offre aucune allusion locale qui puisse servir de point de repère.

Cependant l'expression *Tarabin Tarabas*, qui a donné à la fois le titre de la pièce et les noms de ses personnages, semble avoir été surtout répandue dans les provinces de l'Ouest. Elle apparaît dans deux passages de la farce normande du *Sourd, du Varlet et de l'Ivrogne* [1] :

> Hau ! tarabin tarabas,
> Eh ! qu'est-ce hau, l'hostesse.
> (*Rec. Mabille*, I, p. 121, vv. 60-61.)

et

> Frappons tarabin tarabas !
> (*Ibid.*, p. 128, v. 118.)

où elle n'est qu'une onomatopée imitant les coups. Elle a le sens de *patati patata* dans le monologue du *Franc Archer de Cherré* :

> Voicy pour renfort de bataille
> Des Espaignolz ung grand hara [2]

---

1. L'assertion de Wiedenhofen (*op. cit.*, p. 20), que la pièce est lorraine est un malentendu. Le valet à qui son maître promet depuis longtemps un pourpoint sans jamais le lui offrir, dit : *Ouy, ouy c'est en Lorraine*, c.-à-d. « ce ne sera jamais ». L'origine normande de cette pièce qui fait partie du ms. La Vallière est d'ailleurs généralement admise.

2. E. Droz, compte rendu cité, p. 303, parle de ce sens et de l'expression *patic patac*. On voit que *patati patata* existe dès le XVIe s. L'alternance *-in*, *-as* est fréquente dans cette sorte d'onomatopées, cf. *traquin traquas* (*Le Monde et Abus, Rec. gén. des sotties*, II, p. 30, v. 179); *fatrin fatras*, dans le *Monol. d'un Amoureux pendu à la gouttière*, ms. fr. 25428, fo 1 vo, etc.

Tarabin taraba, patatin patata,
Et eulx sur moy et moy dessoubz.
(*Anc. poés. fr.*, XIII, p. 27, vv. 121-124.)

Le Monologue du *Franc Archer de Cherré* a été, comme l'on sait, écrit à Angers, entre 1521 et 1523. Enfin *tarabin tarabas* fait partie du refrain chanté par les deux maris dans la *Farce des Queues troussées*, orléanaise selon toute probabilité (cf. ci-dessus). C'est aussi dans le pays de la Loire qu'a pu l'entendre Rabelais [1].

Les trois cent vingt-cinq vers de notre pièce contiennent quelques prononciations et mots de l'Ouest. Ainsi, au v. 104 on a *goule* pour « gueule » qui rime avec *cule* (à corriger sans doute en *coule*, cf. le sens du v. 111); pour *ordoux* qui est en fin de vers (313), la rime manque. Plusieurs mots en *-oir* sont graphiés *-ouer* : *mouchouer*, 217 et 272, *trenchouer*, 271, *salouer*, 273, *mengouer*, 274. *Tumber* (312) et *coissin* (219) sont des formes normandes (Moisy).

Devanteau (268), sans être uniquement de l'Ouest, est fréquent dans cette région. Noël du Fail le considère comme un provincialisme et trouve nécessaire de le gloser par « tablier » [2]. Il en est de même pour *buée* (276) dont Ménage dit : « On appelle ainsi la lessive dans les provinces d'Anjou, du Maine, de Touraine et de Normandie » [3]. Enfin *harier* (v. 2, 18) « tracasser » qui est entre autres dans la *Ballade des pendus* de Villon, selon E. Picot « appartient plutôt à la Normandie qu'à une autre province » [4].

Faute d'indications linguistiques contraires [5], il est permis de croire que la pièce a été composée dans l'un des pays de l'Ouest.

Observations sur le texte : 12 *teste a doze paire de tocques* « tête

1. M. M. Roques me fait remarquer que l'expression se trouve également en Franche-Comté.

2. Philipot, *La langue et le style de N. du Fail*, 1914, p. 24.

3. W. Heymann, *Franz. Dialektwörter bei Lexikographen des 16 bis 18 Jhdts*, 1903, p. 29.

4. *Rec. gén. des sotties*, III, p. 122.

5. En fait d'autres particularités dialectales, je n'ai trouvé que la rime *Bouttefu : veu* (165-166) qui est surtout picarde, mais qui, selon Thurot, *De la prononciation*, II, p. 447, se rencontre en dehors du domaine picard.

folle » expression intéressante à relever ; — 174 *escurer* et non *escure* ; — 201 *official*, euphémisme pour vase de nuit, mériterait le glossaire ; cf. *Farce de la veuve*, éd. Philipot, *Six farces*, p. 169, v. 142 et la note concernant ce vers, p. 184 ; — 279 *sy sang bieu*, sans doute *saint sang bieu*.

Les trois nouveaulx martirs (*XL*).

Dans son compte rendu [1], M. Lecoy indique que cette moralité est normande. Il semble que l'on puisse préciser davantage. En effet, sauf Rouen et l'invocation de saint Ouen qui est l'un des grands saints rouennais, toutes les localités énumérées se situent dans l'actuel département du Calvados.

Procès parcourt constamment le pays pour plaider ses causes. Chemin faisant, on le voit entrer :

> En la taverne au meilleur vin
> D'Evrecy et de saint Silvin,
> Mesmes a Caen ou a Rouen.
>
> (vv. 114-116.)

L'index toponymique donne : vin de Saint-Silvin et vin d'Evrecy. Je crois qu'il faut comprendre le passage ci-dessus : la taverne d'Evrecy ou de Saint-Sylvain, voire même de Caen ou de Rouen, où l'on trouve le meilleur vin.

Un autre endroit du texte nous mène également dans le Calvados. Le v. 307 *boullons d'auge ou noire vaques*, que M. Cohen déclare, p. 315, ne pas avoir compris, doit être lu *boullons d'Auge ou* [*de*] *Noire*[*s*] *Vacques*. Il veut dire « les bourbiers (tel est le sens de *boullons* dans le patois normand) de la vallée d'Auge et ceux des Vaches Noires » [2].

Aux rimes normandes, déjà signalées par M. Lecoy, on peut ajouter *Pasques : relacques* (335-336), *maces : vaches* (370-371) et surtout *pas cem* rimant avec le latin *pacem* (78-79), où l'on a la nasalisation spontanée caractéristique de la Normandie.

Le vocabulaire, très intéressant, est plein de normandismes

1. P. 518.

2. Il s'agit de la plaine marécageuse entre Villers-sur-Mer et Berneville.

qui n'ont pas été recherchés et glosés. Tel est le cas de *cretir* (45) « frissonner » (Moisy), *cohuel* (48) diminutif de *cohue* « tribunal » dont l'explication a déjà été donnée par M. Holmes [1] et qui a trait surtout à la juridiction de Caen [2], *calanger* (299), *dosne* (220), au glossaire « dame », et qui signifie en ancien normand « femme, épouse » (Moisy), *enhair* (295) « abandonner » (Moisy), *se feindre* (304) « se ménager » (Moisy), *héronde* (40) pour « aronde », considérée par Ménage [3] comme une forme normande, *plouver* (304) forme dialectale de *pleuvoir* (Moisy : *plouveir*), *canchierres* ou plutôt *cauchierres* (130), inutilement accompagné au glossaire d'un point d'interrogation, correspond au normand *cauchie* « chaussée » ; enfin *bos* (17) représente « bois » et signifie bien « coups de bâton » comme le propose timidement le glossaire, cf. *La Farce de celluy qui se confesse à sa voisine* (n° *II* du *Recueil*), vv. 56-57 *...vous serez de boys Chargée asprement et houllée*, et la *Farce du Pasté et de la Tarte*, éd. Fournier, p. 17 : *recevant de bos*. Voir aussi Huguet, s. v. *bois*.

Le texte ne manque pas de difficultés de toutes sortes. Plusieurs ont déjà été élucidées par M. Lecoy et M. Holmes. Ce dernier a proposé une explication assez plausible des vv. 44-45 (*op. cit.*, p. 565), cependant la lecture du v. 44 est incertaine : il devrait y avoir au lieu de *acoustumé* plutôt *acoustume* (ou *a coustume*) pour rimer avec *plume*, ce qui entraînerait aussi un changement de la structure et du sens du vers suivant ; — 50 demande un point à la fin ; — 116 ponctuation à la fin ; — 129 *plateur*, au glossaire « métier ? », à rattacher à *platis*, Cotgrave « planche » (*a slat, shelfe*), comme *houdeur* du même vers, c.-à-d. *hourdeur*, se rattache à *hourdis* ; — 131 *carreur* probablement la même chose que *quarrieur*, Cotgrave « ouvrier qui travaille à l'exploitation d'une carrière » ; — 156 *argent scez* graphie trompeuse pour *argent sec* ; — 163 corriger en *face* (= fasse) *froit ou chault* à cause de la longueur du vers et parce que l'expression s'emploie toujours avec le subjonctif ; — 184 *apprendre à quelqu'un sa gamme* mériterait d'être relevé, cf.

1. *Op. cit.*, p. 565.
2. Heymann, *op. cit.*, p. 31.
3. *Ibid.*, p. 35.

Huguet, *Langage figuré*, p. 112; — 220 *ramposne*, mot déjà archaïque, a ici le sens de « reproche » plutôt que celui de « moquerie » indiqué au glossaire; — 235 la rime et la métrique demandent *confessé* et non *confesse*, le sens est « ayant confessé »; — 304-305 *ne se faignist de bien plouver, Neger*, etc., ne donne pas un sens satisfaisant, peut-être corriger en *ne se faignis(t) de rien : plouver, neger*, etc.; — 405 *mesnagiers* et non *mesnages*, cf. v. 399; — 462 *on faisoit fin sur le kyrie* dans le dernier vers de la pièce est mauvais, je suppose que le texte primitif a eu la forme dialectale *on faison(s)* corrigée par l'éditeur parisien.

La Farce de Mince de Quaire (*XXII*).

C'est là encore un échantillon du thème de la querelle des chambrières : rencontre auprès de la fontaine, intervention d'un troisième personnage, brouille et réconciliation aux dépens de celui-ci. Mais, si le schéma est semblable, le contenu diffère des versions connues jusqu'ici. La querelle est provoquée par un galant [1] qui donne un écu à l'une des servantes et, voyant qu'elles se le disputent, essaie de le leur retirer. Assez plate, la farce ne manque pas de mouvement et de verve scénique.

La langue, où abondent des expressions populaires et argotiques, est des plus curieuses. Quelques mots insolites y figurent, comme *pourginée, arcenicles* [2] qui semblent être des déformations populaires de mots savants.

Le texte comporte plusieurs traits picards. En dehors des rimes *visage : plege* (234-235) et *seur* (*securum*) *: couleur* (118-119) qui se rencontrent aussi ailleurs, on trouve les possessifs *no, vo* : *no chemin* (97), *vo command* (72). Ils sont confirmés par la métrique de même qu'*arter* (219), forme syncopée d'*arrêter*, qui est surtout picarde ou normande. Au v. 136 on a *rever-*

1. Aventurier sans argent, en quête de bonnes fortunes, Mince de Quaire appartient à la lignée des MM. de Marchebeau et Galop, de Mallepaye et Baillevent. L'expression *mince de caire* devait être courante, cf. Coquillart, I, p. 145 et 172 et la pièce XXXI du *Recueil* : *Vela je suis mince de quaire, C'est le refrain de ma ballade* (vv. 88-89).

2. A en juger par le contexte, le sens de ce mot n'a rien de commun avec *arsenic*.

rons, futur du v. *revenir*, typiquement picard [1]. Sur le flamandisme *loudière*, cf. plus haut, la *F. des Chambrières*. *Senssier* (= censier), v. 61, n'a le sens de « homme de rien » qu'en picard (Corblet).

Peut-on dans ces conditions ne faire aucun cas de la mention d'*Arras* (135) rimant avec *voudras*, et de la chanson : « Entre Péronne et Saint-Quentin trouvé pastourette nommée... » (13-14), chantée par Mince de Quaire? Or, M. Cohen se borne à constater dans son introduction, p. xxv : « En XXII (p. 173), Bietrix dit à Friquette :

> Veulx tu point venir au Palais
> Et puis sur le Pont Notre Dame.

Si elle invoque Saint-Germain d'Arras (p. 174), Bietrix parle de Güillaume du Port de Nuilly (Neuilly-sur-Seine, sous Paris) ».

La valeur des deux allusions parisiennes, citées par M. Cohen, est cependant inégale. En effet, immédiatement après les vers ci-dessus nous avons :

> Ou en quelque bonne tavernée
> Et puis nous en reverrons cy ?

Même si l'on corrige, comme il se doit, *tavernée* en *taverne* (le vers est trop long), la rime *Dame : taverne* ne deviendra pas satisfaisante. Il est vrai que la pièce compte plusieurs assonances comme *perrucque : duppe* (35-36), *hommes : yvrognes* (39-40), *mignonnes : pommes* [2] (375-76), etc. En admettant la prononciation parisienne *tavarne*, on obtiendrait à la rigueur une

1. P. Fouché, *Le verbe français*, 1931, p. 392 et Gossen, *op. cit.*, p. 96-97. La forme *deveroit* au v. 303 qui pourrait également être picarde est cependant scandée *dev'roit*. Il en est de même dans la *F. de celui qui se confesse a sa voisine* qui a au v. 294 *deveray-ge* et au v. 334 *deverois* comptés pour deux syllabes. Cette farce, qui ne comporte aucune référence locale, a quelques rimes dialectales (trois fois *-age : ai-je*, *o : oi*, deux fois *au : a*) insuffisantes pour en déterminer le lieu d'origine. Dans les trois cas, il serait facile de compter le *e* omis dans la scansion, en enlevant un mot d'une syllabe, superflu pour le sens du texte. Il n'est pas impossible qu'on ait affaire ici à une correction faite par le rééditeur parisien, cf. ci-dessous.

2. La confusion de *m* et de *n* était courante. Cf. Thurot, II, p. 291.

assonance de ce genre. Il est permis toutefois de se demander si le *Pont Notre-Dame* n'a pas remplacé une autre référence topographique.

Il n'en est pas de même pour *Guillaume du Port de Nuilly*. Bien qu'il y ait de nombreux Neuilly dont plusieurs dans le Nord-Est, le nom de Port-Neuilly était plus particulièrement attaché à Neuilly-sur-Seine. Il faudrait donc convenir que la pièce dans son état actuel a été faite à Paris.

Sans diminuer l'importance des arguments mis en avant par M. Cohen, on serait en droit de retourner son raisonnement et de conclure qu'en dépit des allusions à des lieux parisiens, la pièce est d'origine picarde. La version que nous en avons n'est probablement qu'une refaçon destinée à un public parisien. Le texte assez déformé a tout l'air d'un « retapage » [1].

Ce texte demanderait à être soigneusement revu, les expressions difficiles recherchées et commentées. Je me limite à quelques suggestions : 37 *ferira* pour *fera*, proposé par l'éditeur n'arrange rien, il manque visiblement un verbe à l'infinitif; — 73 *ane mane* n'est pas une coquille comme le dit la note de la p. 177, mais une des variantes de l'adverbe d'affirmation *ennemen(t)*. La forme *ane mane* est, entre autres, chez Collerye (*Dyal. pour jeunes enfans*, éd. d'Héricault, p. 105). *Ennemen* ou *annemen* convient ici parfaitement pour la rime (*a vo command*) et pour le sens; comme d'habitude le mot est mis dans la bouche d'une femme (au sujet de cet emploi, voir Philipot, *Trois farces*, p. 89); — les vers 87-88 *ne fault point faire telz dadez, Sang bieu ou trois acollez* sont incompréhensibles; l'explication de *dadez*, proposée par M. Holmes (compte rendu, p. 565), « childish toying » n'est pas entièrement satisfaisante. Le mot signifie « chichis, histoires ». Je trouve dans la *Moralité du Cœur et des Cinq Sens* l'exemple suivant : *Jadiz ont fait mainte dadée, Mainte folie ou vanité* (éd. de M. Bossuat, *Mélanges Hoepffner*, p. 358, vv. 155-156), ou *dadée* veut dire quelque chose comme « folie, excès ». Huguet ne connaît pas ce sens. Lire peut-être les vers 87-88 : *ne fault point faire telz dadées Pour*

1. Entre autres, Saint Germain qui n'est pas un saint arrageois, pourrait être mis à la place d'un ancien Saint-Géry (cf. Baudrillart, *Dict. d'hist. et de géogr. ecclésiastique* à l'article **Arras**).

deux ou trois accolées ; en tout cas *sang bieu* est à enlever ; c'est une erreur du typographe qui a repris involontairement ces mots du v. 84; — 99 *pour vous payer avant la main* « payer comptant »; — *brouer* aux vers 147, 254, 291 a un seul sens qui est celui de « partir, s'enfuir ». Godefroy en donne trois exemples du XV^e s. (Molinet; Coquillart; Chron. belge). Le mot appartient à l'argot; il est employé à plusieurs reprises dans les ballades en jargon de Villon (cf. Sainéan, *Les sources de l'argot*, II, p. 299). Chez Coquillart (II, 13) on a l'expression argotique *brouer le terrien* « se sauver », ou *terrien* est sans doute une variante de *terrant* « pays » du jargon de Villon (Sainéan, *ibid.*, II, p. 455); — 205 *avoir les gans* expression grivoise, voir *Dict. comique*, I, p. 288, s. v. *gant* ; — 267 *ne* superflu pour le sens et le nombre de syllabes.

La Farce d'une femme à qui son voisin baille ung clistoire (XXVIII).

La pièce, bien qu'écrite avec entrain, est peu originale. Elle peut être réduite à quelques motifs stéréotypés : boniment de charlatan, plaintes de la mal mariée, manière de tromper un mari jaloux en feignant la maladie. Le clystère dont il est question est, comme on le devine, le *clystère barbarin*, expression gaillarde bien connue par plusieurs textes du XV^e et du XVI^e s.[1]. Sans m'occuper de cette farce d'un intérêt plutôt médiocre, je relèverai un détail qui me paraît assez significatif pour la confection des textes du *Recueil*.

Au v. 45, Doublet jure : *Saint sang bieu que Dieu me fist* [2]. Ce serment où *bieu* est pléonastique semble résulter d'un croisement de *sang bieu* avec (*par le*) *saint sang que Dieu me fist*. Il est utile de rappeler à ce sujet les paroles d'Éloy d'Amerval, dans sa *Grant Deablerie* :

> Par le saint sang que Dieu me fist
> Puisqu'il fault jurer en piquart.

Philipot qui cite ce passage à propos du *Cuvier* dit n'avoir ren-

1. L. Sainéan, *La langue de Rabelais*, II, p. 118. Voir aussi le *Dictionnaire du XVI^e s.* de Huguet.

2. Le vers est trop court, ce que l'éditeur a omis de signaler.

contré la formule exacte que dans la *F. de l'Obstination* [1]. Or, il est curieux de noter que la *Mauvaiseté des Femmes*, réplique de cette dernière donnée par le recueil de M. Cohen, présente une forme également mutilée de ce serment. Il y manque le mot *saint* (v. 65) [2]. Évidemment il pourrait y avoir là une simple coquille d'imprimeur. Cependant le parallélisme des deux accidents est assez frappant. On dirait que le rééditeur parisien a trouvé quelque chose de bizarre à cette manière de jurer et a cru nécessaire de la corriger.

La Farce de l'*Obstination des Femmes* ne contient d'ailleurs aucune allusion qui confirmerait son origine picarde ou en indiquerait une autre. Les seuls picardismes possibles pourraient être *caboche* (89) et *loudier* (76) [3], mots considérés par les lexicographes du XVI^e^ et du XVII^e^ s. comme picards, mais que l'on trouve aussi dans d'autres textes.

Dans la *F. de la Femme à qui son voisin baille ung clistoire*, il est deux fois question d'aller à Sainte-Avoye (333, 380). Est-ce la chapelle parisienne que sa situation rendait spécialement propice aux rendez-vous amoureux [4] ou simplement la patronne des dévoyés ainsi que le suggérerait le jeu de mots avec *voye* (332, 339, 379) ?

Quant à Saint-Martin-des-Champs dont parle la note de la p. 226, il n'est point dans le texte de la pièce où l'on ne trouve que *par saint Martin* (335). Évidemment, si l'auteur était parisien, le nom de ce saint pourrait ne pas être amené sous sa plume uniquement par les besoins de la versification (il rime avec *chemin*), mais aussi à cause de la proximité des deux églises.

Il n'y a rien à tirer de l'invocation de Notre-Dame de Lience (218), c.-à-d. de Liesse [5], pèlerinage dans le Vermandois, célèbre aussi en dehors de ce pays.

---

1. *Trois Farces*, p. 45.

2. M. Cohen l'a restitué d'après le texte du BM. Contrairement à ce qui est dit dans la note p. 309, le texte de Londres est meilleur.

3. Les vers indiqués sont ceux de la *Mauvaiseté des Femmes*, n° XLVIII du *Recueil*.

4. Cf. *Rec. Trepperel*, I, pièce VII, v. 189, voir aussi la note concernant ce vers, p. 143.

5. M. Cohen se demande, p. 226, si *Lience* est identique à *Liesse*. La chose ne semble pas douteuse. La forme à nasalisation se retrouve, entre

Le texte comporte quelques rimes dialectales : *litargie : allégée* (263-264), *mesnaige : feray-je* (76-77), *heure : asseure* (106-107). Le féminin du participe *cheute* (207, 210) est assez caractéristique pour le picard [1]. Un mot non relevé ailleurs *bracart*, v. 102 (brute ? fou ?) pourrait également être un picardisme. Il se rattache peut-être à *braque*, *brake* « vif, emporté » (Corblet).

Ces constatations ne suffisent évidemment pas pour localiser le texte, mais permettent d'exprimer un doute sur son origine parisienne. Il n'est pas impossible que l'on ait affaire ici à un remaniement d'une pièce anciennement provinciale. J'y verrais au moins un texte « adapté » par le rééditeur parisien.

L'hypothèse d'un pareil effort fait par l'imprimeur parisien est confirmée par d'autres exemples du *Recueil*. Le cas de *on faisoit* pour *on faison(s)* dans XL, 462, et celui de *deveroit*, etc. (XXII, 303, et II, 294 et 334) ont déjà été cités. Au v. 565 de la *F. de celluy qui se confesse a sa voisine* (n° *II*) on trouve *vostre fille ? bon gré sainct Estienne*. Ce vers compte neuf syllabes et ne rime pas avec *dame* du vers suivant. La correction qui semble s'imposer est *bon gré saint Jame*, juron que je ne crois pas parisien (cf. plus haut).

Il est évident que les nécessités de la versification limitaient considérablement les possibilités de telles adaptations. La comparaison de la *F. du Ramonneur*, publiée par M. Cohen, avec le texte correspondant du BM, montre que les rimes dialectales [2] y sont restées intactes. Les seules corrections con-

---

autres, dans la *Complainte du Nouv. Marié* : *Or fault faire ung pelerinage à Sainct-Glaude ou à Lyance* (*Anc. poés. fr.*, IV, p. 15).

1. R. Bowen, *La formation du féminin de l'adjectif et du p. passé dans les dial. normands, picards et wallons*, 1937, p. 352, et Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters*, 1942, p. 40.

2. Wiedenhofen croit la farce rouennaise (*op. cit.*, p. 50), parce qu'on y dit : *puis que la court est en la ville* (v. 85) et que Louis XII a fait un long séjour à Rouen, en 1508. Raison insuffisante, car on connaît, de Louis XI à François I^er, les déplacements multiples de la cour dans toutes les provinces de France. Elle me semble plutôt picarde, à cause de sa langue et des vers : *Il a perdu son plaid a Romme. Il peult bien plaider à Rains* (205-206), plaisanterie, et peut-être équivoque, qui a un sens surtout dans la province ecclésiastique de Reims.

cernent la graphie de quelques mots : v. 81 *langage* au lieu de *langaige*, 82 *ouvrage* au lieu d'*ouvraige*, 183 *moins* à la place de *mains* (cependant vers 214 *paine*, alors que BM a *peine*).

Si faibles que soient ces velléités de « francisation », elles mériteraient d'être examinées de plus près pour chacune des trois séries de textes qui constituent le *Recueil de farces* [1]. Une étude de ce genre dépasse le cadre des présentes notes. D'une façon générale, il semble que le ou les imprimeurs parisiens qui ont fait ces remaniements vers 1540 aient montré moins de passivité à l'égard de l'original que ne l'a fait un peu plus tard, un autre parisien, Nicolas Chrestien [2] à qui l'on doit l'impression d'une vingtaine de pièces du recueil de Londres [3].

Remarques sur le texte de la F. de la Femme à qui son voisin baille ung clistoire : 46 *mal assenée* « mal lotie » ; — 121 supprimer *la* ; — 176 *recipe* est accompagné d'un point d'interrogation au glossaire, le sens de « recette » est attesté par *Rec. Trepperel*, XI, vv. 12, 88, 92 ; — 195 *s'embrouer* « partir », cf. texte précédent ; — 234 le deuxième *que* est inutile, le vers n'est pas trop long, *y a* ne comptant probablement qu'une syllabe ; — 252 *luy bate la vaine*, je ne vois pas la contre-pèterie,

1. E. Droz, *Rec. Trepperel*, I, p. LVII ss.

2. Sur cette attitude de N. Chrestien, voir Philipot, *Trois farces*, p. 72 ss.

3. Une constatation analogue peut être faite sur la conservation de la langue. Nous avons remarqué plus d'une fois que le texte du *Recueil* était plus éloigné de la version primitive que celui du BM. Un coup d'œil superficiel sur les pièces éditées par M. Cohen fait voir que les textes ont été systématiquement modernisés. De nombreux vers faux munis du signe [+ 1] viennent de ce qu'un article ou un pronom personnel y ont été ajoutés (voir, en particulier les nos XXVII et XLV et aussi nos remarques sur les textes). Parfois une tournure désuète a été corrigée. Ainsi la préposition *à* a été introduite dans les formules *foy que je doibs* (*à*) *Nostre Dame* (XLI, v. 134) et *foy que doy* (*à*) *saincte Katherine* (XLVIII, v. 70), cette préposition manque dans le vers correspondant à ce dernier dans BM. *Laissez moy en paix* a remplacé au v. 129 de la pièce XXIX *laissez m'en paix* (remarque de M. Lecoy, *op. cit.*, p. 524). La locution adverbiale *à présent* a été substituée à l'adverbe *présent* dans XXV, 3, 8, 14, ce qui a rendu ces vers trop longs. Enfin plusieurs fois l'archaïsme *quelogne* (l'exemple le plus récent qu'en donne Godefroy est de 1515) a été supplanté par *quenouille*, en dépit de la rime *besogne* (XX, 45, 101, 357, cependant XXVIII, 57-58 *quelogne : besogne*). Ailleurs *delivre* a été remplacé par *delivré* (XXXIX, 212), etc.

signalée p. 226, à corriger peut-être en *que* (= parce que) *luy bat la vaine*; — 266 *diaculun* ne figure au glossaire que comme « terme érotique »; le contexte (*qu'el use du deadragon confit avec diaculun*) indique qu'il a un double sens, de même que dans beaucoup de textes de l'époque où le nom du médicament *diachylon*, graphié *diaculon*, *diaculum*, prêtait à des plaisanteries scatologiques ou grivoises (cf. à ce sujet la note de P. Barbier fils sur *Diamerdis*, *R. E. R.*, t. III, 1905, p. 312-313); — 286 *hastés*; — 311 *dando*, comme l'a déjà dit M. Lecoy, veut dire ici « mari trompé »; le mot dont les variantes sont *dandin*, *dindo*, *dindon*, *dada*, etc. (cf. Philipot, *Six farces*, p. 38) signifie aussi « sot, imbécile » ce qui pourrait expliquer le surnom du « magister sentencieux » du *Rec. Trepperel*; les vers *Et certes je suis bien dando, Dando, mais plus que dandinastre*, où l'on a comme une sorte de gradation comique, rappellent *gentil* [*je*] *suis gentillastre* de la *F. de Pernet qui va au vin* (*Anc. th. fr.*, I, p. 199); — 316 *en coquoys?* est dans *Rec. Trepperel*, VIII, v. 43 *Leurs coupes coppiars sincopent. Coppies coppient en coquoys*, le sens de l'expression n'est pas clair, on s'attendrait plutôt à *coppois*, substantif déverbal de *coppier*; — 382 *adieu* (*vous commande*) à écrire en deux mots.

H. Lewicka.

MÉLANGES

ANCIEN FRANÇAIS *RIMEE* (*Blancandin*, vers 2762).

Le roman intitulé *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour* n'occupe pas une grande place dans la littérature française du XIII[e] siècle. Amours contrariées, Sarrasins et Chrétiens, tempête, assauts : l'auteur de ces quelque 6 000 octosyllabes ne s'est guère haussé au-dessus des lieux communs du genre[1].

On n'en déplore pas moins l'insuffisance de l'unique édition, due à Henri Michelant[2]. Les pages d'introduction sont sommaires, les notes en petit nombre ; le texte est loin de la perfection ; quant au glossaire, l'absence en est d'autant plus regrettable que l'œuvre contient quelques mots rares ou difficiles.

Je voudrais me borner à un exemple.

*
* *

1. Peu de chercheurs ont été attirés par l'étude littéraire de *Blancandin*. On trouve quelques idées intéressantes dans les deux articles de M. Charles François, *Le « roman de Blanchandin », source de Gerbert de Montreuil*, *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XVI, 1937, p. 15-34 et *Le « roman de Blanchandin » et le « Gral » de Chrétien*, t. XXI, 1942, p. 25-51.

2. *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*, roman d'aventures publié pour la première fois par H. Michelant, Paris, Librairie Tross, 1867 ; comptes rendus de Paul Meyer (et non de Gaston Paris, comme il est dit dans le *Manuel bibliographique* de Bossuat), *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, t. II, 1867, p. 377-380, et de Karl Bartsch, *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. IX, 1868, p. 79-91. Quand pourrons-nous lire l'édition promise par M. Straka ?

Au cours de ses aventures, Blancandin a été recueilli par un roi d'Athènes et s'est lié d'amitié avec Sadoine, le fils du souverain. Un jour, les deux jeunes gens sont dans le verger et Blancandin révèle à Sadoine que la belle Orgueilleuse d'amour, qu'il aime, a été brutalement séparée de lui par Alimodès de Calcidoine. Sadoine s'émeut, promet à Blancandin de l'aider et va supplier son père de le laisser partir avec son ami. Il termine en ces termes (texte de l'édition Michelant reproduit sans changement) :

« Cargies-moi de vos chevaliers,
IIII. mile des plus legiers;
Si me faites faire .I. dromont.
— Volontiers voir, li rois respont,
Puis que jou voi qu'il l'estuet faire.
N'i a fors de mairien à traire. »
Lors fait les carpentiers mender
Por cele barge compasser.
Quatre cens piés ot li dromont.
Li mast furent droit contremont;
.I. arbre drece el pié devant
Et .I. autre enmi le calant.
La barge fu mult bien rivée
Por desfendre de l'arimée,
Que il tresperceront les barges
Se il encontrent les ewages.
Bien porront lor estor atendre
Et del dromont vers aus desfendre.
A tant i metent les vassaus;
Si metent armes et cevaus...

Le vers 2762 figure dans les dictionnaires de Godefroy et de Tobler-Lommatzsch (un seul exemple du mot *arimee*), mais une traduction n'est proposée ni dans l'un ni dans l'autre. Godefroy met un point d'interrogation et on lit simplement dans l'*Altfranzösisches Wörterbuch* : « *nfz. arrimer nicht glbd.* (gleichbedeutend) ».

Ce mot *arimee* lu par Michelant n'a évidemment aucun rapport avec le verbe *arrimer*. L'ancienne langue présentait une forme en *i* (*ariner*, *arimer*, etc.) et une forme en *u* (*aruner*, *arumer*, etc. ; ancien français *run*, allemand *Raum*, anglais

room, néerlandais *ruim*) avec le sens général, conservé dans les patois, de « mettre en ordre, arranger » ; en français moderne, *arrimer* n'a gardé que la signification technique de « ranger la cargaison dans la cale d'un navire » [1]. Dans le vocabulaire maritime, l'arrimage est une mesure de sécurité ; dans *Blancandin*, au contraire, l'*arimee* serait à craindre, puisqu'on doit « se défendre » contre elle.

En réalité, l'éditeur s'est trompé et son erreur a été reproduite dans les dictionnaires d'ancien français. Voici les corrections qu'apporte une lecture plus scrupuleuse du ms. 375 du fonds français de la Bibliothèque nationale de Paris (*C*), suivi par Michelant (je n'insiste pas sur certains accents et signes de ponctuation, qu'il conviendrait de supprimer ou de modifier) : v. 2752, *volentiers* ; v. 2754, *atraire* (en un mot) ; v. 2755, *mander* ; je lirais *deffendre* aux v. 2762 et 2766, et *s'i* au v. 2768 ; quant au mot qui nous préoccupe, c'est *la rimee* qu'il faut lire :

La barge fu mult bien rivee
Por deffendre de la rimee... 2762
(f° 260d).

Des variantes peuvent-elles nous aider à expliquer ce substantif ?

Le roman se lit aussi dans le ms. 19152 du fonds français de la Bibliothèque nationale de Paris (*A*), ancien 1239 du fonds français de Saint-Germain, dont M. Edmond Faral a donné une reproduction phototypique [2] ; comme je le montrerai plus loin, rien n'y vient éclairer le sens du mot *rimee*. Le ms. L V 44 de la Bibliothèque de l'Université de Turin (*B*) a été détruit dans l'incendie de 1904 ; selon Michelant, les vers 2759-2766 de *Blancandin* manquaient dans cette copie [3]. Du frag-

1. Cf. D. Behrens, *Wortgeschichtliches*, *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, t. XXXII, 1908, p. 146-147 ; reproduit dans les *Beiträge zur französischen Wortgeschichte und Grammatik*, Halle, Niemeyer, 1910, p. 8-10.

2. *Le manuscrit 19152 du fonds français de la Bibliothèque nationale*, Paris, Droz, 1934 (ouvrage publié sous les auspices et aux frais de la Fondation Singer-Polignac).

3. Éd. citée, p. 227.

ment publié par Paul Meyer [1], rien d'utile n'est à tirer : il n'y est pas question de notre passage.

J'ai examiné en outre quelques fragments d'un poème allemand du XIII^e siècle, consacré aux aventures de Blancandin [2], les versions en prose française du XV^e siècle (mss 24371 du fonds français de la Bibliothèque nationale de Paris et 3576-3577 de la Bibliothèque royale de Bruxelles) [3], ainsi que la version en prose anglaise de Caxton (1489) [4]. Recherches sans profit. Les fragments allemands ne contiennent pas la description du dromont et les textes en prose ne font allusion aux préparatifs de Sadoine qu'en termes fort vagues :

> ... le roy fist mectre a point la navire telle qu'en tel cas appartient avoir, garnie de vivres et d'artillerie, sur laquelle il fist monter avec son filz et Blanchandin XII mille chevaliers des plus esleuz et esprouvez de son royaulme et autres gens d'armes en grant nombre.
>
> (Paris, B. N., fr. 24371, f° 60 v°) [5].

*
* *

Rejetons d'abord l'ancien français *rimè, rimee,* « gelée blanche » (wallon *rimer, rimêye*) : la gelée blanche n'a rien à faire ici.

Plus dignes d'attention seraient les variantes de *rame* et de *ramer,* ancien français *rime* et *rimer* ; exemple :

> Dieu merci, à bon port venimes
> Par vent, par singles et par rimes.
>
> (Froissart, *L'espinette amoureuse,* v. 2538-2539) [6].

---

1. *Romania,* t. XVIII, 1889, p. 289-296.

2. J. Haupt, *Blanschandin. Bruchstücke eines mhd. Gedichtes, Germania,* t. XIV, 1869, p. 68-74.

3. Cf. J. Doutrepont, *Les mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècle,* Mémoires de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, t. XL, Bruxelles, 1939, p. 250-255, 545-550 et passim.

4. *Caxton's Blanchardyn and Eglantine,* c. 1489, edited by L. Kellner, Londres, Early English Text Society (extra series, LVIII), 1890 (nouvelle éd., 1906).

5. La même imprécision caractérise le ms. de Bruxelles (f° 75 r°) et la version en prose anglaise (éd. Kellner, p. 126).

6. Éd. A. Scheler, Bruxelles, t. I (1870), p. 162.

Dans *Blancandin*, *rimee* signifierait « action de ramer ou coups de rames » ; on comprendrait ainsi : « le navire était bien rivé afin que, pendant les manœuvres rapides, la pression exercée par les rames ne puisse l'endommager, ou afin de le prémunir contre les chocs des rames ennemies ». Je trouve cette explication dans un *Dictionnaire de marine* du XVIII[e] siècle :

« *Rime* : Longue Rime. On dit encore : Donne longue Rime. *Lang en wis. Roei lang en wis.*

C'est un commandement que l'on fait à l'équipage d'une chaloupe, de prendre beaucoup d'eau avec les pelles des avirons, et de tirer longuement dessus. Rime se dit en ces façons de parler pour Rame.

Bonne rime. Donne bonne Rime. *Roei gelijk, Roei wel.* » [1].

Mais une autre interprétation me semble préférable.

Le mot *rimee*, correspondant phonétique du participe latin *rimatam* (*rimari*, « fouiller, explorer, fendre »), signifierait « action de fendre » ou « résultat de cette action, fissure » (substantif participial du type *gelée*). Il faut veiller à ce qu'une embarcation ne prenne pas l'eau, éviter toute crevasse, et l'on construit le dromont de Sadoine avec d'autant plus de soin que — le contexte le précise — ce bateau léger, destiné au combat, subira de redoutables chocs s'il éperonne les vaisseaux de l'ennemi : « le dromont était bien rivé afin d'être protégé contre les fissures, car s'ils rencontrent les corsaires, ils transperceront leurs navires ». Bien que les vers 2765-2766 parlent d'une attitude défensive — « ils pourront bien attendre leur assaut et du dromont se défendre contre eux » — le bateau du ms. 375, qui mesure 400 pieds, est préparé pour l'attaque :

Que il *tresperceront* les barges... 2763

Dans le ms. 19152, le mot *rimee* n'apparaît pas. Voici le texte :

« Chargiez de vos chevaliers [2]
VII. mile de toz les plus fiers,

1. *Dictionnaire de marine contenant les termes de la navigation et de l'architecture navale...*, nouvelle édition, Paris, Rollin fils, 1747, p. 767.

2. Le vers est faux. Cf. la leçon du ms. 375 : *Cargiés moi de vos chevaliers.*

Si me faites faire .I. dromont.
— Volentiers, li rois li respont,
Puis que ge voi que l'estuet faire ;
N'i a fors du merrien atraire ».
Lors fait les charpentiers mander
Por cele barge conmencer.
De .XXX. piez fu le dromont ;
Li maz en fu droit contremont.
Une broche ot el front devant
Et un [e] autre enmi le chalant ;
La tierce fu faite desriere
Por deffendre la gent d'arriere
Quant il trespasseront les barges,
Se il encontrent les uslaiges :
Bien les porront illuec atendre
Et le dromont vers aus deffendre.
A tant i montent les vassaus,
S'i metent armes et chevaus...
(f° 185ª).

Cette fois le dromont, qui ne mesure que 30 pieds [1], échappera aux corsaires :

Quant il *trespasseront* les barges...

La manœuvre est défensive. Mais encore ? Et que signifie le mot *broche* ?

Selon Jal [2], il s'agit des mâts. Au lieu des deux mâts du ms. 375, dont l'un est dressé à l'avant et l'autre *enmi le calant*, il y en aurait donc trois, un à la proue (*el front*), un autre au milieu et le troisième à l'arrière (*desriere*), muni d'une gabie « pour défendre ceux de la poupe (*la gent d'arriere*) quand ils dépasseront les corsaires, s'ils les rencontrent. Là, ils pourront bien les attendre et défendre le dromont contre eux » [3].

1. En dépit d'un chargement épique : 7 000 chevaliers !

2. *Archéologie navale*, Paris, A. Bertrand, 1840, t. I, p. 437-438.

3. Voici ce qu'écrit Jal : le copiste « ne savait pas ce que pouvait être un chalant à trois mâts, car *la broche* du *front devant*, celle qui est *emmi* (au milieu) *du chalant*, et *la tierce* qui est *faite derrière*, ce sont trois mâts, dont les deux derniers : l'un, près de la poupe, l'autre, près du milieu, sont debout, et le troisième est incliné sur l'avant, non pas tout à fait comme le

Même si l'on admet qu'un mât, tronc d'arbre pointu, ressemble un peu à ce que le moyen âge appelle *broche* [1], l'hypothèse de Jal me semble inconciliable avec le vers qui précède immédiatement l'allusion aux trois broches, vers où il est question d'un seul mât (bien suffisant d'ailleurs pour un bateau de 30 pieds) :

Li maz en fu droit contremont.

Certes, le texte du ms. 19152 est incohérent. A la suite du passage cité plus haut, il est dit que le fils du roi fit porter à bord du dromont « Mahon, Apolin et Baratron », que Sadoine et Blancandin firent placer un étendard au sommet *de chaque mât* :

Sor les pomeaus des maz en son
Fait chascun porter .I. dragon [2] ;
Fait sont par granz senefiances
De .II. princes les connoissances :
L'une est blanche conme cristal
Et l'autre d'un vermeil cendal [3].

---

beaupré actuel, mais comme le petit mât qu'on voit sur le château d'avant des grosses nefs de la Tour penchée de Pise. Que *broche* soit pour le poète un synonyme de mât, quand les trois vers ne le feraient pas bien comprendre, la variante du ms. nº 6987 [375], où *arbre* est substitué à broche, nous le prouverait clairement. Le soin que prend le poète de dire qu'on dressa un troisième mât à l'arrière pour défendre *la gent* de ce côté, prouve qu'au haut de cette *tierce broche* était un château ou une gabie. Le mât du milieu devait en porter un ; peut-être même aussi le mât penché *el front devant* » (p. 437-438).

1. « Arme pointue, broche, aiguillon » ; le mot signifie « pieu » dans le *Merlin en prose* : *une praerie qui est enclose de brokes* (éd. G. Paris et J. Ulrich, Paris, S.A.T.F., 1886, t. I, p. 175 ; cité dans Tobler-Lommatzsch, t. I, col. 1157).

2. *Dagron* dans le ms.

3. Texte du ms. 375 :

Sor le dromont, droit au coron,
Fait a cascun metre .I. dragon ;
Fait sont par grant senefiance
De .II. puceles la samblance :
L'une est blance conme cristal
Et l'autre d'un vermel cendal.

(v. 2773-2778 ; f° 260d).

Mais l'incohérence a des limites et, pour moi, les trois broches sont trois éperons ; comprenons : « le mât était dressé vers le ciel. Il y avait un éperon à la proue, un autre au milieu et un troisième à l'arrière, pour défendre ceux de la poupe ». En d'autres termes, le dromont était protégé de tous les côtés contre les chocs et contre l'abordage.

Le ms. 19152, qui pousse le récit moins loin que le ms. 375, représente-t-il une version remaniée, assez maladroite ? Je pense que la copie suivie par Michelant se rapproche le plus du texte primitif, mais les quelques vers proposés ici ne suffisent évidemment pas à le démontrer.

*
* *

Pour revenir au mot *rimee,* quels sont, sur le territoire de la Romania, les descendants de la famille latine qui comprend, outre *rimari* (« fouiller » ou « fendre »), *rima, rimula, rimator, rimabundus, rimosus, rimatim,* etc. ?

Sans approfondir ici cette question, constatons que l'italien *rima* n'est qu'un latinisme pour « piccola spaccatura », que le portugais a *rima,* synonyme de « fenda, grêta », *rimula* (peu usité), *rimoso* [1].

Le roumain est très intéressant. En daco-roumain, on trouve *a rîma* « fouiller », *rîmare* « fouissement », *rîmă* « ver de terre », *rîmătură* « fouille », *rîmător* « celui qui fouille, cochon » (aussi *a scurma,* pour *scurîma* < lat. *ex-conrimari, *scurmare, scurmătură, scurmător*). En macédo-roumain, les formes correspondantes ont normalement un *a* prosthétique

1. Meyer-Lübke écrit (*R. E. W.*, n° 7319) : « *Rīma* « Spalte ». Engad. *rima,* puschl. *rima* « Linien in der Hand », portg. *rima* » et (n° 7320) : « *Rīmāre* « wühlen », « durchstöbern ». Rum. *rîmà,* tosk. *rumarè,* prov. *rimar, rumar* « die Haut aufspringen machen », katal., span., portg. *rimar.* — Ablt. : rum. *rîmă* « Wurm », *rîmător* « Schwein » ». Mais peut-on admettre l'étymon n° 7434 (dialectes italiens) : « *Rum* (Schallwort) « wühlen » (namentlich vom Schwein). Versil., lunig. *rumare,* gen. *rümá,* monferr. *rimé,* bologn. *rumär,* friaul. *rumá.* Ablt. : aital. *rumato* « vom Schweine aufgewühlter Schlamm » ? Tous ces verbes me semblent issus de *rimari* (*rimare*) au sens de « fouiller la terre » (cf. la signification des mots roumains cités plus loin).

(comme devant tout *r* ou *l* initial) : *arîmare*, *arămare* « fouiller, en parlant du porc », *arîmîtură* « action de fouiller », *arîmîtor* « cochon » [1]. On notera que les mots latins *rimari*, *rima*, *rimator* sont conservés en roumain uniquement dans le domaine de la vie rustique (« fouiller la terre », « ver de terre », « cochon »), ce qui confirme le caractère du latin parlé dans la partie orientale de l'Empire romain.

Quant à la Gaule, le Midi conserve quelques témoins. Le verbe *rimar*, *rumar* « brûler, gercer, rissoler, (se) fendre sous l'action de la chaleur », existait en ancien provençal et le *Trésor du Félibrige* présente notamment *rima*, *arrima*, *crima* (dauphinois), *ruma* (languedocien), *arruma* (gascon) « roussir, havir, rissoler, brouir », « gercer, fendre » (Rouergue), « rider, être ridé, grimacer » (Limousin), *rimo* « ride » (bas Limousin), *rimaduro*, *rumaduro* (languedocien) « brûlure », *rimassa*, *rimasseja* « brûler imparfaitement ». Dans le Nord, par contre, les exemples sont rares ; je relève *rime* « fente » dans le *Myreur des Histors* de Jean d'Outremeuse [2] :

> En cel an meisme fut en Franche si grande secceure que li fluis d'aighe corantes, les lat, fontaines et puche seccerent ; et li feux qui par les rines [3] del terre astoit subentreis, ne yvers, ne fridure, ne par arte nul ne pot estaindre dedens 11 ans.

Le mot *rimee*, qu'il faut substituer à *arimee* dans les dictionnaires de Godefroy et de Tobler-Lommatzsch, est, à ma connaissance du moins, un « hapax ».

*
* *

Je m'en voudrais de ne pas signaler qu'en 1840, vingt-sept ans avant la publication de l'édition Michelant, Jal avait bien lu le vers 2762 de *Blancandin* [4]. Ce petit détail, auquel

1. Je renvoie au *Dictionnaire d'étymologie daco-romane* de A. de Cihac et au *Dictionnaire étymologique macédo-roumain* de G. Pascu.

2. Ed. S. Bormans, Bruxelles, Commission d'Histoire de l'Académie royale de Belgique, t. IV (1877), p. 339.

3. En note : « Ce mot est mal écrit, surchargé et à peu près illisible dans le ms. Simonon. Dans le n° 10463 on lit : *rimes*, fentes ? ».

4. *Op. cit.*, t. I, p. 435.

mon explication ne doit rien et qui a presque échappé à mon attention, prouve qu'un vieux livre n'est pas toujours à dédaigner. M. Ivor Arnold le savait : en éditant le *Brut* de Wace [1], il a repris le commentaire, donné cent ans plus tôt par Jal, des vers 11205 et suivants, vers difficiles, de signification essentiellement maritime.

Paul Remy.

1. Paris, S. A. T. F., 1938-1940, 2 vol. ; cf. t. II, p. 810.

COMPTES RENDUS

Rudolf Hallig et Walther von Wartburg, **Begriffssystem als Grundlage für die Lexicographie**, Versuch eines Ordnungsschemas, Berlin, 1952, in-4°, xxxvi-140 pages [Abh. der deutschen Ak. der Wissenschaften zu Berlin, Kl. für Sprache, Literatur und Kunst, 1952, 4].

Dans cet ouvrage qui représente un intéressant effort de lexicographie théorique, MM. Hallig et von Wartburg rappellent tout d'abord la nécessité, ou tout au moins l'intérêt qu'il y aurait à trouver pour le vocabulaire un procédé de classement qui fût conforme aux articulations réelles, au « système » d'une langue donnée à un moment donné de son histoire, un classement de ce genre exigeant de toute évidence le rejet de l'ordre alphabétique des dictionnaires traditionnels. Sans doute, de nombreuses tentatives ont-elles déjà été faites en ce sens (rédaction de dictionnaires dits analogiques, de vocabulaires rangés par ordre de matières), mais il ne semble pas qu'aucune d'elles ait été poursuivie avec la rigueur nécessaire. Selon nos auteurs, un classement satisfaisant doit remplir les conditions essentielles suivantes. En premier lieu, la masse à classer doit être répartie selon des « concepts », et non selon des « mots ». Les concepts qui fourniront ainsi les éléments de base du plan de classement doivent être ensuite pris dans le « fonds d'analyse élémentaire et préscientifique » de la langue. Enfin, le classement de ces concepts doit être réalisé de façon à obtenir un ensemble organisé et selon une succession conforme à la « logique propre de la vie », si bien qu'il permettra de dégager les « articulations de structure de la langue » et introduira à la connaissance de l'univers dont cette langue est l'expression. Toutefois, ce classement édifié à base de « concepts » doit être évidemment un classement de « mots », et cette nécessité pose le problème du rapport du mot au concept, en d'autres termes le problème du sens du mot. Sur ce point, nos auteurs croient que les mots ont un sens qui peut se réaliser, d'une part, en une infinité (théorique) de « significations » éventuelles à l'occasion de chaque acte de parole où le mot est utilisé, mais qui, d'autre part, se constitue ou se

détermine en un « concept » ou une « représentation unitaire logiquement ordonnée », grâce à la constance (relative) de l'emploi du mot dans l'ensemble de la langue. On peut donc dégager de chaque mot un « noyau » de signification, un « contenu saisissable », qui n'est pas le mot lui-même, mais « qui est lié au mot », sans être « fondu avec lui ». Et c'est par le truchement de la signification du mot ainsi comprise que le classement à base de concepts se réalisera, en fait, en un classement de mots. — Il y a toutefois dans toutes les langues des mots qui ne sont pas susceptibles d'être rangés sous un concept « clair et nettement délimité », et qui n'offrent à la conscience qu'un « contenu imprégné de significations ». Il s'agit principalement des mots à « contenu psychologique » ; pour ces mots, on aura recours à une méthode particulière, dite « méthode d'identification », qui consiste à rechercher de proche en proche ou par équivalence successive un concept clair qui puisse servir de concept directeur au groupe (par exemple, on rangera *frêle, fragile, débile, chétif* sous *faiblesse*). Les concepts (ou mots directeurs) ainsi établis et choisis, il s'agit maintenant de les ranger dans un ordre qui réponde aux exigences ci-dessus signalées. Cet ordre sera emprunté à la conception de l'univers, telle que peut la posséder « l'individu moyen », conception qui est déterminée par l'analyse de type « préscientifique » que le langage met à la disposition de chacun : distinction du moi (comme sujet) et du monde (comme objet); distinction, dans le monde, entre les faits ou phénomènes naturels et les faits ou phénomènes de civilisation. On aura donc au départ une triple répartition : I. *l'Univers* (le ciel, la terre, les plantes, les animaux) — II. *l'Homme* (son corps et les nécessités matérielles élémentaires, sa vie intellectuelle et affective, son activité dans la société et au travail, religion et création artistique) — III. *l'Homme et l'Univers* (groupe de concepts qui se rapportent en premier lieu à la connaissance « donnée » ou *a priori* que nous avons du monde : existence, dimension, forme, couleur, espace, temps, causalité, etc...) — en second lieu, la connaissance scientifique proprement dite.

Un essai de réalisation suit l'exposé de ces principes généraux, essai plus particulièrement destiné à des usagers de langue française (ou romane), et où l'on trouve classé entre 6.500 et 7.000 « concepts », autour desquels il est loisible à un enquêteur de réunir et de cristalliser le vocabulaire d'un parler. MM. Hallig et von Wartburg pensent que l'utilisation de leur schéma permettra de dresser le bilan d'un vocabulaire à un moment donné de son évolution, d'établir des comparaisons avec les états successifs d'une même langue, enfin de dresser des états parallèles du vocabulaire de deux ou plusieurs parlers différents.

Si l'on compare le travail de MM. Hallig et von Wartburg à des essais antérieurs, tels, par exemple, que le *Dictionnaire idéologique.... de la langue française* de T. Robertson, Paris, 1859, que j'ai justement sous les yeux, le progrès en simplicité et en clarté apparaît immédiatement considérable. D'autre part, l'utilité d'un classement de ce genre comme instrument d'en-

quête est évident, et nous devons savoir gré à nos auteurs d'avoir consacré tant de soins et d'ingéniosité à sa réalisation. Mais, sur la valeur proprement linguistique de la méthode, je pense que tous les doutes ou toutes les inquiétudes ne sont pas dissipés. Quelle certitude avons-nous, en effet, *a priori* que le classement réel du vocabulaire soit un classement logique à base de concepts ? Et comment pouvons-nous savoir à l'avance si ce classement réel correspond à l'ordre du monde, tel que se le représente un locuteur moyen ? Ce sont là, me semble-t-il, des postulats encore plus que des vérités d'évidence, et la position de MM. Hallig et von Wartburg sent un peu son *idéologue*. Toutefois, nous sommes encore si peu au clair en ce qui concerne la question des structures du vocabulaire que tout effort sincère, toute tentative sérieuse dans ce domaine a le droit de dire son mot.

Félix Lecoy.

Paul Aebischer, **Rolandiana borealia**, la saga af Runzivals bardaga et ses derivés scandinaves comparés à la Chanson de Roland, essai de restauration du manuscrit français utilisé par le traducteur norrois ; Lausanne, 1954 ; in-8°, 290 pages [Lettres, Sciences, Techniques ; Publication de la Faculté des Lettres de Lausanne, XI].

M. Aebischer nous donne ici un travail très nouveau et de très grande importance sur la tradition du *Roland*. L'essentiel en est constitué par une traduction minutieuse et critique de la version norroise, traduction soigneusement étayée et mise en place, autant que faire se peut, à l'aide de tous les documents nordiques qui permettent de redresser les dégâts qu'ont fait subir au texte premier les rajeunissements successifs. Et cela seul serait pour l'auteur un titre à la reconnaissance des romanistes. Mais, de plus, M. Aebischer a entouré sa traduction d'un commentaire pénétrant, qui témoigne d'une lecture exigeante du poème et qui reprend, dans leur ensemble, la plupart des problèmes critiques que pose l'histoire du texte. C'est dire que ce livre sera désormais indispensable à qui voudra entreprendre une étude sérieuse du *Roland*.

Une bonne introduction traite d'abord des problèmes intéressant la traduction proprement dite, puis de la tradition « rolandienne » en Scandinavie : procédés de travail et fidélité ou parti pris du traducteur, étude des manuscrits norrois, des versions suédoises et danoises, survivance de la légende de Roland dans les *rimur* d'Islande et des Féroé (p. 21-82). Vient ensuite la traduction elle-même, découpée en paragraphes qui correspondent aux laisses du texte d'Oxford (du moins jusqu'au point où le parallélisme des deux textes se poursuit, c'est-à-dire jusqu'à la laisse CCVI). Chaque laisse est accompagnée d'un commentaire qui situe son contenu dans l'ensemble de la tradition (p. 83-238). Enfin l'ouvrage se termine sur trois appendices et une conclusion. Le premier appendice (p. 251-252) est consacré à « quelques

passages des arrangements suédois et danois qui n'ont pas leur correspondant dans le texte norrois » (on en retiendra, en particulier, la discussion concernant la fin de la chronique danoise, qui paraissait savoir ce qu'était l'expédition vers Imphe, en terre de Bire, à laquelle est convié Charlemagne à la fin du texte d'Oxford) ; le second (p. 253-258) traite de la succession des épisodes dans le texte norrois ; le troisième étudie (p. 259-273) les « relations du texte norrois avec les plus importantes des versions françaises ». La conclusion, enfin, essaye de caractériser et de dater le manuscrit français que le traducteur a eu entre les mains.

Il est naturellement impossible, dans un simple compte rendu, de reprendre toutes les questions abordées ou discutées dans un ouvrage de cette ampleur, et surtout, au détail aussi fouillé. Nous nous en tiendrons donc à la partie qui intéresse le plus un lecteur du *Roland*, à savoir le deuxième appendice, qui étudie d'ensemble les relations du texte norrois (que nous désignerons par *n*) avec les principales versions françaises. Et tout d'abord, il faut dire que M. Aebischer démontre d'une façon pour ainsi dire certaine que l'original du traducteur était un manuscrit anglo-normand exécuté vraisemblablement vers le milieu du XII^e^ siècle. Ce manuscrit était donc à peu près contemporain de la copie d'Oxford, et cela lui confère à coup sûr une grande importance, sinon une haute autorité. D'autre part, M. Aebischer reconnaît qu'en gros le classement proposé par Bédier est bon et que *n* fait groupe avec tous les autres témoins du texte contre Oxford (*O*), et plus particulièrement (ceci pour simplifier les choses) avec *V* IV et *C V* VII. Il est plus difficile de savoir s'il considère la version de *O* comme supérieure à celle des autres manuscrits et s'il admet la « précellence » d'Oxford, à propos de laquelle il a quelques remarques ironiques (p. 260). Il semble plutôt pencher pour l'attitude de M. Horrent, qui, voulant gagner sur tous les tableaux, reconnaît que la teneur même du texte de *O* est très supérieure à celle de *V* IV ou *C V* VII (ce qui crève les yeux), soutient cependant qu'en général le groupe *V* IV et *C V* VII a mieux gardé que *O* l'agencement primitif du poème, mais ajoute immédiatement, comme pris de remords, que les écarts de *O* sont, non pas à proprement parler des « fautes », mais des corrections secondaires, apportées par un reviseur de talent, et même de génie, à un poème plus ancien. Cette position, M. Delbouille vient de démontrer qu'elle était difficile à soutenir. Elle plaît cependant à M. Aebischer, car elle lui permet, dans une certaine mesure, de promouvoir les titres de son texte norrois et d'en faire valoir les qualités. Il abandonnerait naturellement sans trop de difficulté au mépris des éditeurs *V* IV et *C V* VII, pourvu que l'on reconnût les mérites de la saga ; et l'un de ses premiers efforts a été de tenter de dissocier le texte norrois de la « troupe grouillante et mal vêtue des adversaires de *O* », c'est-à-dire de *V* IV, *C V* VII, et d'essayer, si j'ai bien compris, de lui assigner une sorte de position flottante entre les différents témoins. En d'autres termes, il a repris, au moins

dans l'ensemble, mais non pas tout à fait de front, et sans le déclarer ouvertement, le problème du classement des versions (p. 260-265).

Disons-le franchement, ce problème, il ne l'a peut-être pas repris avec toute la rigueur « critique » nécessaire. Bédier avait voulu prouver que *toutes* les versions du *Roland* autres que *O* s'accordaient sur un certain nombre de *fautes communes* et que, par conséquent, de près ou de loin, elles étaient toutes apparentées. De ces *fautes*, il a cru, à tort ou à raison, en trouver quatorze (*Commentaires*, p. 93-125); mais, en fait, le nombre, ici, ne fait rien à l'affaire; tant qu'il subsistera une faute, et une seule, commune à *n V* IV *C V* VII, la parenté de *n V* IV *C V* VII restera établie. Il ne sert de rien de chipoter tantôt sur l'un tantôt sur l'autre des points de la démonstration; c'est l'ensemble qu'il faut détruire; à défaut de cette destruction ou de cette réfutation totale, le résultat reste acquis. Ce résultat, d'ailleurs, ne signifie pas que le texte de *O* soit partout et toujours le meilleur; il veut simplement dire que *O* a, en toutes circonstances, autant d'autorité à lui tout seul que l'ensemble des autres témoins; toutefois, comme personne ne conteste qu'il soit très supérieur à chacun de ces autres témoins pris séparément, on peut vraiment parler de la « précellence » du manuscrit d'Oxford. Or M. Aebischer, reprenant rapidement l'examen des quatorze points de Bédier, ne s'est pas une seule fois posé la question de savoir si les écarts de (*n*) *V* IV *C V* VII étaient des fautes ou non, alors que c'était là l'essentiel. Il s'est contenté de noter que, sur ces quatorze écarts, *n* était absent deux fois [1], que dans sept rencontres il faisait groupe avec *V* IV *C V* VII [2], mais que dans les cinq autres passages, il était (ou semblait) d'accord avec *O*, et il paraît avoir cru pouvoir ainsi dissocier le texte norrois de la « tourbe des antioxfordiens ». Mais c'est là une grave erreur; le fait que cinq fois sur quatorze *n* marche avec *O* pour le *bon* texte, alors qu'il concorde sept fois dans la faute avec *V* IV *C V* VII ne relâche nullement les liens qui attachent *n* au groupe *V* IV *C V* VII; cette constatation ne permet aucunement d'assigner à *n* une place intermédiaire entre *O* et *V* IV *C V* VII; elle permet tout au plus de lui accorder (peut-être) une place de choix dans le groupe *n V* IV *C V* VII; mais à l'égard de *O*, sa situation n'est pas changée. Au reste, Bédier avait bien constaté, au moins par prétérition, l'accord de *n* et de *O* aux points 11 et 13 de sa démonstration; mais il n'en avait naturellement pas fait état, puisque cet accord n'affectait pas son propos, qui était de déterminer l'indépendance de *O* vis-à-vis de *n V* IV *C V* VII, et non point la place de *n* dans le groupe *n V* IV *C V* VII.

1. 4e preuve, cas du vers 528; 5e preuve, cas du vers 728.

2. 1re preuve, scène du défi; 2e preuve, départ de Ganelon; 3e preuve, cas du vers 526; 6e preuve, Roland revêt ses armes immédiatement après avoir été désigné pour l'arrière-garde; 10e preuve, laisses supplémentaires intercalées entre 1679 et 1680; 12e preuve, laisse supplémentaire après 1868; 14e preuve, cas du vers 2411.

Au reste, M. Aebischer fait sans doute encore la part trop belle à son texte norrois. Je viens de dire que Bédier avait constaté l'accord de *n* et de *O* aux points 11 et 13 de sa démonstration. Mais que pensait-il des points 7, 8 et 9 ? Pour lui, en ces trois passages, *n* allait avec *V* IV *C V* VII (cf. *Commentaires*, p. 111-118). M. Aebischer est d'un autre avis. Qui a raison ? Je crois que c'est Bédier. Reprenons l'examen du problème.

Cas 9. — Au début de la deuxième bataille, après le discours de Turpin (1525), *O* passe immédiatement au combat de Climborins et d'Engelier, tandis que *V* IV intercale un développement où il est question de Marsile. M. Aebischer prétend que Bédier, « avec une astuce consommée, tient absolument à accoler Conrad » au groupe. Mais, que Conrad appartienne ici au groupe *V* IV *C V* VII, c'est évident. Dans ces trois strophes, il est sans doute moins question de redoubler les encouragements de Turpin que de faire parler Marsile, qui confie le commandement à Grandoine, et c'est bien ce que dit le poète allemand, cf. vers 5829 ss. Quant à *n*, malgré l'affirmation de M. Aebischer, il fait partie également du même groupe ; et ce n'était pas seulement l'avis de Bédier ; c'était aussi celui de Stengel, et tous deux ont parfaitement raison. Seulement, le découpage du texte norrois adopté par M. Aebischer dissimule le fait. Page 178 de sa traduction, le début du chapitre XXVII de Unger est donné comme traduisant la laisse CXII d'Oxford. Or il est dit, dans ce début, que Marsile répartit son armée en deux masses et qu'il garde dix corps de troupes avec lui et en envoie dix au combat. Lit-on rien de semblable dans CXII d'Oxford ? Non. Mais ce détail figure dans la strophe 117 de *V* IV, bien que M. Aebischer prétende expressément le contraire (p. 178), c'est-à-dire justement dans l'une des trois strophes supplémentaires du manuscrit franco-italien. Et ce que M. Aebischer donne ensuite comme l'équivalent de la laisse CXV d'Oxford est, en réalité, la fin de cette strophe 117 de *V* IV. Donc *n* est ici conforme à *V* IV et non à *O*. Le découpage de la saga donné par M. Aebischer de la page 175 à la page 179, à savoir CX, CXI, CXII, CXV d'Oxford, doit être remplacé par 108 de *V* IV (au lieu de CX d'Oxford, et en faisant passer dans ce premier morceau la première phrase placée sous CXI, avec la mention de Saint-Denis), 111 et 112 de *V* IV (au lieu de CXI d'Oxford, moins la première phrase, à faire passer sous 108), 117 de *V* IV (au lieu de CXII et CXV), 118 de *V* IV = CXVI d'Oxford. Ce découpage est d'ailleurs celui de Stengel, pour qui les laisses CX, CXI, CXII et CXV d'Oxford — ce sont chez lui les laisses CXI, CXII, CXIII, CXIV — sont absentes de *n* ; elles y sont, en effet, remplacées par la leçon de *V* IV. M. Aebischer a bien vu, d'ailleurs, en gros, dans son commentaire suivi, que dans tout ce passage le texte norrois était beaucoup plus près de *V* IV que de *O* ; mais il n'est pas allé jusqu'au bout de cette constatation. En tout cas, il est évident qu'au point 9 de Bédier, *n* va avec *V* IV contre *O*.

Cas 7. — Il s'agit des trois strophes où Olivier demande à Roland de

sonner du cor, soit LXXXIII, LXXXIV et LXXXV d'Oxford. Là, un lapsus de Bédier, trompé par Stengel et suivi par M. Aebischer, embrouille toute la discussion. Tenons-nous-en à *V* IV, *C V* VII étant difficile à introduire dans le débat, car ils reprennent l'ensemble de la scène deux fois. Bédier dit, p. 111 de ses *Commentaires* : « *V* IV (1006-1015)... ajoute une quatrième laisse : *Compagnun Rollant, sonçe la meslee...* » Or c'est une erreur de fait[1]. *V* IV, aux trois laisses de *O* (LXXXIII en *o*, LXXXIV en *é*, LXXXV en *an*), fait correspondre également trois laisses ; mais, chez lui, comme dans *C V* VII d'ailleurs, la troisième devient la seconde et la seconde devient la troisième ; de plus, dans cette dernière, l'assonance est modifiée ; on a 81 en *o*, 82 en *an*, et 83 en *ée* (au lieu de *é*). Dans *n*, il est évident que la première demande (p. 158) correspond à LXXXIII de *O* = 81 de *V* IV ; mais la deuxième (p. 159), correspond-elle à LXXXIV de *O* ou à 82 de *V* IV = LXXXV de *O* ? Le point est douteux, parce que le texte norrois n'est pas suffisamment net et que le contenu des deux strophes est presque identique. M. Aebischer (et ici Stengel était de son avis, cf. sa laisse LXXXV) croit qu'il s'agit de LXXXIV de *O*. Je n'en suis pas aussi sûr qu'eux. Mais il est certain que la troisième demande (p. 160) correspond à 83 de *V* IV, et non à LXXXV de *O* : la mention de la Vierge et du pays étranger (*l'estrace contree* de 1009 de *V* IV) le prouve à l'évidence (cf. Stengel, pour qui LXXXV de *O* est absent de *n* et dont la laisse LXXXVIa correspond à 83 de *V* IV avec appui de *n*[2]. Le découpage de la saga, p. 158-169, LXXXIII, LXXXIV, LXXXV de *O* devrait donc être, au moins, comme le voulait Stengel : LXXXIII, LXXXIV de *O*, 83 de *V* IV ; j'ai pour ma part tendance à croire qu'on serait encore plus près de la vérité en découpant : 81 de *V* IV (= LXXXIII de *O*), 82 (= LXXXV), 83. — Passons maintenant à la laisse suivante, LXXXVI de *O*. C'est là qu'on peut, à la rigueur, trouver une quatrième demande de la part d'Olivier. Dans *O*, Olivier arrête sa réplique à

1. En fait, il y a bien une quatrième demande d'Olivier dans *V* IV (et dans *C V* VII), mais non, comme le dit Bédier, par adjonction d'une quatrième laisse. *V* IV et *C V* VII ajoutent, en réalité, *un vers* à la laisse LXXXVI, entre 1087 et 1088. Il y a donc deux difficultés de texte, légèrement différentes, dans la scène entre Roland et Olivier : *a*) ordre des laisses LXXXIII, LXXXIV, LXXXV ; *b*) authenticité du vers 1087a, admis par Stengel, mais non par Gautier. Bédier, je ne sais comment, les a confondues. Cf. la note suivante.

2. Voici le schéma de l'erreur de Stengel, qui pèse sur toute la discussion consacrée à cette scène : *O* a trois strophes, mettons *a*, *b*, *c* ; *V* IV en a trois qui sont des variantes des strophes de *O*, avec interversion des deux dernières, soit a', c', b'. Stengel ne voit pas l'identité foncière de b et b', ne note donc pas l'interversion et croit que *V* IV n'a pas *b*, mais une nouvelle strophe *d*, soit a', c', *d* ; il publie donc *a* (d'après *O* et *V* IV), *b* (d'après *O*), *c* (d'après *O* et *V* IV) et *d* (d'après *V* IV seulement, et sans s'apercevoir qu'il s'agit d'un doublet de *b*) et il obtient ainsi quatre strophes qui ne figurent, toutes quatre, dans aucun manuscrit.

Roland au vers 1087. Tous les autres textes ajoutent ici un vers, le vers 1020 de *V* IV : *Sonçe li corno, si l'oria Çarlo el maine* (cf. 1459 de *C*). Ce vers est devenu le 1087a de Stengel ; Gautier, lui, n'avait pas osé l'ajouter. Que dit *n* ? Il dit : « C'est pourquoi je voulais que tu sonnes de ton cor, à cause de l'aide du roi Charlemagne », phrase que M. Aebischer (p. 263) interprète comme « une simple glose, gauche et boiteuse, comme toujours, de *n* ou d'un de ses successeurs ». Il ne semble pas ; cette « glose » est le reflet évident du vers 1020 de *V* IV (1459 de *C*), cf. la note de Stengel à son vers 1087a. Donc, au point 7 de Bédier également, *n* va avec *V* IV.

Cas 8. — La difficulté intéresse ici le passage consacré aux présages de la mort de Roland (laisse CX de *O*, vv. 1422-1437). Cette fois, M. Aebischer reconnaît, p. 176 et 263-264, que le texte de *n* qu'il a découpé sous l'indication « laisse CX (de *O*) » correspond en réalité à la laisse 108 de *V* IV (il faut de plus, comme nous l'avons dit plus haut, faire passer dans cette prétendue laisse CX la première phrase du découpage CXI). Mais, ajoute-t-il, ce qui différencie *n* de *V* IV, c'est que *n* n'a pas de trace de la rédaction *O*, et, plus précisément, de la vraie laisse CX (107 de *V* IV). On peut se demander en quoi cette situation rapprocherait *n* de *O* ou le dégagerait de *V* IV *C V* VII (n'oublions pas que c'est de cela qu'il s'agit dans toute cette discussion) ; mais passons. Au reste, cette affirmation est-elle bien certaine ? En réalité, on trouvera des restes de la laisse CX d'Oxford dans le découpage CIX, où M. Aebischer lui-même reconnaît, p. 175, que le début *Maintenant la bataille est dure et violente* représente, en réalité, le vers 1412, début de CX. A vrai dire (et je me fais ici l'avocat du diable), je serais plutôt tenté de voir dans cette première phrase le vers 1396, début de CIX (c'est ce que faisait Stengel), étant donné que la suite *et les uns attaquent et les autres se défendent* correspond manifestement au vers 1398. Mais la suite de cette suite ? M. Aebischer ne nous dit pas d'où elle vient. Et pourtant on y reconnaît presque à coup sûr les vers 1413-1415 d'Oxford CX (cf. Stengel). Il semble donc bien que le traducteur norrois ait fortement abrégé, et peut-être combiné, la laisse CIX et les vers 1412-1422 de la laisse CX, et qu'il ait ensuite négligé la seconde partie de CX (1422-1437), partie qui contient les présages de la mort de Roland, car cette partie a pu lui paraître faire double emploi avec la laisse 108 de *V* IV, absente de *O*. Cette hypothèse me paraît au moins aussi plausible que celle de M. Aebischer, qui croit à deux traditions [1] concernant les présages, l'une conservée par *n*, l'autre par *O*, que l'on

1. Disons ici que l'hypothèse de M. Aebischer, qu'il a pu y avoir deux recensions (ou davantage) du *Roland* et que ces recensions ont été à l'occasion combinées par certains reviseurs, est non seulement possible ou probable, mais même certaine. Seulement il n'apporte pas ici une preuve absolument convaincante que ce soit le cas de *V* IV. La démonstration serait d'ailleurs plus facile à établir pour *C V* VII que pour *V* IV (et, à plus forte raison que pour *n*). Mais ce n'est pas le lieu de l'entreprendre.

retrouverait combinées par *V* IV *C V* VII. De toutes façons, *n* ayant gardé des bribes de *O* CIX (*V* IV 106), de *O* CX (*V* IV 107) et entièrement 108 de *V* IV est certainement du côté de *V* IV et fait corps avec lui.

De toute cette discussion, il ressort que l'argumentation de Bédier est inattaquable. Sur son terrain, le grand critique reste difficile à battre. Mais je m'étonne que M. Aebischer n'ait pas pensé à une autre ligne d'enquête. Y a-t-il des cas où *n* et *O* ont, non pas le bon texte en commun — ce qui ne saurait rien prouver pour ou contre l'appartenance de *n* au groupe *V* IV *C V* VII — mais où *n* et *O* ont une *faute* commune contre *V* IV *V C* VII ? Dans ce cas, tout l'édifice de Bédier menacerait ruine ; on aboutirait à l'une de ces impasses, à l'une de ces contradictions si fréquentes auxquelles on se heurte quand on veut dresser un *stemma codicum*. Or une faute commune à *n* et à *O*, il y en a peut-être une, qui vaut ce qu'elle vaut, mais que M. Aebischer, chose curieuse, lui si minutieux et par ailleurs si averti, n'a pas relevée. Au vers 629 de *O*, Climorins donne son heaume à Ganelon, sans plus. Tous les autres textes ajoutent que ce heaume était orné d'une escarboucle, et comme il sera question de cette escarboucle plus loin, au vers 1531, les éditeurs, unanimes, ont pensé que *O* était ici fautif. Bédier lui-même a déclaré (cf. *Commentaires*, p. 178, *Romania*, LXIV (1938), p. 189 et les points de suspension de son édition jusqu'au dernier tirage) qu'il manquait à *O* un vers ou deux. Or *n* tout comme *O*, ne parle pas de la pierre précieuse (p. 132). Quelle conclusion tirer du fait ? J'avoue pour ma part que je ne voudrais pas en faire grand état. La vérité, sans doute, c'est que rien n'est moins sûr qu'il y ait là une erreur de *O n*. Conrad, lui non plus, ne parle pas de la pierre en termes exprès (cf. son vers 2545), et l'on peut penser, soit que nous avons ici une coïncidence fortuite de *O n* dans la faute (échappatoire honteuse, il faut l'avouer, de tous les constructeurs de schémas de manuscrits), soit, plutôt, qu'en réalité il n'y a pas de faute du tout et que l'erreur est du côté de *V* IV *C V* VII. Le poète avait peut-être négligé le détail de l'escarboucle au vers 629, détail qui aurait été introduit plus tard par de trop consciencieux reviseurs, afin de mettre en harmonie le vers 629 avec le vers 1531. Dans ce cas, nous aurions un exemple de plus où la tradition de *n*, quoique restant dans le groupe *n V* IV *C V* VII, serait meilleure que celle de *V* IV *C V* VII ; elle partagerait ici cet avantage avec le modèle de Conrad.

M. Aebischer (p. 266-268) examine ensuite trois cas où nous avons la concordance *O n C V* VII contre *V* IV. Il s'agit évidemment d'erreurs ou d'aberrances de *V* IV, et, de toutes façons, je ne vois pas ce qu'on pourrait en tirer pour ce qui est du classement de *n* : nous ne nous y arrêterons donc pas. Plus intéressants sont les douze[1] passages qui sont maintenant

1. De ces douze passages, j'écarterai le vers qui pourrait être 642a dans Oxford. Il s'agit du trésorier de Marsile (laisse LI), dont *n* déclare, p. 133,

appelés à témoigner (p. 268-270) et que M. Aebischer a relevés comme types de groupement *n V* IV contre *O*. Mais, sur ces dix (douze) rencontres, huit fois, il s'agit en réalité d'une opposition *O* contre *n V* IV *C V* VII (*P L T*); les vers en cause sont ceux qui viennent prendre place après les vers 180, 270, 276, 631, 1062, 2282 et 2468 de *O*; ils portent dans *V* IV les nos 130, 200, 209, 542, 1010, 2438, 2659-60, et dans *C* (chaque fois appuyé par *V* VII) les nos 217, 318, 329-30, 934, 1147, 4015, 4292 (pour ce dernier, la concordance est encore meilleure avec *L* 1674). Pour le vers qui pourrait suivre 2252 de *O* (laisse CLXVII), on ne trouve rien dans *C V* VII, car cette recension a entièrement refait la laisse en cause, mais l'équivalent de *n V* IV se retrouve dans *P* 2561 et *L* 1447. Nous avons donc affaire à l'opposition désormais classique qui sépare *O* d'un côté et tous les autres témoins de l'autre; elle ne nous apprend rien sur *n* (ni sur son modèle français) que nous ne sachions déjà fort bien, et l'on s'étonne de voir M. Aebischer déclarer que « la seule conclusion permise ici, c'est que *n*... est plus proche de *V* IV... qu'il ne l'est de *O*». C'est l'évidence même, à condition que l'on corrige « que *n* est plus proche de *V* IV, *C V* VII, *P L T* que de *O* », ce qui est proprement enfoncer une porte ouverte. — Il reste toutefois deux passages, que M. Aebischer a mêlés aux huit précédents, alors qu'il aurait peut-être mieux valu les en distinguer, et qui méritent, eux, attention. Après le vers 24 de *O*, *n* déclare que Blancandrin était « blanc de cheveux »; *V* IV, vers 28, parle de la « barbe blanche » du païen; *C V* VII n'ont pas le détail. Quelque part, au début de la laisse XXVIII, *n* et *V* IV (mais pas au même point du développement) citent le nombre exact (d'ailleurs différent dans les deux leçons) des chevaliers fidèles qui entourent Ganelon; *C V* VII ne disent rien de semblable. Voici donc deux cas où *n V* IV, allant ensemble, s'opposent à *O* (ce qui peut paraître naturel), mais aussi à *C V* VII[1]. Quelle conclusion tirer du fait? *n* et *V* IV sont-ils particulièrement apparentés en face de *C V* VII? Cela dépend du jugement que l'on porte sur ces deux variantes. Sont-elles authentiques, ou sont-elles des innovations? Si ce sont

---

que c'était l'homme le plus âgé d'Espagne; *V* IV a bien ici un vers supplémentaire par rapport à *O*; mais ce vers est incompréhensible. M. Aebischer déclare que le sens en est éclairé par le vers 642 de *C* : *En tote Espagne n'est nuls qui seit plus vielz*. Mais le vers 642 de *C*, qui est situé dans un tout autre contexte ne dit rien de semblable; il doit y avoir une confusion de chiffre ou de sigle, mais je n'ai pu retrouver la référence exacte. De toutes façons, *C* ne peut rien nous apprendre du tout sur le trésorier de Marsile, puisqu'il n'a pas l'équivalent de la laisse LI de *O*; le seul témoin utilisable ici (à part *n* et *V* IV) est *V* VII (éd. Foerster, p. 48), qui dit *En tote Espagne n'ot plus fel renoiez*. Il y a bien un vers 642a dans l'édition de Stengel, correspondant à celui que cite M. Aebischer, mais ce vers paraît être la traduction du texte norrois! — J'écarte également le cas de la laisse XLVI, car *O* y est profondément mutilé et ne permet aucun raisonnement.

1. On sait que pour ce début *P L T* sont absents.

des innovations, c'est-à-dire si ce sont des fautes au sens de la critique textuelle, *n* et *V* IV forment groupe ; si elles sont authentiques, la faute est du côté de *C V* VII, et aucune conclusion ne peut être tirée concernant les rapports de *n* et de *V* IV. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les variantes des vers 24a et 341a-e dans l'édition de Stengel pour voir que le texte de *n* et de *V* IV est probablement le bon ; le modèle de *C V* VII a innové en supprimant par deux fois les indications que donnent *n* et *V* IV sur la couleur du poil de Blancandrin ou l'importance de la troupe de Ganelon, puisque ces indications figurent également chez Conrad et dans le remaniement gallois. Toutefois il faut s'entendre sur l'authenticité qui est ici en cause. Le texte de 24a et la mention des chevaliers fidèles à Ganelon ne sont authentiques que dans le groupe *n V* IV *C V* VII ; mais *O* ayant une autre leçon, nous sommes libres de considérer que la leçon de l'original était soit celle de *O*, soit celle de l'archétype, ancêtre de *n V* IV *C V* VII (*P L T*)[1].

Viennent ensuite sept cas (p. 270-272) où la leçon de *n* concorderait avec celle de *C V* VII contre *O V* IV faisant groupe. De ces sept cas, il faut en éliminer cinq[2]. Les deux qui restent sont intéressants et nous donnent évi-

---

1. Il reste que nous avons (ou paraissons avoir) ici une concordance *O C V* VII ; cette concordance peut s'expliquer comme l'effet du hasard, et, dans ce cas, la suppression de deux détails figurant dans leur modèle a amené *C V* VII à coïncider avec *O* ; on peut aussi l'expliquer en croyant que les deux détails figurant dans *n*, *V* IV, *Conrad* et *remaniement gallois* sont une innovation de ces quatre textes, qui, en conséquence, formeraient groupe (hypothèse opposée à celle qui est présentée ci-dessus dans le texte, et tout aussi défendable), et dans ce cas, la concordance *O C V* VII s'expliquerait par la fidélité respective et indépendante de ces trois témoins à l'original ; on peut enfin penser que le texte de *n*, *V* IV, *Conrad* et *remaniement gallois* est le texte de l'original ; dans ce cas, il n'y a plus parenté entre ces quatre témoins (et particulièrement plus de parenté *n V* IV), mais *O C V* VII concordent dans l'erreur contre les autres témoins, et le schéma de Bédier est menacé. Cf. ce qui a été dit de la variante du vers 629. Libre à chacun, au moins temporairement, de choisir entre ces trois hypothèses. Bédier ne semble avoir commenté ni le cas du vers 24a, ni le cas de 341a-e (d'ailleurs beaucoup moins intéressant, car la concordance *n V* IV signalée ici par M. Aebischer, et Stengel avant lui, est sans doute illusoire, et je ne l'ai discutée que par beau jeu.

2. Deux sont des erreurs manifestes. A la laisse LXV, après le vers 813 de *O*, *n* (p. 145) ajoute un détail, dont M. Aebischer dit qu'il ne se rencontre que dans *C* (*V* VII) 1191-1194 ; mais ces vers sont en réalité dans *V* IV 757-760 : nous avons donc le groupement connu *O* contre *n V* IV *C V* VII. A la laisse LXXIII, après le vers 914 de *O*, *n* (p. 152) ajoute un détail, dont M. Aebischer dit que *C V* VII sont seuls à le donner, cf. *C* 1293 (ou mieux encore *V* VII, p. 65 de l'éd. Foerster) ; mais les vers de *C V* VII sont dans *V* IV 870-871, nouvel exemple du groupement *O* contre *n V* IV *C V* VII. La laisse XXVII de *O* (départ de Ganelon) contient deux développements principaux : plaintes des fidèles de Ganelon, proposition de l'accompagner dans son ambassade. *C* (*V* VII) 512-542 et *n* (p. 113) ont les deux mêmes développements, mais dans l'ordre inverse. *V* IV 266-282 n'a qu'un de ces

demment un groupement *n C V* VII contre *O V* IV : il s'agit de la deuxième partie de la laisse XX (*O* 287-295, *V* IV 223-240, *C* 396-416 et *n* p. 108) et d'une addition après 330 de *O* (*C* 438-454, *n* p. 110). Mais comment M. Aebischer n'a-t-il pas vu, ou n'a-t-il pas dit, que ces deux passages sont la clé de voûte du raisonnement de ceux qui, comme Stengel ou Foerster, soutiennent que la tradition du *Roland* est, non pas double, mais multiple, et qui voient, dans ces deux variantes, une faute commune à *O V* IV ? Comment n'a-t-il pas renvoyé à Bédier, qui étudie les deux passages, dans son chapitre *Réponse à quelques objections*, *Commentaires*, p. 130-134, ce qui lui aurait d'ailleurs permis d'ajouter un troisième cas aux deux seuls qu'il a retenus, celui de la laisse XI (p. 96 de sa traduction ; discuté par Bédier, *Commentaires*, p. 127-130) où il y a évidemment un autre accord *n C V* VII contre *O V* IV ? Et surtout, comment peut-il ne pas donner son avis sur la valeur de ces deux (ou trois) écarts, se contentant de tirer de son examen la conclusion que l'on lit p. 272 ! Dire, en effet, que tous les manuscrits d'un texte, « si précellents qu'ils soïent », ont « leurs qualités et leurs défauts » est une vérité évidente, mais sans utilité pratique. Ajouter que *n* concorde tantôt avec *O*, tantôt avec *V* IV, tantôt avec *C V* VII, est une autre vérité, non moins évidente, mais tout aussi inutile. Déclarer que les concordances de *n* avec *V* IV ou *C* VII contre *O* ne sont point une preuve de la « postériorité du texte norrois par rapport à Oxford » est peut-être légitime, mais comme ce n'est pas non plus la preuve de son antériorité, c'est une déclaration sans portée. Enfin, présenter ces concordances comme la « démonstration que *V* IV, *C* et *V* VII ont, à côté... d'innovations nombreuses, des traits archaïques » ne me paraît pas introduire dans la discussion une bien grande nouveauté : en fait, il s'agit là encore d'une proposition que jamais personne n'a mise en doute ; Bédier lui-même, pourtant si strict et si rigoureux, si vétilleux, si l'on veut, a un chapitre intitulé *Les autres versions parfois utiles* dans ses *Commentaires*, et il a fourni ailleurs une liste, en partie différente, des « oui » et des « peut-être », où le recours aux versions concurrentes de *O* s'impose ou se recommande, *Romania*, LXIV (1938),

---

deux développements ; toutefois il s'agit vraisemblablement d'un accident, et le détail du texte montre que *V* IV va ici encore avec *n C V* VII contre *O*, cf. Bédier, *Commentaires*, p. 101-104 et, particulièrement la note de la page 103. — Au vers 954, *O* a un texte qui s'oppose au texte commun de *n C V* VII (et *T* 225) ; mais ici *V* IV est absent. Toutefois, il est à peu près certain que *O* est fautif, malgré l'hésitation de Bédier, cf. *Commentaires*, p. 155 et *Romania*, LXIV (1938), 192, et les éditions de Bertoni, Roncaglia et Whitehead (en note). Dans ces deux derniers cas, il y a donc accord, entre *n V* IV et *C V* VII. — Quant aux variations sur le nom du païen, au vers 1871, il est difficile d'en rien conclure, et l'on admirera l'intrépidité de Stengel qui, en présence des variantes *Faldrun*, *Falsiron*, *Fabrin*, *Maubrun*, *Albron* et *Falbin* introduit dans son texte une forme forgée par lui **Falbrun*, forme pieusement enregistrée par Langlois.

p. 190-197. C'est qu'en effet le problème critique consiste non point tant à accumuler les témoignages sur tel ou tel autre détail du texte qu'à déterminer la valeur de ces témoignages, et, plus particulièrement, leur indépendance. Personne n'a jamais soutenu par exemple que l'accord de *V* VII avec *C* augmente le moins du monde la valeur de *C*, puisqu'il est bien évident que *C* et *V* VII sont les copies très voisines d'un original commun : leurs deux voix, quand elles concordent, ne valent que pour une. Il faut donc avant toute chose essayer d'établir la parenté des textes, et, pour cela, il n'y a qu'une méthode, si décevante qu'elle soit trop souvent, la méthode des fautes communes. Le critique, à ses risques et périls, doit « s'engager » et, s'il ne veut pas renoncer à sa tâche, prononcer sur les variantes qu'il relève un jugement de valeur. Or c'est ce que M. Aebischer ne fait jamais. En fait, son travail souffre du fait qu'il a placé au premier rang de ses préoccupations la comparaison de *n* et de *O* ; or l'accord, ou la parenté, de *n* avec ce qu'il appelle les « anti-oxfordiens » étant à peu près assuré, c'est cet accord et ses nuances qu'il aurait fallu d'abord examiner ; c'est-à-dire que *n* aurait dû être collationné avec *V* IV ou *C V* VII en premier lieu. Il a, en particulier, relevé des accords, peut-être moins nombreux qu'il le pense, mais enfin il a relevé des accords *n* (*O*) contre *V* IV *C V* VII, des accords *n V* IV contre *C V* VII (*O*) et des accords *n C V* VII contre *V* IV (*O*). Or il ne tire de ces constatations aucune conclusion ferme, car il semble s'être refusé, de parti pris, à juger de leur valeur. Nous ne pouvons, pour notre part, instituer la discussion de tous ces cas (qui d'ailleurs a été faite bien souvent, au moins pour la plupart d'entre eux). Nous dirons seulement que les fautes à peu près certaines de *n C V* VII contre *O V* IV semblent indiquer que *n* est plus près du modèle de la recension *C V* VII que de celui de *V* IV ; que les fautes de *V* IV *C V* VII contre *O n* semblent assigner une place de choix à *n* dans le groupe « anti-oxfordien », bien que ces cas ne paraissent pas beaucoup plus nombreux que les écarts de *n C V* VII en face de *O V* IV (qui mettent en valeur la relative fidélité de *V* IV) et que l'accord de *n V* IV (au vers 24 et à la laisse XXVIII) contre *C* (*V* VII) *O*, s'il est une faute contredit le groupement *n C V* VII contre *O V* IV, s'il a, au contraire, gardé le bon texte, ébranle la solidité de la démonstration de Bédier ; et il en est de même pour la faute possible de *O n* contre *V* IV *C* VII (au vers 629) sur laquelle nous avons plus haut attiré l'attention. Inutile d'ajouter qu'il ne s'agit pas ici de conclusions solides, mais de la simple indication de lignes de recherches qu'il serait opportun de poursuivre. Car M. Aebischer a parfaitement raison, par contre, de déclarer qu'à tout prendre on n'a jamais consacré aux témoins « secondaires » du *Roland* l'attention qu'ils méritent, qu'on ne les a jamais étudiés en eux-mêmes, avec le souci de déterminer leur caractère d'ensemble, les procédés de développement ou de combinaisons qu'ils mettent en œuvre, les besoins ou les goûts auxquels ils essayent de répondre, en un mot le document qu'ils fournissent sur la vie littéraire

d'une légende et d'un poème dont le succès a traversé tout le moyen âge. Le scrupuleux travail qu'il vient de fournir, dans un cas particulièrement ingrat, à propos de la saga norroise, montre tout ce que l'on peut attendre d'une telle enquête, les problèmes qu'elle soulève et l'intérêt qui s'y attache. On regrettera seulement qu'il ne soit pas allé jusqu'au bout de son propos, ou plutôt, qu'il n'ait pas voulu soumettre à une élaboration vraiment critique la masse considérable des matériaux qu'il a patiemment réunis. Aussi les conclusions auxquelles il a abouti sont-elles indécises, flottantes et, je le crains, sur un certain nombre de points, mal fondées. Tel qu'il est, cependant, ce volume est bien fait pour raviver l'intérêt que présente le cas typique de la critique textuelle du *Roland*.

Deux remarques de détail pour terminer. Page 101 et 273, M. Aebischer signale l'introduction, dans la liste des villes conquises par *Roland* (laisse XIV) de *deux* noms qui ne figureraient que dans *n* et dont on peut penser qu'il ne s'agit pas d'une invention « due à notre arrangeur ». Il s'agit de *Port* et de *Paillart*. Mais il est extraordinaire que M. Aebischer n'ait pas reconnu là le *Porpaillart* si fréquemment cité dans le cycle de Guillaume d'Orange (c'est en principe le fief de Renouart) et que Langlois a déjà rapproché du *Pagus Palliarensis*. Le nom se rencontre également dans *C* 4569 ; il fait partie de la nomenclature du cycle méridional, et, dans le *Roland*, c'est certainement une addition secondaire. — Page 186, M. Aebischer déclare que Mortier, dans le texte de *V* IV, fait correspondre par erreur les laisses 126 et 127 respectivement avec CXXVI et CXXV de *O*, *V* IV ne présentant pas ici d'interversion. Mais, en fait, c'est Mortier qui a raison, et je pense que M. Aebischer s'est embrouillé (il a des excuses !) dans les éditions du texte d'Oxford. Il a utilisé sans doute celle de Bédier, qui, justement, dans le cas particulier, est infidèle à *O* et a adopté l'ordre de *V* IV. Il n'y a malheureusement pas deux éditions, même celles de Gröber, de Mortier ou de Lerch (qui prétendent pourtant se borner à reproduire le manuscrit) qui numérotent les laisses du *Roland* de la même façon. En fait, la laisse 126 de *V* IV correspond évidemment aux vers 1661-1676 d'Oxford (mais non de Bédier), et la laisse 127, avec quelques écarts, aux vers 1653-1660 : il y a donc bien interversion. Dans toutes les éditions, les vers 1661-1670 forment une laisse (126 de Gröber, Mortier, Lerch et Whitehead, 125 de Bédier, Hilka, Bertoni, Roncaglia) ; les vers 1653-1660, par contre, ne forment une laisse que chez Mortier (125), chez Bédier qui a déplacé les vers (126) et, à la rigueur, chez Whitehead (125a). Chez les autres éditeurs, ils constituent la fin de la laisse précédente (125 chez Gröber, Lerch et Whitehead, 124 chez Hilka, Bertoni et Roncaglia). On ne peut souhaiter plus parfaite confusion, sur un point où il semblerait que l'on dût facilement s'entendre.

Félix LECOY.

E. R. Labande, **Pour une image véridique d'Aliénor d'Aquitaine** (*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e trimestre de 1953), pages 175-234, avec deux planches ; — Rita Lejeune, **Rôle littéraire d'Aliénor d'Aquitaine et de sa famille** (Extrait de *Cultura Neolatina*, XLV, 1954) ; in-4°, 53 pages.

Deux études, dont la seconde a pu tirer parti de la première, et l'auteur s'en félicite. Mais les propos étaient très différents. M. Labande s'est préoccupé de libérer l'histoire d'Aliénor, et par suite l'image et le jugement que nous pouvons en avoir, des légendes romanesques qui l'enveloppent et des imputations calomnieuses qui la noircissent sans preuves. Il dégage des données historiques certaines une extraordinaire figure de femme avant tout désireuse de pouvoir et d'autorité, directement pour elle-même ou indirectement pour les siens, d'une énergie inlassable et d'une volonté tenace, que n'abattent ni les malheurs, ni les deuils, ni la prison, et qui, à quatre-vingts ans encore, régit ses domaines qu'elle parcourt sans cesse, ourdit constamment de nouvelles combinaisons politiques au besoin contre ses époux ou ses fils et, par les mariages d'elle-même ou de ses enfants, parvient à faire sentir son influence, non seulement en Poitou et en Aquitaine, en Normandie et en Angleterre, mais en Champagne, en Saxe, ou en Castille, et encore à lutter non sans avantage avec les représentants de l'Église qui la combattent : Suger, saint Bernard, Thomas Becket, et le Saint-Siège même. A la veille de la définitive retraite à Fontevrault, où elle meurt, à quatre-vingt-deux ans, en mars 1204, elle agit par sa politique matrimoniale sur cette France même dont l'avait détachée la rupture de son union avec Louis VII : elle négocie le mariage de sa petite fille, Blanche, fille d'Aliénor Plantagenêt, reine de Castille, avec l'héritier de Philippe-Auguste, le futur Louis VIII : c'est à Aliénor d'Aquitaine que la dynastie capétienne doit une grande souveraine, Blanche de Castille.

Le dessein de Mme Lejeune est tout autre, encore que son mémoire se termine par un appendice qui eût fort bien complété l'étude de M. Labande, un *Itinéraire d'Aliénor d'Aquitaine*, tableau qui, de la naissance à la mort de la comtesse-reine, de Poitiers ou Bordeaux vers 1122 à Fontevrault en 1202, montre, année par année, et presque mois par mois, son étonnante et incessante randonnée de 80 années : Poitou, Aquitaine, Auvergne, Orléanais, Ile-de-France, Bourgogne, avec des retours, des reprises et des zigzags ; Europe centrale et Sud orientale, Asie Mineure, Syrie, Sicile et Rome, Normandie et Angleterre, Rhénanie, Castille. Mais, plus que l'histoire politique, matrimoniale ou familiale d'Aliénor, c'est son rôle littéraire qui intéresse Mme L., et ce rôle elle le reconstitue en rassemblant minutieusement toutes les allusions, tous les reflets où l'on a pu voir, où l'on peut espérer apercevoir, quelque chose de l'éclat de beauté, de liberté, de courtoisie d'Aliénor. Et c'est ainsi que Mme L. fait passer devant nos yeux : Jaufré Rudel avec sa

« princesse lointaine », qui pourrait bien être Aliénor, et Marcabru, et *Girart de Roussillon* avec Elissent qui « doit beaucoup », sinon tout, à la personne d'Aliénor », et encore *le Pélerinage de Charlemagne*, et la version rimée du *Roland* où « la belle Aude prend une place imprévue » et justement à Blaye « au cœur de l'Aquitaine », et même la *Chanson de Guillaume*. On s'inquiète un peu de tant de rencontres. Mme L. étudie ensuite « Aliénor et les troubadours », et elle paraît bien tentée de voir la duchesse d'Aquitaine dans l'« Aziman » de Bernart de Ventadour ; puis c'est le roman français qui serait largement tributaire d'Aliénor, avec l'influence d'Ovide, le *Roman de Troie*, car la *riche dame de riche rei* de Benoît, de Sainte-Maure « localité sur les chemins de Tours à Poitiers », doit être identifiée avec Aliénor, etc. Pour l'action d'Aliénor sur les clercs, Mme L. fait naturellement état de la dédicace du *Brut* de Wace et se demande si ce ne serait pas la fidélité de Wace à Aliénor (voir le prologue de la *Chronique ascendante*) qui expliquerait la disgrâce du clerc normand et la préférence que le roi Henri donne à Benoît pour la *Chronique des ducs de Normandie*. Mme L. se laisse volontiers aller au plaisir de grouper dans l'atmosphère d'Aliénor ou de ses filles, Marie de Champagne ou Mathilde, les œuvres les plus notables ; nous y retrouvons ainsi Marie de France, et Chrétien de Troyes, et le *Tristan* de Thomas, et la légende arthurienne, et Bréri, et plus naturellement encore André le Chapelain et le *De Amore* ; tout cela ne va pas sans quelque complaisance à « accrocher » — c'est le mot de Mme L. — toutes ces nouveautés à la brillante Aliénor et au « mécénat » qu'elle et ses filles auraient exercé en Angleterre et sur le continent. Naturellement cela implique un assez grand usage de « il semble » et « me paraît-il » et « pourrait fort bien » et « a dû », etc. : l'on hésitera sans doute à tenir cette synthèse de suppositions pour un faisceau de preuves, mais du moins il y a un effort de synthèse, et qui invitera utilement les historiens de la littérature du XIIe siècle à ne pas considérer isolément les faits qu'ils s'efforceront d'établir avec plus de certitude.

M. ROQUES.

MARCO POLO, **La description du Monde**, texte intégral en français moderne avec introduction et notes par Louis HAMBIS ; Paris, Klincksieck, 1955 [préface datée du 4 décembre 1954] ; grand in-8°, 435 pages avec une carte et 10 vignettes en couleur.

Le Livre de Marco Polo ou le Divisement du Monde, texte intégral mis en français moderne et commenté par A. T'STERTEVENS ; Paris, Albin Michel, s. d. [achevé d'imprimer du 7 mars 1955], in-16, 347 pages.

L'on ne saurait s'étonner que le voisinage du septième centenaire, approximatif, de la naissance de Marco Polo à Venise, en 1254 ou 1255, donne lieu à des publications, nouvelles ou reprises, en rapport avec le

célèbre voyageur. Voici deux traductions de ses récits ; nous en signalerons, plus loin, des éditions diverses ; l'on nous annonce la publication des commentaires longuement préparés, avant 1945, par mon regretté confrère Paul Pelliot ; et l'on prévoit la publication prochaine d'un recueil d'études philologiques, historiques et géographiques sur le Livre où sont consignés les souvenirs et les notes de voyage de Marco. Encore sommes-nous mal renseignés sur ce qui se publie ou se prépare présentement en dehors de la France et de l'Angleterre.

C'est en France et en Angleterre qu'ont été réalisés, au cours du XIXe siècle, les travaux qui ont rendu à l'œuvre de l'entreprenant et perspicace Vénitien, et permettent de plus en plus de lui rendre, sa physionomie véritable. Depuis le XVe siècle on lisait le Livre de Marco Polo dans des impressions en langues diverses (latin, allemand, anglais, espagnol, français, portugais), mais ces versions étaient en général des traductions de traductions faites de seconde ou de... sixième main, abrégées sans discernement ou allongées sans discrétion, et fourmillant de méprises ou de sottises.

Diverses tentatives pour recourir à des versions plus anciennes et plus pures (la plus ancienne de ces tentatives est celle de G. B. Ramusio en 1550) restèrent sans grand effet jusqu'à la méritoire édition anglaise de Marsden en 1818 (d'après l'impression italienne de Ramusio). La situation ne se modifia qu'à partir du moment où on se décida à imprimer, avec plus ou moins de précautions et de régularité, les manuscrits les plus proches du temps même de Marco Polo : notamment le ms. fr. 1116 de la Bibliothèque nationale (ms. franco-italien, unique, publié pour la Société de Géographie de Paris en 1824), ou les mss de la rédaction française courte dite de Thibaut de Chepoix (publiée en 1865 par G. Pauthier, d'après des mss trop peu nombreux). Mais on se trouvait ainsi en présence de deux versions qu'il était difficile de combiner ; cependant dès 1871 le colonel Henry Yule s'efforça d'établir une synthèse des versions plus ou moins anciennes qu'il avait pu réunir et en donna une traduction anglaise, accompagnée de précieux commentaires, qui fut rééditée en 1875, puis en 1903 avec l'aide du sinologue français Henri Cordier, et aussi en 1926, et qui était encore, il y a un quart de siècle, la meilleure image du texte original probable de Marco Polo, en même temps que la somme la plus utile de nos connaissances sur l'auteur, sur son œuvre et sur les réalités géographiques ou ethniques qui en font la matière.

L'immense labeur du professeur Luigi Foscolo Benedetto et la magnifique édition de Marco Polo qu'il a publiée en 1928 (in-folio, CCXXI-283 pages ; Florence, Olschki) pour le Comitato Geografico nazionale italiano (publicazione no 3), sous le patronage de la cité de Venise, ont renouvelé de fond en comble les questions relatives au texte de l'auteur, — et du même coup la question de la créance même que l'on peut accorder à ses indications, — et par suite notre jugement sur la valeur des renseignements qu'il apporte au sujet de l'Asie Centrale et la Chine à la fin du XIIIe siècle.

Tout d'abord M. Benedetto a rassemblé, rapproché, classé tous les éléments conservés, ou jusque-là retrouvés, de la tradition manuscrite du livre de Marco Polo, c'est-à-dire tout ce qui peut permettre, sinon d'en établir un texte critique, encore moins le texte originel, mais d'en étudier critiquement tous les témoins : une édition critique éventuelle peut ainsi se fonder sur l'ensemble de la tradition et remplacer les textes partiels et arbitraires.

Les conclusions essentielles de M. Benedetto peuvent se résumer ainsi : le récit fait en 1298 par Marco Polo, retenu prisonnier à Gênes après la défaite navale des Vénitiens à Curzola, a été recueilli, en un français italianisé, par un rédacteur que l'on a coutume d'appeler Rusticien de Pise. Rusticien est connu sous ce nom comme rédacteur ou remanieur de romans arturiens en prose française aux environs de 1271, mais il se peut qu'il se soit appelé en toscan *Rustichello*, et on pourrait en français le nommer *Rusticiaus* plutôt que *Rusticians*. Nous n'avons pas, de cette première rédaction française, une copie que nous puissions tenir pour complète et authentique, mais plusieurs dérivés de caractère et de fidélité très divers. D'abord, 1) la version du ms. fr. 1116 de la Bibliothèque nationale, celui-là même qu'avaient publié en 1824 (malheureusement de façon imparfaite) Roux et Méon pour la Société de Géographie ; c'est ce texte que publie à nouveau, correctement et avec des variantes et notes critiques, M. Benedetto. Puis, 2) indépendant de cette version, mais remontant comme celle-ci à la rédaction franco-italienne de Rusticiaus, nous avons un remaniement quelque peu abrégé, récrit en un français correct par un certain Grégoire ; de ce remaniement les exemplaires sont assez nombreux et c'est à ce groupe qu'appartiennent les manuscrits exécutés pour Thibaut de Chepoix et propagés en France dès le début du XIVe siècle ; c'est la version publiée, avec force arbitraire, par Pauthier.

3) Un autre dérivé de la rédaction de Rusticiaus, indépendant des précédents bien qu'assez proche, est représenté par une version toscane ancienne, conservée par le manuscrit dit de la Crusca ; 4) un autre encore par une version vénitienne qui a servi de modèle à la version latine, très répandue par la suite, de fra Pippino de Bologne.

Enfin, et c'est une découverte de grande conséquence que nous devons à M. Benedetto : 5) un cinquième dérivé de la rédaction première en français italianisé, et qui en aurait conservé des parties supprimées par les autres, est représenté par une version latine très différente de celle de fra Pippino ; une copie tardive de cette version ignorée a été reconnue par M. Benedetto à l'Ambrosienne de Milan. Quelques versions ou résumés fragmentaires paraissent apparentés à cette version. Il est notable que les parties de l'œuvre exceptionnellement conservées par ce seul dérivé, et figurant dans le ms. de l'Ambrosienne, ont déjà été recueillies au XVIe siècle par G. B. Ramusio dans la rédaction de qui elles avaient paru suspectes ; maintenant authentifiées, elles apporteraient aux autres passages du Marco Polo de Ramusio, absents du ms. de l'Ambrosienne comme de toutes les versions

antérieurement signalées, une présomption d'authenticité qui modifierait grandement l'aspect traditionnel du texte du voyageur.

En utilisant toutes les données que lui fournissent les cinq groupes de dérivés, attestés, reconstitués ou supposés, mais souvent discordants et évidemment incomplets ou lacunaires, qui représenteraient la version première, M. Benedetto a établi son édition qui, au-dessous du texte du ms. 1116, amendé dans la mesure du possible par les variantes des rédactions voisines, donne les expressions, phrases ou développements particuliers de la version française courte, des versions toscane et vénitienne anciennes et du latin de Pippino, du ms. de l'Ambrosienne et de sa maigre famille, enfin, ce qu'on peut encore supposer d'authentique dans l'édition de Ramusio. On notera que ce dernier déclare avoir utilisé pour sa rédaction de Marco Polo, qu'il a imprimée au tome II de son recueil de *Navigationi*, des manuscrits d'une ancienneté remarquable, parmi lesquels nous constatons aujourd'hui, après de longues incrédulités, que figurait un fort ancien primitif du ms. de l'Ambrosienne, et d'autres encore probablement, dont nous n'avons pas jusqu'ici retrouvé la trace.

Il y a lieu de noter que les suppléments que fournit le ms. de l'Ambrosienne ne sont pas seulement des variantes de mots ou des développements de rédaction de quelques lignes. Ce sont aussi des descriptions ou informations nouvelles, parfois fort étendues : nombreuses sont les additions qu'on peut estimer à quinze, vingt ou vingt-cinq lignes d'impression serrée, d'autres iraient de quarante à soixante lignes ; il en est certaines qui approchent ou dépassent la centaine de lignes. Ces compléments du ms. de l'Ambrosienne sont moins importants pour le début du livre et beaucoup plus pour la seconde partie, ce qui pourrait faire penser que les quatre autres versions principales remonteraient à un archétype particulier, dont le rédacteur aurait fait subir un peu partout des réductions à son modèle, mais se serait surtout lassé davantage de sa longue transcription à mesure qu'elle s'allongeait. Mais la publication de Ramusio connaît encore d'autres suppléments ignorés de tous les manuscrits, même de celui de l'Ambrosienne, et qu'il n'y a pas de raison de ne pas tenir pour empruntés à d'autres manuscrits anciens, comme celui que représente le ms. de Milan. Or ces suppléments donnés par Ramusio, et qui sont souvent étendus, se rencontrent tout au long de l'œuvre : il en est un, environ au premier tiers du livre, qui constitue tout un chapitre qu'on pourrait évaluer à plus de cent-soixante lignes ; l'hypothèse de la lassitude d'un travail prolongé chez le scribe d'un archétype particulier n'aurait ici guère de vraisemblance.

Certains de ces divers compléments traitent de matières qui pourraient avoir paru scabreuses et auraient pu être supprimés pour des raisons de convenances, mais d'autres ont été gardés pourtant, qui sont aussi délicats, et il n'y a pas là un motif très plausible de suppression.

On pourrait encore imaginer que les compléments du ms. de l'Ambro-

sienne ou de l'édition de Ramusio n'appartenaient pas originairement au récit de Marco Polo et seraient des additions postérieures de copistes ou d'éditeurs, mais :

1° Ils ont le même caractère d'exactitude que les autres indications de Marco Polo, et pour des lieux que personne n'a visités de Marco à nos jours.

2° Ils contiennent même certaines indications qu'on s'étonnait de ne pas voir données par Marco Polo dans les autres rédactions, s'il avait bien parcouru les régions dont il parle, et les compléments retrouvés se justifient eux-mêmes comme ils justifient les dires du voyageur.

On peut juger dans ces conditions de la difficulté qu'il peut y avoir à établir du Livre de Marco Polo un texte critique utilisable.

Nous sommes en effet en présence, d'une part de quatre versions qui remontent séparément à la rédaction franco-italienne de Rusticiaus à travers un ou plusieurs intermédiaires (la version longue du ms. 1116, la version française courte de Grégoire ou de Thibaut de Chepoix, la version toscane, la version vénitienne), qui sont, abrégements à part, assez proches l'une de l'autre pour qu'on puisse, en faisant jouer le principe du 2 contre 1, essayer d'arriver à retrouver critiquement leur archétype commun, celui-ci serait alors plus proche du premier original que le ms. 1116 au moins d'un degré.

Mais nous avons un autre groupe, celui auquel appartient Ramusio, dont nous connaissons seulement une source, et que cette source, représentée par le ms. de l'Ambrosienne, justifie en général, sans le garantir sur tous les points. Ce groupe très largement différent de l'autre, par des expressions, des phrases, des paragraphes ou des chapitres entiers, donne cependant l'impression que, sous forme italienne ou latine, c'est bien un type franco-italien qui en est le point de départ. Nous sommes ainsi une fois de plus devant un de ces cas de tradition à deux branches, 1 contre 1, qui ne permettent pas de restituer avec certitude, par comparaison, un modèle commun.

Ajoutons à cela la différence de langue qui sépare ces divers représentants : français d'Italie, français de France, toscan ou vénitien du moyen âge, latin, italien du XVI^e^ siècle : la synthèse en est aussi impossible que la comparaison en est infructueuse.

M. Benedetto a donc été bien inspiré en adoptant le type d'édition que nous avons décrit : le ms. 1116 comme texte principal, et, en bas de page, les particularités ou les compléments de toutes les autres versions. Une lecture d'ensemble et continue de cette édition n'est pas très facile ; elle impose une sorte de collation continuelle sur des plans divers ; mais elle n'est pas impossible, et nous avons au moins, en place, l'indication des divers éléments de la tradition.

Le colonel Yule, qui avait tenté une synthèse de ses sources (1116, Thi-

baut de Chepoix, Ramusio, etc.) s'était tiré de la bizarrerie et de la difficulté nées de la juxtaposition de langages divers, au besoin dans une même phrase, en traduisant toutes les pièces de sa marqueterie et en les recouvrant d'un uniforme badigeon anglais ; c'était une traduction de plus imposée à la parole originale de Marco Polo.

C'est au même parti que s'est rangé M. A. C. Moule dans l'édition anglaise de Marco Polo, *The Description of the World*, qu'il a entreprise, avec la collaboration de Paul Pelliot pour les noms propres et les mots orientaux, et avec l'aide généreuse de sir Perceval David, et dont il a publié en 1938 le premier volume (Londres, in-4°, 525 pages) ; celui-ci comporte une large introduction, la traduction anglaise, des notes additionnelles, la liste des manuscrits, et des recherches historiques sur la famille et la demeure des Polo. La lecture de cette très belle impression est rendue difficile par l'alternance perpétuelle du romain (pour le texte ou du moins la traduction en anglais de l'éd. Benedetto, c'est-à-dire du ms. 1116) et de l'italique pour tous les autres témoignages également traduits (alternance au besoin double et même triple dans une même ligne) et par la présence en manchette, presque pour chacune des lignes, de signes compliqués destinés à indiquer la source de chacune des additions en italique au texte du ms. 1116 ; ses additions paraissent plus exactement complètes que celles que M. Benedetto avait réunies dans ses notes en bas de pages.

Un second volume de nature très différente a été publié la même année (12-XXXI pages, in-4°) ; c'est un appendice ou une pièce justificative, dont il est très précieux d'avoir ici la reproduction complète et continue. En effet, le ms. de l'Ambrosienne, découvert par M. Benedetto et qui nous donne une version latine du Livre de Marco Polo, n'est qu'une copie tardive (1795) d'un manuscrit beaucoup plus ancien dont on savait qu'il avait appartenu à la bibliothèque du cardinal Zelada et qu'il avait été, au début du XIXe siècle, légué à la bibliothèque de la cathédrale de Tolède. Le ms. Zelada avait été vu à Tolède, en 1827, par le comte Baldelli-Boni, éditeur de la version toscane de la Crusca ; mais il semble que le chapitre de Tolède n'arrivait plus à le retrouver ou ne s'y empressait guère, car M. Benedetto n'avait pu obtenir aucune information sur ce volume. Or ce manuscrit était bien à Tolède et il y fut retrouvé en 1932, à la fois, semble-t-il, par M. Homer Herriot, qui ne put en obtenir un bref spécimen photographique qu'en 1936 et n'en donna connaissance qu'en 1937 (dans le numéro d'octobre du *Speculum*), et par sir Perceval David, dont l'heureuse trouvaille fut annoncée dès le printemps de 1936. Ce manuscrit, qui est du XVe siècle, est en effet l'original sur lequel avait été faite, non sans erreurs, la copie de l'Ambrosienne, laquelle ne garde plus ainsi qu'un intérêt de curiosité. M. A. C. Moule a imprimé (dès mars 1935, est-il précisé) la transcription, lettre pour lettre (sauf résolution des abréviations), du ms. de Tolède qui est ainsi désormais à la disposition des travailleurs et plus commodément que ne l'étaient les extraits du ms.

de l'Ambrosienne en bas des pages de l'éd. Benedetto ; mais cela ne diminue en rien le mérite de la trouvaille faite à Milan, par M. Benedetto, et du rapprochement continu qu'il a institué entre la copie de Milan, le ms. 1116 et Ramusio, et auquel la remise au jour du ms. de Tolède n'apporte pas de modification très sensible.

*
* *

Nous nous sommes efforcés dans ce qui précède de donner un aperçu d'ensemble très sommaire des éléments qui pourraient permettre d'atteindre le texte du Livre de Marco Polo, et nous avons indiqué l'utilisation qui en a été faite par des éditeurs aussi différents que Ramusio au XVIe siècle, Benedetto et Moule au XXe. Mais la question même du texte authentique de Marco Polo reste sans solution. Le système Benedetto ne donne pas une œuvre homogène. Quant au système Moule il mêle en une synthèse peut-être trompeuse des éléments qui ont pu ne pas être conçus ou composés en même temps, et éventuellement certains autres qui n'appartiendraient pas à Marco Polo, mais à des remanieurs ou à d'autres auteurs. Il resterait, de toute manière, même en admettant l'ensemble Ramusio comme en général authentique, à expliquer l'existence, dès le début du XIVe siècle, à la fois de la forme partielle que représentent le ms. 1116, l'original de la version française réduite de Thibaut de Chepoix, et les versions toscane et vénitienne anciennes, et d'une version plus complète dont le ms. de Tolède et d'autres témoignages moins anciens auraient gardé les débris.

Des hypothèses diverses ont été émises :

1° Marco Polo aurait lui-même apporté ou fait apporter des retouches et des additions à la rédaction écrite à Gênes par Rusticiaus. Il faudrait peut-être alors distinguer, dans une édition, entre les deux états, comme on peut le faire pour Montaigne, par ex. Et cela éviterait la difficulté de concilier des différences d'expression et de langue entre lesquelles un choix méthodique ne s'impose pas.

2° Marco Polo ou son oncle auraient pu faire à Venise des récits qui n'avaient pas été faits à Gênes, et il se serait ainsi constitué un petit corpus de *Marcopoliana* où des éditeurs du XVe siècle, puis Ramusio, auraient plus ou moins largement puisé. — Alors il serait imprudent d'insérer dans le texte de Marco Polo ce qui a pu nous parvenir par cette tradition et l'on devrait se contenter de l'ajouter en note, comme par ex. les additions de Saint-Simon au journal de Dangeau ; c'est en somme ce qu'a fait M. Benedetto, et c'est sans doute le plus sage en attendant que de nouvelles trouvailles viennent authentifier les suppléments de Ramusio.

Aucun argument solide ne vient fonder ces hypothèses théoriques que les différences de contenu de Tolède et peut-être de Ramusio par rapport au texte du ms. 1116 ne rendent pas nécessaires. On peut aussi bien supposer

que Tolède et ses satellites représentent un état de la rédaction de Gênes plus proche, sur certains points, de cet original que ne l'est le ms. 1116, que celui-ci est déjà une rédaction écourtée, et de même à des degrés divers toutes les versions qui s'y rattachent peuvent apparaître comme des réductions.

Mais le texte de Tolède, et sans doute de tel autre ms. qu'a pu connaître Ramusio, apparaîtra aussi comme une réduction, puisqu'on n'y retrouve pas tout ce qu'il y a dans 1116. Si bien qu'on n'y peut pas chercher une base suffisante (question de langue mise à part) pour reconstituer la rédaction de Gênes sous une forme que l'on devine sans savoir comment la réaliser. Et c'est à la rédaction du ms. 1116, ou au texte critique que l'on pourrait à la rigueur reconstituer comme l'original commun de 1116, de la rédaction française courte et des anciennes versions toscane et vénitienne, qu'il faut recourir, car il y a là au moins l'état cohérent le plus ancien que nous puissions atteindre.

Il resterait à y ajouter les développements conservés par Tolède et son entourage, non pas peut-être au titre d'additions ultérieures, mais à celui de débris possibles de l'état original, non remployés dans les remaniements subséquents qui nous sont parvenus. Nous reviendrions ainsi encore à une formule proche de celle de l'édition Benedetto, où se trouvent réunis tous les éléments de la tradition, mais nous ne tenterions plus de les remettre tous en place et de les raccorder exactement dans une construction qui n'en prévoyait plus qu'une partie, — la plus grande et la plus certaine à la vérité.

Ce n'est pas à ce parti que se sont rangés les auteurs des deux traductions, qui ont été pour nous l'occasion de cet exposé, complémentaire, au moins pour partie, de celui que Ch.-V. Langlois avait donné en 1921 au t. XXXV de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 232-259.

M. Louis Hambis, qui pratique assidûment l'édition Moule pour mettre en état les notes de Paul Pelliot destinées à constituer le t. IV de cette édition, suit en principe le texte synthétique traduit en anglais par M. Moule, et il le traduit à son tour en français moderne. A la vérité M. H. n'a pas retenu toutes les menues additions que M. Moule a insérées dans son texte, en les empruntant à des éléments de tradition d'importance médiocre, et qui alourdissent singulièrement le récit, mais il nous donne un texte composite avec toutes les incertitudes qui peuvent peser sur une combinaison de sources aussi complexes. Il ne prétend d'ailleurs pas nous offrir un texte critique, mais un « texte intégral ». M. Benedetto avait dit lui aussi que son édition était « intégrale », mais cela signifiait seulement, et très justement, que tous les éléments de la tradition s'y trouvaient réunis en tête ou en pied de page ; j'admets moins volontiers le « texte intégral » de M. H., parce que celui-ci ne reproduit ou ne traduit pas en fait un texte précisément constitué et d'existence certaine.

M. H. s'est efforcé d'éviter pour sa traduction en français moderne un style trop modernisé, et a voulu garder quelque chose de l'originalité ancienne du texte. On peut se demander si le français incertain de Rusticiaus méritait cette peine, et j'ai déjà dit plus d'une fois ici même combien ce système de traduction pastiche était difficile et dangereux. Les quelques mots d'aspect ancien que M. H. a conservés l'ont parfois trahi. Ainsi quand il attribue au verbe *ocire*, qu'il écrit *occir*, une conjugaison assez douteuse, ou quand il admet que l'ancien français nommait le pape « apôtre » ; il eût mieux valu dire *apostoile*, comme le ms. 1116, ou *apostole*, et plus simplement encore « pape ».

Si, dans le Livre de Marco Polo, on trouve le mot *mesajerie*, avec le sens de « mission », *messagerie* a, dans la langue moderne, un emploi commun si différent et si médiocre que, dans la traduction de M. H., on a peine à le comprendre comme un archaïsme plein de dignité. Et il y a quelque singularité de ton dans la traduction : « Les dames... ne *s'éclipsent* pas pour aller p... er », qui correspond à : « Dominae propter appetitum *mingendi* non inde *discedunt* » du ms. de Tolède. On s'étonne que la cacographie, hélas ! banale, *carapaçon*, ait pu échapper deux fois à la révision des épreuves.

Pour les noms propres et les notions techniques, M. H. a ajouté à sa traduction 80 pages de notes et d'identifications suivant l'ordre du texte, et il les a complétées par un index alphabétique. Le titre qu'il a adopté traduit celui de la première rubrique du ms. 1116 : *Le Divisement du monde.* Il a aussi gardé la division en CCXXXIV chapitres de l'édition Benedetto, malgré l'introduction de chapitres supplémentaires tirés du ms. de Tolède et il y a cependant un léger décalage avec l'éd. Moule qui n'en compte que 232.

Nous devons être reconnaissants à M. H. de nous avoir donné, dans cette belle impression qu'illustrent dix vignettes en couleurs extraites du *Livre des Merveilles* (B. N. ms. fr. 2820), la traduction vivante et l'explication la plus indispensable d'une œuvre difficile, et de nous rendre ainsi plus facile une étude méthodique de ce texte extraordinaire.

En même temps ou à peu près que ce méritoire travail, paraissait une autre traduction, *Le Livre de Marco Polo ou le Divisement du monde*, texte intégral mis en français moderne par A. T'Stertevens (Paris, Albin Michel, mars 1955 ; in-16, 347 pages) ; c'est la reprise à point nommé d'une publication déjà ancienne de quelques années. Cette traduction est surtout fondée sur la version française courte qu'elle réduit encore, mais à laquelle sont ajoutés cette fois les tout derniers chapitres de la version du ms. 1116, qui ne sont pas d'ailleurs les plus intéressants. Le traducteur a voulu faire « œuvre d'écrivain », et non d'« archéologue » ; il déclare n'avoir « pas voulu, comme ses devanciers, écraser le texte sous les commentaires » : quelques notes en bas de pages, et qui ne sont pas très exactes, n'ajoutent guère en effet à la traduction. Il y a un abus certain à appeler ici encore « texte intégral » un texte de toute manière réduit et écourté, et auquel ne

s'ajoute aucun des compléments signalés par ces éditeurs que le traducteur traite dédaigneusement de « scoliastes » ; il semble d'ailleurs les connaître imparfaitement ; il ne cite même pas Moule et ne nomme Benedetto que dans une brève note et pour rejeter, sans discussion précise, l'opinion, émise par ce savant, que Rusticiaus n'aurait pas écrit sous la dictée de Marco, mais en s'aidant des notes de celui-ci. On ne saurait mettre sur le même plan le labeur de M. L. Hambis et cette publication peu utile ; on trouvera cependant dans celle-ci des reproductions de la carte catalane (B. Nat. Esp. 30) du XIVe siècle, et, moins intéressantes, des gravures sur bois empruntées à la *Cosmographia universalis* de Munster.

Mario ROQUES.

PÉRIODIQUES

ANALES DEL INSTITUTO DE LINGÜÍSTICA, Cuyo (Argentine), V (1952). — P. 7-15. O. von Essen, *Las investigaciones sobre fonética en la Alemania actual.* — P. 17-21. S. Bucca, *Consideraciones sobre la glosemática.* — P. 23-39. Fr. Schürr, *Dittongazione romanza e sostrato.* Discute et tente de réfuter sur plusieurs points la théorie de la diphtongaison romane de W. v. Wartburg, énoncée dans *Die Ausgliederung der romanischen Sprachräume.* — P. 41-81. J. Amades, *Imitació dels sons.* Les onomatopées imitatives dans les chansons populaires catalanes. — P. 83-131. E. Guiter, *Vocabulari de la cultura de la vinya al Rosselló.* Mots et choses relatives à la culture de la vigne de la région située entre l'étang de Salses et Perpignan. — P. 133-137. R. Benítez Claros, *Valera y el español.* Querelle entre Valera et Cuervo sur l'avenir de l'espagnol en Amérique. — P. 140-154. M. L. Wagner, *Anotaciones etimológicas sobre algunas palabras iberorrománicas.* 1. *Acerca de los artículos* cutis *(2432) y* *cutina *(2431) del REW.* Compléments de formes dialectales hispaniques. 2. *Catal.* trafegar, *port.* trasfegar, *esp.* trasegar. Propose *transfaecare « transvaser en ôtant la lie ». 3. uirilia *en la Península ibérica.* Esp. *verija*, gal. *brillas*, ast. *veria*, etc. 4. mixtum. Les confusions avec les dérivés de monstrum. 5. *Los derivados iberorrománicos de* impetigo. Complète *REW* 4306. 6. *Derivados españoles de* fabricare. 7. solum-solea. Sur *REW* 8079 et 8064. 8. orcus. Confusions avec les familles de lurco et laurex. 9. *Huellas de descendientes populares de* cumulare *en el iberorrománico.* Par ex. andal. *acumbrar*, cat. *(a)gombolar*. 10. *esp. dial.* dojo, dujo. De dolium, avec croisements possibles. 11. cultare. Autres dérivés péninsulaires. — P. 155-288. W. Ebeling et F. Krüger, *La castaña en el noroeste de la península ibérica. Estudio etnográfico-lexicológico.* Le premier auteur a recueilli des formes dans 84 points de la province de Lugo ; F. Krüger les étudie en dialectologue. — P. 289-293. W. Giese, *Port.* garvaia. J. M. Piel avait proposé la ville irlandaise de Galway comme étymologie pour ce nom de vêtement. W. G. y voit un mot arabe *gjarbia*, sorte de manteau. — P. 295-301. W. Giese, *Jagüeles con balde de cuero en el sur de la provincia de Buenos Aires.* Comparaison des puits argentins avec ceux des pays arabes, de Perse, des Indes. — P. 303-336. A. Dornheim, *Algunos*

aspectos arcaicos de la cultura popular cuyana. Sur les outils agricoles, avec photos. — P. 337-340. F. Krüger, c. r. de *Os estudos de linguistica romdnica na Europa e na América desde 1939 a 1948.* — P. 342-345. S. Bucca, c. r. de W. Porzig, *Das Wunder der Sprache.* — P. 346-349. F. Schürr, c. r. de A. B. Terracini, *¿ Qué es la lingüistica ?* et *Perfiles de lingüistas.* — P. 349-356. S. Bucca, c. r. de B. Terracini, *Conflictos de lenguas y de cultura*; de G. Devoto, *I fondamenti della storia linguistica* et *Studi di stilistica.* — P. 366-376. G. Moldenhauer, c. r. de K. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Sprache zum Selbstunterricht für den Anfänger*; de H. Suchiers et W. Suchier, *Zwei altfranzösische Reimpredigten*; de K. Almqvist, *Poésies du troubadour Guilhem Adémar.* — P. 379-382. B. Pottier, c. r. de G. Tilander, *Los Fueros de la Novenera.* — P. 382-388. G. Moldenhauer, c. r. de M. Gorosch, *El Fuero de Teruel.* — P. 395-404. E. Seifert, c. r. de E. Alarcos, *Perfecto simple y compuesto en español*; de M. Criado de Val, *Sintaxis del verbo español moderno.* — P. 416-422. F. Krüger, c. r. de M. P. da Silva Pereira, *Fafe*; de F. Carreiro da Costa, *Terminologia agricola micaelense.* — P. 430-436. A. Zamora, c. r. de B. Malmberg, *Études sur la phonétique de l'espagnol parlé en Argentine.*

B. Pottier.

Estudios de edad media de la corona de Aragón, V (1952). — P. 115-208. F. A. Roca Traver, *Un siglo de vida mudéjar en la Valencia medieval (1238-1338).* Quelques textes catalans des XIIIe et XIVe siècles. — P. 453-456. Ma del C. Pescador del Hoyo, *Un poeta desconocido de la Corte de Alfonso V de Aragón.* Poésie en catalan de la seconde moitié du XVe siècle, de Eximen Aznariz, dont on ne connaît pas d'autre production. — P. 499-509. R. del Arco, *Sobre numismática aragonesa del tiempo de los Reyes Católicos.* Document de Saragosse de la fin du XVe siècle, qui contient encore quelques formes dialectales (*sinse* = sin, *no res menos, seyer, sian, setze,* etc...). — P. 511-668. J. M. Lacarra, *Documentos para el estudio de la reconquista y repoblación del Valle del Ebro.* Troisième série de documents (nos 287 à 400) des XIe et XIIe siècles surtout, très intéressants pour les formes romanes qu'on y trouve; index de tous les noms propres. — P. 669-771. A. López de Meneses, *Documentos culturales de Pedro el Ceremonioso.* Plus de cent documents en latin et catalan du XIVe siècle (le doc. 100, de 1383 est aragonais). — P. 823-835. J. M. Lacarra, *Chronique des études philologiques relatives à l'Aragon.*

B. Pottier.

Filologia [1], IV (1952-1953), 1-2-3. — P. 3-7. G. L. Guitarte, *Amado Alonso.* — P. 8-48. D. Gazdaru, *Cartas inéditas de Adolfo Mussafia. La « ley*

1. Après le retour de A. Zamora Vicente en Espagne, la revue reprend sa parution sous la direction de A. Berenguer Carisomo.

sintáctica Tobler-Mussafia » *y otros problemas filológicos*. Réunion de 17 lettres envoyées par Mussafia à Ascoli au sujet d'anciens textes romans et de divers problèmes philologiques. — P. 49-168. A. B. Dellepiane de Martino, *Ficción e historia en la Trilogía de los Pizarros de Tirso*. — P. 169-209. D. L. Garasa, *Voces náuticas en Tierra Firme*. Sont étudiés, parmi les américanismes propres : *abarrotar*, *aguada*, *albortante*, *ancheta*, *andarivel*, *andullo*, *arranchar* (qu'il y aurait lieu, surtout à propos de *arrachar*, de renvoyer au fr. *arracher*, m. s.), *atracar*, *balde*, *beque*, *bonanza*, *botalón*, *broma* (animal), *caramanchel*, *cerrazón*, *ciar*, *chicote*, *chinchorro*, *desguazar*, *derrotero*, *empatar*, *empavesar*, *estero*, *gaza*, *obenque*, *rabiza*, *rasqueta*, *rebenque*, *singar*, *socar*, *sucucho*, *tajamar*, *tolete*, *trinquete*, *zafacoca*. — P. 210-220. E. Gregores, c. r. de *Selected Writings of Edward Sapir in Language Culture and Personality*. — P. 227-235. A. Carballo, c. r. de J. Simón Díaz, *Bibliografía de la literatura hispánica*. — P. 235-237. N. H. Espinosa, c. r. de G. Bleiberg, *Antología de elogios de la lengua española*. — P. 238-249. M. L. Lacroix, c. r. de J. Horrent, *La Chanson de Roland dans les littératures française et espagnole au moyen âge*. — P. 254-258. L. Oriz, c. r. de M. A. Morínigo, *Difusión del español en el noroeste argentino*. — P. 258-261. G. Moldenhauer, c. r. de F. Gennrich, *Troubadours, Trouvères, Minne- und Meistersang*, et *Altfranzösische Lieder*. — P. 262-273. G. L. Guitarte, c. r. de *Comparative Literature*, IV (1952) [surtout : L. Spitzer, *The Mozarabic Lyric and Theodor Frings' Theories*; M. Pidal, *La épica medieval en España y en Francia*; A. Castro, *Mozarabic Poetry and Castile* et *El « Libro de Buen Amor» del Arcipreste de Hita*]. — P. 273-278. A. B. Dellepiane, c. r. de *Word*, VIII.

B. Pottier.

Publications of the Modern Language Association of America (P. M. L. A.), LV, 1940[1]. — P. 360-395. Henry Hare Carter, *Paleographical edition of an old portuguese version of the rule of saint Bernard* (Codex Alcobacencis 200). Manuscrit du début du XVe siècle. — P. 579-596. Pierre Delattre, *Tendances de coupe syllabique en français* (moderne). — P. 596-597. K. S. Roberts. *Lack of syncope in portuguese*. A propos d'un article du Dr Éphraim Cross, *Italian-Rumanian long Forms as against Spanish and French short Forms* (*P. M. L. A.*, LII, p. 625-630). — P. 602-605. Bruce A. Morrissette, Scorsonère, « *black Salsify* ». — P. 628-659. William Wistar Comfort, *The literary rôle of the Saracens in the french epic*. Comment la littérature médiévale, française surtout, représente les Sarrasins : aspect physique,

1. La *Romania* n'a pas reçu les P. M. L. A. de 1949 à 1947. Nous donnons ici d'après la collection de la Bibliothèque nationale un bref aperçu du contenu de ces volumes. Les fascicules de septembre et décembre 1940 manquent à la Bibliothèque nationale. La collection de la Bibliothèque de l'Institut est complète.

caractère, mœurs, religion, etc. — P. 660-713. H. D. Austin, *Notes to the* Divine Comedy (*A supplement to existing commentaries*). Notes copieuses et nombreuses qu'on ne peut résumer ici. — P. 839-854. Ernest F. Haden et Eugène A. Joliat, *Le genre grammatical des substantifs en franco-canadien* (comprendre : dans la langue des Canadiens de langue française) *empruntés à l'anglais*. — P. 931-933. A. H. Schutz, *Villon*, Testament, *strophe CXXXVIII*. Les quatre noms propres de cette strophe évoquent l'idée d'une couleur noirâtre : *Basennier*, par rapport à *basané; Rosnel* signifiant quelque chose comme *roux-nel; Mautaint* se passant de commentaire; *Jehan de Ruel* évoquant le *mau hasle Qui noircist les gens quant sont mors* (*Test.*, 1722-23), « aller à Ruel » indiquant dans l'argot d'alors un mauvais coup qui risque de finir mal.

— LVI, 1941. — P. 13-32. Leo Spitzer, *Dieu et ses noms* (Francs les cumandent a Deu et a ses nuns, *Roland*, 3694). Rejette l'interprétation de *nuns* par nonnus (M. Wilmotte, *Archivum romanicum*, XV, 155-56). — P. 887-936. Roger Sherman Loomis, *The spoils of Annwn, an early arthurian Poem*. — P. 951-961. Jean Misrahi, *Fragments of* Erec et Enide *and their relations to the manuscript tradition*. Il s'agit du fragment de Sainte Geneviève, dont M. M. donne le texte, et des fragments d'Annonay. — P. 962-991. Mary Hatch Marshall, *The dramatic tradition established by the liturgical plays*. — P. 1150-1162. Leo Spitzer, *De l'inversion « absolue »*.

— LVII, 1942. — P. 1-14. Kemp Malone, *Grendel and Grep*. Rapports des *Gesta Danorum* de l'historien danois du XII^e^ siècle, Saxo Grammaticus, avec le *Beowulf*. — P. 297-326. Carol K. Bang, *Emotions and attitudes in Chrétien de Troyes'* Erec et Enide *and Hartmann von Aue's* Erec der Wunderaere. Étudie chez les deux auteurs la façon d'exprimer les sentiments, en particulier joie et peine. La comparaison est favorable à Chrétien, « the born artist » qui « gives us lavishly, proudly, even boastfully of the wealth of his young wordly wisdom and his *joie de vivre* »; tandis qu'Hartmann, « imbued with theology, seeks laboriously, rationally to show us that the self-effacing virtues and emotions, *caritas*, *humilitas*, *zuht*, *leit* and *scham*, lead to the Life Eternal ». — P. 326-342. Antonio L. Mezzacappa, *The preposition* A < Ab *and its use in* La divina Commedia. — P. 420-434. M. Kurrelmeyer. *The etymology of* dragoon. A partir de quand, et pourquoi, le mot *dragon* a-t-il désigné un soldat? Le mot n'apparaît dans ce sens qu'au début du XVII^e^ siècle; il ne désigne pas des soldats combattants sous une enseigne portant un dragon, ou qui utilisent une arme qui crache le feu comme les dragons; le mot a d'abord désigné, en italien, une partie du pistolet (cf., en fr., le *chien* du fusil), puis le pistolet lui-même, enfin l'homme armé de ce pistolet. — P. 595-608. Laura Hibbard Loomis, *The Auchinleck Ms. and a possible London bookshop of 1330-1340*. — P. 628-637. Charlton G. Laird, *Five new Gretham sermons and the middle english* mirrur. — P. 930-950. G. Bonfante, *The romance desiderative* se. — P. 951-965.

Sister Mary Immaculate, C. S. C., *The four daughters of God in the* Gesta romanorum *and the* Court of Sapience.

— LVIII, 1943. — P. 1-21. Robert H. Wilson, *The « Fair Unknown » in Malory*. Comparaison entre l'histoire de *Gareth* au livre VII de la *Morte Darthur* et les romans *Le Bel Inconnu* de Renaut de Beaujeu, *Libeaus Desconus*, etc. — P. 42-83. Daniel C. Boughuer, *The braggart in italian renaissance comedy*. Succès du type *miles gloriosus* au XVIe siècle. — P. 309-321. Alfred D. Menut, *Castiglione and the nichomachean ethics*. — P. 580-581. Allan H. Gilbert, *The etymology of* dragoon : *addendum*. Dès 1611, en Italie, on connaissait sous ce nom un cavalier armé d'un mousquet et capable de combattre à pied. — P. 589-596. Leo Spitzer, *Études d'anthroponymie ancienne française*. I. *Olivier*. Serait formé sur *oliva* > *olive* « olive » et « olivier », à l'aide du suffixe *-erius*. Le choix du poète s'expliquerait par le sens symbolique du mot ; cf. Alain de Lille, *Distinctiones...* (Migne, *P. L.* 210, col. 88) : « Oliva proprie. Dicitur sapientia divina, inde in lib. Sap. : Quasi oliva speciosa », etc. Dans cet article. M. Sp. risque une interprétation du *Val de Runners*. Godefroy cite un hapax *runer*, d'après le glossaire de Glasgow, au sens de « cheval de charge » ; cf. le h. all. *Raune* « hongre », et l'all. *wrinschen* « hennir ». Le *Val de Runers* serait une « vallée de chevaux de charge », une contrée productrice de chevaux, comme le Perche. II. *Pépin le Bref*. M. Sp. soutient la thèse *Pippinus*, « petit, bébé ». La même tautologie se retrouve dans *Chernubles de Monigre* (cf. Holmes, *Speculum*, XIV, 244), slave *chŭrnŭ* « noir », se doublant de *niger* (voir le c. r. de cet article de M. Sp. par R.-L. Wagner, dans *Romania*, LXXII, 1951, p. 143-4). — P. 596-620. Helen Adolf, *A historical background for Chrétien's* Perceval. La lecture de l'*Historia rerum in partibus transmarinis gestis* de Guillaume de Tyr a permis ce rapprochement entre Philippe de Flandre et le héros du *Conte del Graal*. Sans doute, il y a des points communs : par exemple le fait que Baudoin IV de Jérusalem est un roi *mehaigné*, que Philippe a déçu bien des espérances, etc..., mais ceci oblige à repousser la composition du *Conte* aux années 1187-1188 qui semblent bien tardives. — P. 891-919. Herman J. Green, *The pronunciation of latin learned loan words and foreign words in old english*.

— LIX, 1944. — P. 1-6. James Travis, *Parallels in poetic device between the old french epic and the old welsh elegy*. — P. 7-17. Grace Frank, *The genesis and staging of the* Jeu d'Adam. Pense que la part du compositeur est très grande et qu'il a dû avoir peu de prédécesseurs ; en ce qui concerne la mise en scène, d'après les quelques données que l'on possède, pense que le *Jeu* se jouait sur deux plateaux situés à des hauteurs différentes, le plus élevé derrière l'autre. — P. 18-25. V. L. Dedeck-Héry, *Le Boèce de Chaucer et les manuscrits de la* Consolatio *de J. de Meun*. — P. 335-348. Leo Spitzer, *Des guillemets qui changent le climat poétique* (Correction et commentaire à la première strophe du fragment d'*Alexandre* d'Albéric). — P. 605-623. Kurt

Lewent, *On the text of two troubadours poems*. I. Raïmbaut d'Aurenca, *Ara·m so del tot conquis* (B. Gr. 389, 11 ; éd. Kolsen, *Neophilologus*, 1941, p. 99-105). M. L. donne une nouvelle éd. avec trad. de ce texte qui n'appartient pas, d'après lui, et contre l'opinion de Kolsen, au *trobar clus*, quelques difficultés qu'il contînt. II. Raïmbaut de Vaqueiras, *D'una dona·m tuelh e·m lais* (B. Gr. 392, 12). Là encore, M. L. donne une nouvelle éd. avec trad. qui remplace l'éd. de Benjamin B. Bourland et Thomas G. Bergin (*Italica*, XII, 99-101). — P. 624-645. Marcel Françon, *Jean de Meun et les origines du naturalisme de la Renaissance*. Montre comment J. de Meun a déformé l'œuvre d'Alain de Lille ; insiste sur le rôle de *Genius* chez J. de Meun ; montre chez Jean Lemaire, l'assimilation du paganisme et du christianisme (cf. le *Temple de Venus* de la *Concorde des deux langages*). — P. 877-881. G. Bonfante, *Neogrammarians and neolinguists* : *ital.* giorno. A propos de la querelle Salvioni-Bartoli (*Romania*, XXXIX, 1910, p. 451), confirme, contre Salvioni, l'origine française de *giorno*. — P. 882-910. William Wistar Comfort, *The Saracens in italian epic poetry*. — P. 944-951. R. H. Armitage, *Is* Gargantua *a reworking of* Pantagruel *I ?*

— LX, 1945. — P. 1-9. Albert Morey Sturtevant, *Notes on gothic morphology*. — P. 16-23. Coolidge Otis Chapman, *Virgil and the* Gawain-*poet*. — P. 59-65. Marcel Françon, *Un symbole de l'Église catholique* : Luna. Rappelle qu'il existe depuis les Pères de l'Église jusqu'au XVIe siècle une tradition théologique qui fait de la lune le symbole de l'Église. Explique ainsi certains passages de Marot, Bonaventure des Périers, Pontus de Tyard, etc. — P. 287-306. Allan H. Gilbert, *Can Dante's* Inferno *be exactly charted ?* — P. 586-597. Edward D. Seeber, *Ideal languages in the french and english imaginary voyage*. — P. 598-602. Harry F. Williams, *Multiples* armes. Admet la possibilité, pour le chevalier au combat, d'être protégé par plusieurs armures (deux ou mêmes trois) dont l'action défensive se trouve renforcée. — P. 623-630. W. H. French, Widsith *and the scop*. — P. 917-936. Alfred Adler, *Sovereignty as the principle of unity in Chrétien's* Erec. Le meilleur passage est celui où M. A. montre comment la suite des aventures d'Erec modifie son comportement vis-à-vis d'Enide et l'amène à la considérer en même temps comme *sa fame* (ce qu'il faisait dès le début) et comme *s'amie*.

— LXI, 1946. — P. 1-6. G. Bonfante, *A remark on the spread of the phonologic change*. — P. 7-41. Pierre Delattre, *Stages of old french phonetic changes observed in modern spanisch*. — P. 42-83. J. Neale Carman, *The symbolism of the* Perlesvaus. Par une longue suite d'exemples, montre que le *Perlesvaus* est un tissu d'*exempla* illustrant « la Novele Loi », c'est-à-dire le Nouveau Testament. — P. 331-378. Helmut A. Hatzfeld, *Linguistic investigation of old French high spirituality*. Étudie l'expression du détachement, de la quiétude, de l'illumination et de la nuit de l'âme, de l'extase, de l'union mystique. — P. 584-585. C. C. Rice, *Five portuguese etymologies*.

Il s'agit des mots *esbroar, espirrar, fechar, paspalho, rosnar.* — P. 585-588. H. D. Austin, *Does Dante mention Clover* ? — P. 589-592. Calvin Claudel, *Coquillart's use of* estampie. Rattache à *escampette* (prend la poudre d'). — P. 607-619. Leo Spitzer, *La particule* mon. Voir le c. r. de R.-L. Wagner, dans *Romania*, LXXII, 1951, p. 282. — P. 916-946. Helaine Newstead, *The traditional background of* Partonopeus de Blois. Insiste sur l'influence bretonne, en particulier celle de *Guingamor, Graelent, Lanval*, etc., beaucoup plus profonde que celle de la légende classique de Psyché.

— LXII, 1947. — P. 9-31. William T. Starr, *Impersonal* haber *in old spanish.* Sur l'emploi de l'adverbe de lieu *y* aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. — P. 32-44. Curt F. Bühler, *The* Fleurs de toutes vertus *and Christine de Pisan's* L'Épître d'Othéa. La première œuvre serait la source de la seconde qui reproduit par moments textuellement son modèle. — P. 45-61. Marcel Françon, *Sur la genèse de* Pantagruel. — P. 281-305. Alfred Adler, *Sovereignty in Chrétien's* Yvain. Insiste sur le fait que, bien que l'exercice d'une autorité maritale patriarcale semble impossible dans l'atmosphère de la cour d'Arthur, cette puissance s'affirme néanmoins et apparaît finalement comme un élément indispensable de l'amour courtois. — P. 306-323. Helen Adolf, *New light on oriental sources for Wolfram's* Parzival *and other grail romances.* Influences éthiopiennes sur le *Joseph* de Robert de Boron et sur l'*Estoire.* — P. 325-338. Amado Alonso, *Arabe* st > *esp.* ç — *esp.* st > *arabe* ch. — P. 555-556. H. D. Austin, « *Pushed* » *or* « *painted* » ? (*Inferno*, IX, 1). A propos du mot *pinse.* — P. 556-571. Raphael Levy, *Une bibliographie supplémentaire des dictionnaires du français moderne.* — P. 861-872. Samuel Singer, *Dogma und Dichtung des Mittelalters.* — P. 873-886. Edwin B. Place, *Some geographical problems of the Oxford* Roland. Les noms étudiés sont *Durestant* (v. 870), *Baldise* (3255), *Cheriant* (3208), *Nigrés* (3229), *Bruise* (3245), *Cazmarine(s)* (956), *Sezilie* (200), *Commibles* (198), *Valterne* (199, 931, 1291), *Noples* (198, 1775), *Cordres* (71, 97). — P. 1153-1177. Stephen de Ullmann, *Anglicisms in French. Notes on their chronology range, and reception.*

— LXIII, 1948. — P. 7-20. Kurt Lewent, *Old provençal* ab so que *introducing a main clause.* Apporte, en passant, plusieurs rectifications à l'édition de Kolsen des œuvres de Giraut de Bornelh, chez qui il relève trois exemples de ce tour ; un quatrième exemple se trouve chez Bernard Monti, dans le texte d'Appel (*Prov. inedita*), corrigé à tort par M. E. Hoepffner dans l'édition des *C. F. M. A.* — P. 392-404. William C. Stokoe, Jr, *The sources of* Sir Launfal : Lanval *and* Graelent. — P. 405-411. Grace Frank, *Marie de France and the Tristram legend.* A propos du lai du *Chievrefueil*, estime que la critique moderne a embrouillé ce qui était clairement exprimé, à savoir que Tristan avait écrit un message sur le bâton. Qu'une lettre de quelque 17 lignes pût tenir sur les faces d'une baguette de coudrier taillée au carré, ne devait pas étonner l'auditeur d'alors à qui le merveilleux était familier ;

Mme Fr. cite d'ailleurs d'autres exemples de messages gravés sur bois (par ex., dans la *Danish History* de Saxo Grammaticus, livre III). — P. 719-726. John Corominas, *The origin of spanish* ferreruelo, *italian* ferraiuolo, *and the importance of the study of the Lingua Franca for romance etymology*. Nom de vêtement au XVIIe siècle non seulement en Espagne et en Italie, mais encore au Portugal (*ferragoulo*), se maintient au XVIIIe siècle dans la seule Espagne. Il s'agirait du latin *palliolum*, devenu en Afrique l'arabe *feryûl*, revenu en Italie et en Espagne à la fin du XVIe siècle par l'intermédiaire de la « Lingua Franca », sabir fait d'espagnol, d'italien et d'arabe, couramment utilisé dans tous les ports de la Méditerranée à la fin du moyen âge. — P. 765-784. Gail Keith Meadows, *The development of latin hiatus groups in the romance languages*. — P. 785-802. Yakov Malkiel, *The word family of spanish* desmoronar, *portuguese* esb(o)roar « *crumble* » (voir le c. r. par B. Pottier dans *Romania*, LXXI, 1950, p. 285). — P. 802-830. Helaine Newstead, *The Besieged Ladies in arthurian romance*. Le thème de la Dame assiégée commun au livre de *Gareth* de Malory, au *Fergus* de Guillaume le Clerc, au *De ortu Waluuanii*, à *Yder*, se retrouve dans le *Sir Launfal*, le *Lanzelet* d'Ulrich von Zatzikhoven, etc., enfin dans l'épisode de Blancheflor du *Conte del Graal* de Chrétien. Miss N. en recherche l'origine dans l'ancienne poésie irlandaise et galloise. — P. 1053-1100. Anna Granville Hatcher, *From* ce suis je *to* c'est moi (*The ego as subject and as predicative in old French*). Voir le c. r. par R.-L. Wagner, dans *Romania*, LXXIII, 1951, p. 139-140. — P. 1283-1293. Anne Wuest, *The spanish suffix* -udo. Représentant le suffixe latin *-utus*, sert le plus souvent à indiquer une propriété physique, une apparence extérieure. L'auteur montre qu'il est encore très vivant puisqu'il sert en esp. moderne, surtout d'Amérique, à la formation de nouveaux adjectifs.

— LXIV, 1949. — P. 246-301. Otis H. Green, *Courtly love in the spanish* Cancioneros. Étudie l'évolution de l'« amour courtois » chez les poètes espagnols jusqu'à la fin du XVe siècle. — P. 302-316. F. A. G. Cowper, *More data on Gautier d'Arras*. M. C. a retrouvé une centaine d'actes échelonnés de 1160 à 1224, concernant un Gautier d'Arras, qui aurait eu d'importantes fonctions à la cour de Flandre. Rien ne s'oppose au point de vue date, à ce que ce Gautier soit l'auteur d'*Eracle* et d'*Ille et Galeron*. Ceci expliquerait même la prédilection montrée dans ces deux œuvres pour les termes juridiques. — P. 570-584. Yakov Malkiel, *The etymology of hispanic* terco. Voir le c. r. par B. Pottier, dans *Romania*, LXXI, 1950, p. 552. — P. 585-596. William A. Nitze, *Arthurian names* : Arthur. L'inscription d'un coffre romain retrouvé près de Split donne le nom d'un Lucius Artorius Castus et son curriculum vitae : entre autres commandements il aurait eu celui de la fameuse VIe légion qui s'illustra en Grande-Bretagne. M. N. montre que cette donnée n'est pas incompatible avec le texte de Nennius dans l'*Historia Britonum*. — P. 600-601. Curt F. Bühler, *The* Fleurs de toutes vertus.

Modification, après vérifications sur les mss, à son article de *P. M. L. A.*, LXII, 32-44. Propose comme titre le *Livre de Sapience* ou mieux le *Chapelet de Vertus*, titre du plus grand nombre de mss, pour cette œuvre largement pillée par Christine de Pisan dans son *Épître d'Othéa*. — P. 829-863. Olga Rossi, « *Questione de Cavalca* » ; *further findings*. Étudie les sources de Domenico Cavalca (1270-1342), traducteur, en particulier de saint Jean Chrysostome. — P. 889-929. Homer Nearing, *The legend of Julius Caesar's british conquest*. Du *De bello gallico* à Geoffroy de Monmouth et au *Brut* de Wace, et même aux développements des chroniques des XIVe, XVe et même XVIe siècles. — P. 1114-1122. Dorothy Clotelle Clarke, *Imperfect consonance and acoustic equivalence in* Cancionero *verse*. — P. 1143-1163. Julian Harris, *The rôle of the lion in Chrétien de Troyes'* Yvain. Yvain après avoir, par son orgueil, perdu l'amour de sa Dame, le reconquiert par une suite continue et graduée d'aventures où son attention à toujours « faire son devoir » est mise à l'épreuve. S'il réussit, c'est avec l'aide de Dieu, toujours demandée expressément dans cette seconde partie du roman, et du lion, qui symbolise le Christ, sans cesse son « compagnon » de lutte. — P. 1227-1231. Luis Monguió. *Contribución a la cronología* de barroco *y* barroquismo *en España*.

Pierre CÉZARD.

CHRONIQUE

Adolphe TERRACHER est mort au début d'avril à Vichy, seul point de France où il ait pu, depuis 1945, trouver un asile précaire ; il a été inhumé le 5 à Vindelle (Charente), son pays d'origine ; il y était né le 15 février 1881. Il avait été à l'École Normale et à l'École des Hautes Études un de mes plus anciens élèves, et il fut aussi un disciple fidèle de J. Gillieron aux Hautes Études et de J. Bédier au Collège de France. Agrégé de grammaire en 1904, il commença à la Fondation Thiers, et poursuivit dans des années d'enseignement à l'étranger, où il fut successivement lecteur à Upsal, et professeur aux universités de Baltimore, puis de Liverpool, les recherches qui lui permirent d'obtenir, en 1913, le doctorat ès lettres avec une édition minutieusement précise de la *Chevalerie Vivien* et une étude très originale sur les *Aires morphologiques dans les parlers populaires du Nord-Ouest de l'Angoumois* (*1800-1900*) dédiée à A. Meillet en même temps qu'à J. Gillieron. A la fin de la première guerre, Terracher eut l'honneur d'être nommé professeur d'Histoire de la langue française à l'Université de Strasbourg qu'il devait, avec quelques-uns des maîtres de l'Université de Paris et du Collège de France, contribuer à reconstituer. Il y resta comme professeur jusqu'en 1925 et il eut pendant ce temps l'heureuse initiative, couronnée de succès, de fonder une *Société linguistique romane* et la *Revue de linguistique romane*, qui en était l'expression, et de leur assurer assez de vie pour que, après les dommages de la guerre et de l'après-guerre, il ait été possible de redonner à l'une et à l'autre vie et, on peut l'espérer, force de vivre.

Mais Terracher a accepté d'appliquer à d'autres tâches son énergie créatrice, son esprit d'organisation et son goût de direction administrative ; il accepta d'être successivement recteur de Dijon en 1925, de Bordeaux en 1932, de Strasbourg en 1938. Il y perdit sa liberté d'activité scientifique, mais non son intérêt pour les études de linguistiques, et, pendant ses années de rectorat, il continua à s'occuper de la *Revue*, et il maintint le caractère international de la *Société* en organisant à Dijon et à Bordeaux deux congrès dont l'élan et l'efficacité ne sauraient être oubliés des participants.

En 1939, vint la guerre, et Strasbourg était exposé à tous les dangers. Terracher organisa le transfert de l'Université à Clermont-Ferrand, où elle put continuer de vivre, et des services de l'enseignement d'Alsace en Dordogne, où ils purent administrativement poursuivre leur travail. Terracher fut mal récompensé de tant d'efforts : à la demande de l'occupant, il fut, en 1944, destitué de ses fonctions rectorales, ce qui le désignait assez pour une déportation, à laquelle il échappa tout juste par la fuite et une vie cachée dans des conditions lamentables. La très belle santé de Terracher n'a pas résisté à des années de travail, de soucis, d'angoïsses et d'injustice, dont le souvenir rend plus cruelle notre peine d'avoir perdu cet homme de courage et de foi. — M. Roques.

Collections et publications en cours.

Nous nous hâtons d'annoncer l'apparition longtemps espérée du premier volume, que nous venons de recevoir, du *Diccionario critico etimológico de la lengua castellana* de Joan Corominas ; Berne, Francke, 1955. Ce premier volume qui contient les lettres A-C est un petit in-4° de XXIX-993 pages à deux colonnes denses, mais d'une typographie fort claire. La préface, qui rend compte des principes suivis dans l'établissement de ce dictionnaire, fruit de tant d'années de travail, est datée d'août 1954. M. Corominas veut bien y rappeler que j'ai contribué à sauver le matériel de notes qu'il m'avait confié dans la récente période de guerres d'Espagne et de France. Quelle récompense de cet amical service que l'apparition de ce bel ouvrage. L'ensemble formera quatre volumes de la même dimension, dont il semble que la publication doive être assez rapide. — M. R.

La Société de publications romanes et françaises vient de publier :

LI. — L. F. Flutre, *Le parler picard de Mesnil-Martinsart (Somme). Phonétique, morphologie, syntaxe, vocabulaire*, 1955, 256 pages. — L'intérêt de ce travail est de nous donner l'image, d'après un témoin indigène, d'un parler récemment, mais complètement aboli par les destructions et les déplacements de populations de la dernière guerre. La description grammaticale et le glossaire qui est assez étendu se complètent par la publication de trois contes picards écrits dans le parler en question.

— Nous avons reçu de la belle publication de M. William Roach, *The Continuation of the old french Perceval of Chrétien de Troyes*, les deux parties du volume III, la première, III-I, parue en 1952, est un gros tome de 693 pages reproduisant la rédaction des mss A L P R S de la Première Continuation. La seconde partie, parue en 1955, est le glossaire de cette Première Continuation ; œuvre de M. Lucien Foulet, elle donne en 325 pages un précieux relevé des mots d'intérêt particulier que contiennent les divers manuscrits de la Première Continuation, avec des références précises et, en cas de besoin, des citations de phrases, des traductions en fran-

çais moderne, au besoin sommairement commentées ; certains articles constituent de petits mémoires, comme par exemple les articles *mantel*, *oevre*, *oisel*, *palais*, *paveillon*, *pers*, etc...

Comptes rendus sommaires.

R. L. Collison, *Dictionaries of foreign languages* ; Londres, Hafner Publ., 1955 ; in-8°, 210 pages. — Bibliographie assez sommaire, car elle porte sur l'universalité des langages, mais où les langues romanes ont une place importante, non seulement pour les dictionnaires de la langue commune, mais pour les dictionnaires dialectaux. Un index de noms propres et des titres facilite la consultation de ce recueil.

Knud Togeby, *Le neutre en roumain et en albanais* [« Cahiers Sextil Puscariu », II-2, 1953, p. 121-131] et *Déclinaison romane et déclinaison roumaine* [« Ibid. », II-1, 1953, p. 35-43]. — M. T. après avoir souligné qu'il existait un genre ambigène pour les substantifs aussi bien en albanais qu'en roumain, conclut que « cette correspondance explique la conservation du neutre latin en roumain. La tendance à la disparition du neutre latin a été arrêtée en roumain par l'influence du substrat thrace qui offrait le moule de la flexion ambigène comme moyen de conservation ». Dans le second article, M. T. passe en revue les différentes théories qui ont tenté d'expliquer les divergences constatées dans les langues romanes en ce qui concerne la conservation partielle, puis la réduction, de la déclinaison nominale. Certains points de vue sont intéressants ; ainsi la mise en relation de la persistance de *-s* en espagnol, ancien accusatif construit fréquemment avec ad, et de *-i* en italien, ancien nominatif employé sans préposition, d'où l'emploi de *a* en espagnol devant l'objet dans certaines conditions (le roumain *pe* est tardif et ne constitue pas une objection). M. T. essaie ensuite de justifier la conservation du vocatif et surtout du génitif-datif par un phénomène d'évolution interne du roumain. — B. Pottier.

Homenaje a Fritz Krüger. Universidad Nacional de Cuyo (Argentina), Mendoza, 1952 et 1954.

Tomo I. — P. VII-XXX. *Bibliografía de las publicaciones de F. Krüger*. — P. 1-7. C. Bottiglioni, *Accento, anaptissi e sincope vocalica nell'antico italico*. — P. 9-15. A. Tovar, *Sobre la cronología de la sonorización y caída de intervocálicas en la Romania occidental*. Recherche des plus anciennes attestations de sonorisation en Espagne (pour les dentales au Ier siècle, pour les gutturales au IIe siècle), en s'appuyant surtout sur l'onomastique indigène. — P. 17-40. E. Gamillscheg, *Germanisches im Französischen*. Sont étudiés : Afrz. *brehaing* « unfruchtbar » ; Afrz. *brehant* ; Afrz. *brohon* ; Afrz. *escharir*

« bestimmen », « zuweisen » ; Afrz. *estiere* « Steuerruder » ; Frz. *gâche* ; Afrz. *haire*, fem. ; Frz. *suage* « Kranzverzierung » ; Afrz. *tacle* « Schild » ; Afrz. *tai* « Kot, Schlamm, Lehm » u. â. ; Frz. *taudis* ; Afrz. *esnaie* « Haken » ; Afrz. *senaut* ; Afrz. *warat* ; Afrz. *maginois* ; Afrz. *holier* « Hurer », « Zuhälter » ; Afrz. *hort* ; Afrz. *herle* « Lärm » ; Afrz. *hernu* ; Afrz. *escloi* « Harn », « Schmutzwasser » ; Afrz. *enheudir* ; Afrz. *faimedroit* ; Afrz. *ferton* ; Afrz. *rause* ; Afrz. *tiauz* ; Norm. *étibot*, *étibos* ; Afrz. *coisel* « Bündel » (Getreide) ; Afrz. *deite* « Ackerboden » ; Afrz. *ostrevant*. — P. 41-45. M. Alvar, *El imperfecto « iba » en español*. Le *-b-* aurait été maintenu pour éviter, dans ce verbe plein, l'homonymie avec *-ía* (<(hab)ebam). — P. 47-56. A. Kuhn, *Zu den Flurnamen Hocharagons*. Liste d'oronymes des régions d'Ansó, Hecho, Sallent, Bolea, Loarre... — P. 57-72. A. Zamora Vicente, *La frontera de la g cada*. Étude sur cette prononciation particulière de *g*, qui devient vélaire fricative sourde dans l'ouest de la Galice. Cartes de la limite du phénomène et des répartitions des variantes phonétiques de *gaita*, *aguja*, *grillo*. L'auteur suggère une explication fondée sur l'ancien peuplement de la péninsule. — P. 73-100. H. Flasche, *Die syntaktischen Leistungen des « que » in der Prosa Antonio Vieiras*. Notes sur les emplois multiples de *que* chez cet auteur du XVIIe siècle. — P. 101-136. J. M. de Barandiarán, *Contribución al estudio de la mitología vasca*. — P. 137-173. J. Amades, *Termes sense significat*. Nouvelle étude (cf. *AILC*, V, 41-81) sur les onomatopées de la poésie populaire catalane. — P. 175-185. J. Lorenzo Fernández, *Cierres de fincas en el SE. de Orense* (*Galicia*). Mots et choses. — P. 187-198. A. C. Pires de Lima, *O ouro nas tradições de Portugal*. — P. 199-206. L. Chaves, *A louça. Esta palavra « louça » na linguagem popular portuguesa*. — P. 207-230. W. Bierhenke, *Agavefasern und ihre Verarbeitung in Algarve*. — P. 231-243. L. da Silva Ribeiro. *Contribuições à etnografia açoreana*. I. *Moinhos de mão na Ilha Terceira* ; II. *A fiação na Ilha Terceira*. — P. 303-334. B. E. Vidal de Battini, *El léxico de los buscadores de oro de la Carolina, San Luis*. Étude toujours précise et documentée de cette excellente enquêteuse argentine. — P. 335-364. A. Dornheim, *La alfarería criolla en Los Algarrobos* (*Prov. de Córdoba*). Mots et choses d'Argentine. — P. 365-398. R. Oroz, *La carreta chilena sureña*. Mots et choses.

Tomo II. — P. 1-18. R. Olbrich, *« Antiguo » y « reviejo » en la comparación popular romance*. Sur les types des langues romanes : « plus vieux que... ». — P. 19-57. O. Deutschmann, *Der Gebrauch von Bezeichnungen für « Haufen ». Zum Ausdruck der unbestimmten grossen Menge* (*« viel »*) *und zur Steigerung* (*« viel, sehr »*) *im Romanischen : (Marken) ' na mucchia de surci-è bella'na mucchia*. Sur les dérivés de parua, grumus, pila, **tas*, **motta*, etc... — P. 59-69. W. Giese, *Die Namen der Wochentage und Monate im Albanischen*. — P. 71-84. E. F. v. Richthofen, *Il Trattato di Dante alla luce della geografia linguistica moderna*. Compare le *De vulgari*

eloquentia de Dante avec les résultats de la dialectologie moderne. Une carte montre les rapports entre les zones dialectales signalées par Dante et les limites actuelles. — P. 85-112. W. Th. Elwert, *Per una valutazione stilistica dell'elemento provenzale nel linguaggio della scuola poetica siciliana.* — P. 113-128. F. Schürr, *Akzent und Synkope in der Galloromania.* — P. 129-134. G. Rohlfs, *Un type archaïque de futur et de conditionnel en Haute-Bigorre (Gascogne).* Les formes du futur simple remontent à cantaueram (*cantèri*), et le conditionnel repose aussi sur le radical du parfait (*cantèrio*). Il se pose, à propos du système verbal de ces parlers pyrénéens, des problèmes très délicats. — P. 135-152. R. Violant i Simorra, *El nom, les habituds, les funcions biològiques i les malalties de les ovelles, al Pallars Sobirà.* Mots et choses. — P. 153-156. V. García de Diego, *Los fallos de la etimología moderna.* — P. 157-192. R. Wilmes, *Contribución a la terminología de la fauna y flora pirenaica : Valle de Vió (Aragón).* Lexique abondant. — P. 193-197. A. M. Badía Margarit, *Sobre los extranjerismos léxicos en el aragonés de Juan Fernández de Heredia.* Commente l'étude de J. Vives et souligne que les extrangérismes se retrouvent à peu près tous en catalan ancien ; il est probable, en effet, que s'il y a eu emprunt (il resterait à poser le problème de la possibilité de continuité des aires lexicales), c'est au catalan qu'il faut recourir. — P. 199-207. M. García Blanco, *San Morales y La Flecha. Contribución a la toponimia salmantina.* — P. 209-215. D. Alonso, *Gallego-asturiano « engalar », « volar ». Casos y resultados de velarización de -n- en el dominio gallego.* — P. 217-246. G. Moldenhauer, *Aportaciones al estudio lingüístico de los helenismos españoles, especialmente de la terminología médica.* Cette étude d'ensemble est la bienvenue. Elle pose les problèmes d'adaptation phonique et donne un petit vocabulaire utile. — P. 247-268. J. M. Piel, *Nombre visigodos de propietarios en la toponimia gallega.* Cent six noms sont étudiés avec soin. — P. 269-281. M. L. Wagner, *Calcos lingüísticos en el habla de los sefardíes de Levante.* Problèmes de bilinguismes et d'influences réciproques. — P. 283-303. R. Rübecamp, *Satzphonetische Erscheinungen aus den « Cantigas de Santa Maria » von Alfons dem Weisen.* Phénomènes concernant l'hiatus, les diphtongues, les apocopes, etc. — P. 305-312. R. S. Boggs, *Phonetics of Words Borrowed from English by New Mexican Spanish.* La morphologie est également intéressée par ces emprunts (choix de *-e*, *-a*, *-o* à la finale, suffixes verbaux *-ar*, ou *-ear*, *-iar*). — P. 313-318. B. E. Vidal de Battini, *Un término geográfico* : guadal. Désigne une certaine qualité de terrain ; est d'origine espagnole : *guadal* < *buadal* < *buhedal*, de *buhedo* « marécage ». Compléter en conséquence J. Corominas, *Dicc. crit. etim.*, s. v. *bodón.* — P. 369-402. M. Menéndez García, *El maíz y su terminología en Asturias.* Vocabulaire abondant. — P. 403-435. F. Bouza Brey, *Os cesteiros galegos de Mondariz e a sua fala gremial.* Lexique de 500 mots. — P. 437-451. J. Dias, *Tretanken und Wasseranken in Portugal.* — P. 591-599. R. Lapesa,

Sobre el « Auto de los Reyes Magos » : sus rimas anómalas y el posible origen de su autor. Étude intéressante qui insiste sur le rôle de l'influence gasconne (ou catalane), à propos des rimes impropres surtout. — B. POTTIER.

Manuel de Paiva BOLÉO, *Unidade e variedade da língua portuguesa*. « Revista da Faculdade de Letras », Lisboa, XX, 2ª série, n. 1, 1954; t.-à-p., 24 p. Considérations sur l'extension du portugais dans le monde. Cette langue est assez peu sensible aux influences extérieures (situation géographique, peu d'immigrants au Portugal). Elle a par contre une grande richesse interne que révèlent les études dialectologiques et ethnographiques actuelles, et que P. B. illustre de quelques exemples. — B. POTTIER.

Louis MICHEL, *Étude du son « s » en latin et en roman*; des origines aux langues romanes, de la langue au style, Paris, s. d., in-8°, 242 pages [Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Montpellier, VI]. — J'avoue, pour ma part, ne pas très bien saisir l'intérêt d'un travail de ce genre, où l'auteur est contraint de mettre en œuvre une masse de connaissances disparates, obligatoirement empruntées de droite et de gauche, et principalement de manuels qui sont entre toutes les mains. Parfois seulement, une page fondée sur quelque recherche ou quelque connaissance originale (ici, par exemple, p. 102-104, l'exposé de la vocalisation des *s* finaux dans la région de Carcassonne) relève l'intérêt de l'exposé. D'autre part, le fait que, dans des enquêtes de ce type, les classements chronologiques sont mal dégagés et les impératifs philologiques difficilement respectés, diminue beaucoup la valeur de l'ensemble et en rend précaire l'utilisation. On peut, de plus, se poser à bon droit la question de savoir s'il y a vraiment, du point de vue linguistique, une « histoire » du « son » *s* depuis les « origines » (indoeuropéennes ?) jusqu'aux dialectes romans contemporains, en passant par le latin ; les doutes, sur ce point, sont permis. Et il résulte ainsi du caractère quelque peu artificiel du sujet que le livre de M. Michel n'est ni tout à fait une étude de phonétique générale, ni tout à fait une étude de phonétique historique, tout en cherchant à être les deux à la fois. Je n'ai pas besoin de dire, en outre, que le point de vue phonologique n'y tient aucune place. Ceci dit, il n'est que juste d'ajouter que le travail de M. Michel représente un gros effort, et l'on ne lira pas sans un certain intérêt, mais peut-être pas non plus sans une certaine inquiétude réticente — les pages consacrées aux « valeurs esthétiques » de l'*s* (p. 137-207). — Comme chaque lecteur est principalement attiré par ce qu'il connaît, ou croit connaître, de l'ensemble, je signale ici quelques remarques concernant les faits romans ; § 68 : la question du *-ty-* intervocalique est trop vite traitée et l'exposé ne permet pas d'entrevoir les difficultés soulevées par le problème ; tout d'abord le groupe reste sourd en portugais (ce qui n'est pas dit), et le cas de l'espagnol classé

sans plus parmi les langues qui sonorisent est plus complexe; l'exemple donné *sazón*, soi-disant du lat. satiōne est mauvais, car d'une part la forme *saçon* est fréquente dans les textes anciens et, d'autre part, il n'est pas sûr que *sazón* ne soit pas un emprunt au gallo-roman; enfin, les cas de de *-cy-* (§ 69), passés à la sonore en espagnol ne sont pas rares; — l'histoire des groupes *-ns-* et *-rs-*, p. 64-69, est traitée trop mécaniquement, on ne se débarrasse pas de la difficulté en déclarant que l'esp. *viesso* est populaire, alors que le fr. *vers* est savant (tous deux du lat. versus), — § 111, lat. annos > fr. *anz* ne suffit pas à prouver que *n* + *s* > *nz* en français, cela n'est vrai que si l'*n* est double, pour manus ou vīnum on ne trouve que *mains* ou *vins*; — le § 114, pour *-sl-*, n'examine pas le cas du lat. pessulum > afr. *pesle*, ni pourquoi lat. misculāre > afr. *mesler* ou fistula > afr. *fesle*, mais germ. *slag* > afr. *esclou*; — § 120, la résolution du type scola en *sikôl* n'est pas particulier aux « villages wallons de la région ardennaise », c'est un trait possible du wallon pris dans son ensemble, cf. L. Remacle, *Le problème de l'ancien wallon*, p. 40-42; — le § 127 (passage de *e* à *i* sous l'influence de *s*) est très erroné : les espagnols *nispero* et *vispera* sont d'anciens *ie* (mais on a *siesta*); en it. tous les *e* initiaux ont tendance à passer à *i*, dans *nipote* ou *midollo*, comme dans *piselli* ou *bisogno* (l'exemple *diserto* « désert » est d'ailleurs mal choisi, car la forme normale, et peut-être même la seule correcte, est *deserto*) l'*s* n'a donc rien à voir au phénomène; — d'après le § 131, on dirait en français *soupirer* contre *respirer* à cause de la dissimilation préventive causée par l'*s* initiale : mais alors pourquoi *souscrire*, *soustraire* (la forme *soutraire* est fréquente en anc. fr.) et *suspendre?* — l'aboutissement de *oculos* en anc. fr. est *uelz*, et non *uels*; il n'y a donc pas absorption de la mouillure, au sens où semble l'entendre l'auteur; — §§ 188-190, on s'étonne de ne pas trouver signalé le fort mouvement qui, en moyen français, a menacé de faire passer les *-r-* intervocaliques à *-s-* (sonore), et dont il ne nous reste que *chaise* et, peut-être *besicle*, cf. Bloch, *Revue de linguistique romane*, III, 93 ss. — Félix Lecoy.

Henry et Renée Kahane, Andreas Tietze, *El término mediterráneo « faluca »* Extr. de *Nueva Revista de Filología hispánica*, VII (1953), 56-62]. — Les auteurs abandonnent résolument les étymologies arabes proposées jusqu'à présent pour ce terme de la langue maritime méditerranéenne (c'est le français *felouque*). Ils penchent plutôt pour une origine nordique, et plus précisément au mot qui est attesté en moyen anglais sous la forme *hulc* et en moyen néerlandais sous la forme *hulke*, et que le français connaît dès le XII^e siècle, cf. Godefroy, IV, 532, sous *hurque*. Des mers du Nord, le mot serait descendu jusque dans le Golfe de Gascogne, par où il aurait pénétré dans les langues hispaniques : *haloque* est attesté, au XIII^e siècle, dans les *Partidas* d'Alfonse le Sage. De là, il aurait gagné la Méditerranée

et se serait intégré dans le vocabulaire maritime des différents pays riverains, où on le rencontre à peu près partout, sous des formes très aberrantes. — Félix Lecoy.

Maurice Toussaint, *La frontière linguistique en Lorraine ; les fluctuations et la délimitation actuelle des langues française et germanique dans la Moselle* ; Paris, Picard, 1955 ; in-8, 239 pages avec une carte hors texte. — Comme le montre M. Ch. E. Perrin, dans la préface qu'il a mise en tête de ce mémoire, le problème abordé, tout en prenant pour cadre l'actuel département de la Moselle et les données toponymiques et statistiques du moment, est d'une importance historique capitale, celui de l'établissement des Germains sur le sol de la Lorraine. — M. R.

Kurt Lewent, La Canço del Comte *by the catalan troubadour Cerveri, called « de Girona »* [*Neuphilologische Mitteilungen*, LV, 1954, p. 245-267]. — Il s'agit ici d'une édition véritablement critique d'une chanson très originale du troubadour catalan, que M. de Riquer, dans son édition des œuvres complètes de Cerveri n'avait pas tout à fait comprise : dans cette poésie, le poète du XIIIe siècle introduit ses idées à lui sur l'éducation des femmes et, anticipant Molière, préfère la femme charmante et vraiment femme à la lettrée. M. Lewent a montré que la « chanson du compte » veut démontrer l'effet malsain, sur l'esprit de la femme, de la capacité de dire, de la manière suivante : puisque cinq s'écrit par une lettre seulement (V) et quatre par deux (IV), « quatre » est, pour la femme savante du XIIIe siècle, plus que « cinq » et elle pourra persuader d'autres fous que « cinq est quatre et quatre est cinq » ; suivent d'autres exemples de cette « arithmétique littéraire », tous élucidés par la science sûre d'elle-même et par l'ingéniosité de M. Lewent. Je me permettrai de signaler deux passages qui me semblent pouvoir être interprétés différemment :

V. 11-12 [après avoir dit que la femme savante fera dire à maints fous que « cinq est quatre et quatre cinq », le poète continue :]

...Doncs paria
que fols egals non es, ans se desvia,

M. de Riquer avait admis une question pour le premier hémistiche de 12 et la réponse pour le second, changé *fols* en *fos* et compris *paria* comme imparfait, traduisant : ¿ « Parecía que era lo mismo ? No lo es, sino muy diferente ». M. Lewent ne voit pas la raison de l'imparfait et préfère garder *fols*. Toutefois il conserve l'idée d'une question se terminant avec *egals* à laquelle le second hémistiche fournirait la réponse. Pour lui, *paria* = *parria* (conditionnel), *egals* est un substantif au sens de « équation », *parer que fols* équivaudrait à « paraître fou » et *se desvia* aurait le sens de « se cacher ». Ainsi il traduit : « Would it consequently appear a foolish

equation ? No, it is not ; it rather hides itself » (le sujet *it* représentant l'assertion paradoxale précédente que « 5 = 4 et 4 = 5 »). On peut objecter à cette interprétation : 1) qu'on ne voit pas bien comment les équations fausses « ne sont pas sottes, mais cachent leur sens véritable » (M. Lewent explique : « the equations... may seem foolish ; but they are not, *their true sense is only hidden* ») ; 2) que la construction a. fr. et a. prov. *faire* ou *dire que fols* n'est pas attestée avec « paraître » et qu'il me semble risqué de la postuler avec des sujets inanimés (comme le serait ici « équation ») ; 3) que *egals* « équation », inattesté, ne peut pas être reconstruit à base d'expressions prépositionnelles comme *d'égal*, *per egal* « en ligne droite » : parce qu'il y a une locution *de même*, pouvons-nous admettre un substantif *même* « identité » ? Il était naturellement séduisant d'introduire dans notre contexte traitant d'« équations » ce mot même. Je lirai donc, sans le jeu de question et réponse :

...Doncs paria [= *parria*]
que fols egals non es, ans se desvia

(avec la construction syntaxique continuant au-delà de la césure comme dans v. 18 *que may son tres | que set, can ligeria*) : donc il paraîtrait qu'il n'est pas (qu'il n'y a pas) fou égal (à la dame), au contraire, elle se distingue (par sa folie) ». Je comprends *se desvia* au sens littéral de « s'écarter » > « se distinguer, exceller ». Ainsi le poète reviendrait, par cette fin de strophe II, au jugement exprimé au dernier vers de la strophe I : *tals era pecs qui de letra sabia*, sur lequel il renchérit encore.

V. 25-28 :

Gran temor ay que no's perda ligen
car aprenden pot d'aut en baix descendre ;
c'una non say per trob saber valen
c'ab falimen no·s pot en pretz estendre.

Les deux derniers vers sont traduits par M. Lewent : « and I dot not known of any lady [who has become] valuable through an excess of knowledge, and by a mistake she can certainly not enhance her worth ». Le *c'*(= que) du dernier vers serait le *que* causal qui s'affaiblit jusqu'à ne signifier que « et », M. Lewent admet qu'une pensée intermédiaire entre v. 27 et v. 28 aurait été supprimée : « Aucune dame n'obtient du prix par un excès de connaissances | [une dame de ce genre peut faire des fautes et ainsi nuire à sa réputation] | car par une faute elle ne peut pas augmenter son prix » ; j'avoue qu'une idée aussi essentielle ne me paraît pas omissible, malgré les exemples de Schultz-Gora et Ebeling. Ne serait-il pas plus probable que l'idée des vers 25-26 : « en apprenant à lire on peut pourtant descendre de haut en bas (= tomber de son long) en commettant une faute (comme celle de la dame du « compte ») » se continue dans les vers suivants : « car je ne sais aucune dame remarquable par son excès

de connaissances, qui par une faute ne puisse détruire son prix (sa réputation) ». L'argument du poète contre les femmes savantes, pourtant plus logique que ne le veut M. Lewent, doit être que, tandis que les autres femmes, en faisant une faute, n'ont rien à perdre, une femme savante tombe de « haut en bas », du faîte de la science à l'abîme du ridicule. Ainsi donc les mots que j'ai postulés plus haut « ne puisse détruire son prix » doivent correspondre à l'hémistiche *no·s pot en pretz estendre*, dans lequel *s'estendre* doit signifier quelque chose comme « se détruire, s'anéantir » (en valeur, en réputation). Le verbe *estendre* serait-il *exstinguere* (non *extendere*), qui donne en prov. *estènher*, mais qui, par un poète catalan, pourrait avoir été confondu avec *estendre*? Lévy, dans son *Suppl-Wb*, s. v. *estenher*, donne un exemple de cette confusion chez un poète italien (*estenda* au lieu de *estenga*). Le sens de *s'estenher* est « se tuer, s'étrangler », de là « se détruire ». — Leo Spitzer.

Les miracles de Nostre Dame par Gautier de Coinci, publiés par V. F. Koenig, Genève et Lille, 1955, in-12°, lii et 178 pages; t. I : Prologues, chansons du premier cycle, miracle de Théophile. — M. Koenig publie ici le premier tome d'une édition de Gautier de Coinci, qui, lorsqu'elle sera complète, doit comprendre cinq volumes. Le texte proprement dit est précédé d'une introduction rapide : on y trouvera un numérotage des différentes parties de l'œuvre de Gautier (légèrement aberrant de celui de Mme Ducrot-Granderye), une bibliographie qui fait suite à celle de Mme Ducrot-Granderye (il y manque toutefois au moins l'édition d'*Imbératrice de Rome* de M. von Kraemer, édition qui date de 1953), une vie de l'auteur (on corrigera à la page xxiv le lapsus *sainte Catherine* pour *sainte Christine*), trois pages sur les sources de Gautier (dont on aurait pu faire peut-être l'économie), enfin un chapitre sur les manuscrits, et, plus particulièrement, le manuscrit choisi comme base de l'édition. — Les travaux de M. Långfors et de ses élèves ont suffisamment déblayé le problème du rapport des manuscrits de Gautier pour qu'il soit relativement facile désormais de se décider en faveur de telle ou telle copie. Ces travaux ont, en général, mis en valeur l'importance des manuscrits *M* (B. N. fr. 2163), *N* (B. N. fr. 25532), *S* (B. N. n. a. fr. 24541) et *R* (Leningrad), ce dernier ayant d'ailleurs pour l'instant disparu et n'étant pas en cause. Ce n'est donc pas sans un certain étonnement que l'on voit M. Koenig choisir comme base de son texte le manuscrit *L* (B. N. fr. 22928, xive siècle) et négliger en particulier les manuscrits *M* et *N*, à qui il ne fait même pas l'honneur de les mentionner, p. xlvi, parmi les bonnes copies de Gautier. L'avenir, je veux dire le progrès de l'édition, nous montrera si le choix de M. Koenig était bon, quand nous serons à même de comparer son texte avec les éditions qui ont été établies d'après d'autres modèles. Voici cependant ce que l'on peut dire dès maintenant. C'est une erreur de croire

(p. XLVII) que la correction grammaticale d'un manuscrit du XIVe siècle « ne reflète certainement pas la langue du copiste » et que cette correction est une preuve de la fidélité à l'égard d'un modèle plus ancien. Il est bien connu que le début du XIVe siècle a mis en circulation des copies de textes français où la correction grammaticale est particulièrement soignée et qu'il y a eu à cette époque dans certains ateliers un effort de « purisme » très marqué. Un bel exemple du fait nous est fourni entre autres par la recension *B* (manuscrits de Londres et La Vallière) du cycle de Guillaume d'Orange, qui s'oppose nettement sur ce point à la recension *A*, pourtant plus ancienne et d'ailleurs modèle elle-même de la recension *B*. L'analyse rapide de la langue de *L* (p. XLVIII-L) ne confirme certainement pas non plus l'assertion de M. Koenig, que cette langue serait proche de celle de Gautier ; des traits comme la diphtongaison des *e* ouverts entravés, le maintien, sporadique il est vrai, de *w* initial, la présence occasionnelle du *i* dit *i* parasite nous invitent à voir dans le parler de *L* un parler à rejeter nettement au Nord et à l'Est de Soissons. On ne relève pas, de plus, sans inquiétude, au cours de la même analyse, l'affirmation que des rimes du type *peür/seür* attestent, chez Gautier, le passage à *ü* du *o*, dans le suffixe latin *-orem* (on sait que l'ancien français *peür*, de même que l'it. *paura*, est une forme aberrante mal expliquée) ou que *runge* est un exemple du passage de *o* à *u*. — Les textes de ce premier volume sont donnés avec la totalité des variantes de la trentaine de manuscrits qu'a consultés M. Koenig ; mais il ne s'agit là que d'un échantillon, qui pourra, le cas échéant, servir de contrôle ; pour le reste de l'œuvre, M. K. se contentera des variantes d'une dizaine de manuscrits, ce qui est largement suffisant. La méthode d'édition suivie par M. Koenig est une méthode éclectique, qui n'est pas sans danger, et qui consiste à corriger son manuscrit de base, chaque fois que la majorité des bons témoins s'oppose à lui, à moins que d'autres raisons (de critique verbale, sans doute, mais ce détail n'est pas précisé) invitent, soit à conserver le texte de *L* en face de la masse aberrante, soit, au contraire, à le corriger même en l'absence d'une forte tradition opposée, méthode, ou plutôt procédé qui n'est peut-être pas à rejeter a priori, mais qui naturellement ne vaut que par la discrétion ou l'habileté de la mise en œuvre. Ce procédé me semble exiger, par contre, que l'éditeur signale d'une façon évidente les points où il modifie son texte (en relevant à part, par exemple, les variantes de son manuscrit de base) et qu'il indique même, dans les cas les plus difficiles, ne serait-ce que d'un mot, les raisons de son intervention. On peut, en tout cas, lire, si je puis dire, en partie double le texte du premier prologue, dont M. Långfors nous a déjà donné une édition d'après l'excellente version de *R*. Or on est bien obligé de constater, si j'ai bien compté, que sur ces 330 vers M. Koenig a été obligé de modifier son texte vingt fois, ce qui est beaucoup, le manuscrit de Leningrad n'exigeant certainement pas un nombre

aussi considérable de retouches ; encore le texte de M. Koenig offre-t-il aux vers 179-180 une leçon certainement fautive (cf. ma note sur les dérivés de *souz*, dans le *Recueil... Clovis Brunel*, II, p. 120-122) et, au vers 254, une leçon isolée que, selon sa pratique, M. Koenig aurait dû corriger. Ceci dit, il convient d'ajouter qu'en fait le texte de *L* paraît bon dans l'ensemble et que l'édition de M. Koenig m'a paru faite avec soin. Peut-être seulement vaudrait-il mieux imprimer *puis que*, *pres que* en deux mots ; au vers 148 du *Prologue*, *l'a desamort* me paraît impossible, *desamort* ne pouvant être que le présent de *desamordre*, donc *la desamort*, comme avait d'ailleurs imprimé M. Långfors ; à 1814 de *Théophile*, *Mazelaine* est une forme fréquente qu'il n'y avait pas intérêt à corriger ; 1868 *crestervelle* est suspect ; à 2024 *la grant loier* doit être une faute d'impression qui ne tire pas à conséquence, mais qui est laide ; à 773, je lirais plutôt *costé*. Enfin la graphie *fannoié* (à côté de *faunoié*), conservée à 408, 802, 867, 1592, 2036, est-elle bien assurée ? — Félix Lecoy.

La neuf joies Nostre Dame, a poem attributed to Rutebeuf, edited by Tauno F. Mustanoja, Helsinki, 1952, in-8°, 90 pages [*Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B, 73, 4]. — Bonne édition de ce poème, dont on connaissait quinze manuscrits (cf. Långfors, *Incipit*, p. 346), auxquels M. Mustanoja a eu la bonne fortune d'ajouter trois copies anglo-normandes, jusqu'ici non signalées et découvertes par lui à Londres et à Cambridge. L'intérêt du texte est assez mince ; il offre cependant l'avantage de présenter, en série, les symboles les plus courants par lesquels le moyen âge s'est plu à désigner la Vierge. L'éditeur donne, de ces symboles, un commentaire rapide et peu systématique, mais suffisant et dont les éléments sont faciles à retrouver grâce à un index final. C'est également une question de savoir si l'attribution de l'œuvre à Rutebeuf (attribution qui est de Jubinal) est légitime ou doit être rejetée ; il est piquant de constater qu'en dépit de l'abondance des copies, la critique textuelle est incapable de décider avec certitude si telle rime ou tel mot (aux vers 53, 85, 95), dont la présence exclurait à coup sûr le nom de Rutebeuf, sont authentiques ou non. M. Mustanoja donne cependant d'excellentes raisons de penser que l'attribution à Rutebeuf est erronée. — F. Lecoy.

Constant du Hamel, fabliau, édition critique avec commentaire et glossaire par C. Rostaing, Gap, 1953, in-8°, 167 pages. Publications des Annales de la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence, I — Le fabliau de *Constant du Hamel* étant conservé par nos quatre recueils anciens les plus célèbres (B. N. fr. 837, 1553, 19152 et Berne), M. Rostaing s'est trouvé placé devant la tâche difficile, pour ne pas dire impossible, de classer ses manuscrits. Il a reconnu sans peine la parenté, déjà souvent signalée, quoique assez lâche, du 19152 et de la copie de Berne, le caractère aberrant du

1553 et la relative correction, sans doute secondaire, du 837; et il a de plus pensé que la recension du 837 avait été établie à partir d'une copie qui était apparentée au modèle du 19152 et du manuscrit de Berne; toutefois, comme il ne cite pas de faute certaine commune au 837, au 19152 et à Berne, cette affirmation est sujette à caution. Le texte imprimé est celui du 837; il est donc pratiquement identique à celui de Montaiglon et Raynaud; le bas des pages est occupé par une masse de variantes difficilement utilisables, puisqu'elles se rapportent trop souvent à une recension différente de la recension imprimée, et, dans ces conditions, le fabliau n'étant pas long, on en vient à se demander s'il n'aurait pas mieux valu publier tout au long la version du 19152 avec les variantes de Berne, et, peut-être même, le texte du 1553, ce qui n'aurait pas demandé beaucoup plus de place que l'enregistrement de la totalité des variantes. M. Rostaing ne consacre que trois pages quelque peu insuffisantes et sans grande originalité à l'histoire du thème. Il s'en tient, en particulier, à l'opinion de Bédier, *Fabliaux*, p. 147 et 454-457, sur les rapports des versions occidentales avec les versions orientales possibles, et je ne dis pas qu'il ait tort. Toutefois, Bédier ne connaissait, en fait de version orientale, que le texte dit tunisien des *Mille et une nuits*, qui n'est sans doute pas antérieur au XVIe siècle; or, on ne voit pas, dans l'exposé de M. Rostaing, que l'histoire d'Upakoçâ, signalée par P. Toldo, *Romania*, XXXII (1903), 557 ss., date du XIe siècle et qu'elle est donc notablement plus ancienne que le texte français. D'ailleurs, l'histoire d'Upakoçâ figure aussi (ce qui semble avoir échappé à P. Toldo) dans le fameux *Kathâsaritsagarâ* de Somadeva (éd. Tawney, I, p. 17-20), recueil dont on sait que les éléments traditionnels remontent parfois très haut. Peut-être aurait-il valu la peine également de signaler une autre version arabe du thème que l'on peut lire dans les *Mille et une nuits* de Mardrus, XII, 237 ss. et à propos de laquelle on pourra consulter Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, VIII, Syntipas, no 18. Le texte du fabliau est suivi de notes abondantes, mais que leur caractère extrêmement élémentaire rend peu utiles, et d'un glossaire qui vise à être complet, mais où l'on relève beaucoup d'à-peu-près et de traductions vagues. Les fautes d'impression sont assez nombreuses; lire au vers 24 *amor*, 132 *cest*, 185 *cest*; 256 *en serez*; 484 *oiez*; 712 *tout*; 814 *tout*. On lira également ou on corrigera : 194 virgule à la fin; 209 *issiez vous ent* sans virgule; 211 *congié*, présent régulier de *congeer* (la note de la page 117 est erronée, *congeer*, dénominal du subst. *congié* se conjugue comme *veer*, et non comme *proier* ou *otroier*; quant à *blandi* du vers 669, c'est une forme de *blandir* et n'a donc rien à voir ici); 217 *qu'il* avec le manuscrit, et non *qui*; 363 pas de ponctuation à la fin vaudrait sans doute mieux; 533 pas de virgule après *que*, erreur du Montaiglon qu'il valait mieux ne pas reproduire; point ou deux points à la fin du vers; 586 *n'en* malgré la note; 831 *chaut pas* de *D* est très clair, l'expression,

fréquente, signifie « sur-le-champ » ; 894 je ne comprends pas la négation ajoutée *n'i*, le texte des manuscrits est excellent. En ce qui concerne les notes, on remarquera que les vers 49-50 sont mal commentés : il n'y a pas « parenthèse », c'est-à-dire suspension de la construction, mais deux hypothétiques engagées l'une dans l'autre, construction fréquente dans l'ancienne langue. L'interprétation du vers 94 est légèrement inexacte ; le proverbe *grant chose a en faire l'estuet* signifie « on ne peut échapper à la nécessité ». Le *praing* du vers 379 vient évidemment de *prendre*, et non de *praindre*, *priembre* ; d'ailleurs l'exemple de Beaumanoir, cité par Godefroy et invoqué à titre de preuve, est mal interprété par Godefroy, la forme en cause *prains* étant le latin *praegnans*. Au vers 385 je ne crois pas que *en maison* soit particulièrement picard, cf. C. Fahlin, *Étude sur l'emploi des prépositions en, à, dans, au sens local*, Uppsal, 1942, p. 39. Pour le lexique, nous signalerons que *vile* signifie « village » et non « ville » ; *prison* « prisonnier » ou « garde que l'on exerce sur les prisonniers » et non « prison » ; *garçonnier* sans doute « sodomite » ici, et non « coureur de filles » ; *viande quaresmel* « nourriture permise en carême » et non « nourriture de mardi gras » (ce qui est juste le contraire) ; *a reclain* est un terme de chasse et se dit du faucon qui obéit à l'appel du chasseur ; *brisier* à 285 signifie « pénétrer par effraction » ; *bersant* et *berçant* ne doivent pas être confondus ; *soi desnaturer* 533 « agir contrairement à sa nature », et ici « à sa naissance » (Galestrot est parente du prévôt) ; *ne pas s'asseürer* est constant en ancien français avec le sens de « se hâter ». — Félix Lecoy.

L'Estoire de Griseldis, edited by Barbara M. Craig, Lawrence, 1954, in-8°, 72 pages [University of Kansas Publications, Humanistic Studies 31] — M. Craig nous donne ici une édition du « mystère » de Griselidis, plus accessible et plus lisible que celle de Groeneveld (1888), plus correcte que celle de Mlle Glomeau (1923). Le texte est précédé d'une courte introduction où sont simplement reprises les vues de Mme Grace Frank, qui considère que la pièce est l'œuvre de Philippe de Mézières et que l'on peut faire confiance à l'explicit de l'unique manuscrit, qui la date de 1395. Mais il s'agit là évidemment de problèmes auxquels on ne peut guère apporter que des solutions de vraisemblance ou de présomption. Les quelques remarques consacrées à la langue soit de l'auteur soit du scribe sont très brèves, et n'autorisent certainement pas à conclure au caractère picard de l'original. Au reste, il s'en faut que toutes les rimes intéressantes aient été relevées (cf. par exemple, 913 et 1596, 1584, 1816). L'édition paraît correcte dans l'ensemble ; on y notera cependant une certaine incertitude dans l'emploi des accents, et il faut, par exemple, imprimer 1379 *fichié*, *effacié* ; 1417 *mengié* ; 1605 *courcié* ; 1698 *chargié* ; 1726 *baillié* ; 2032 *congié*, *songié* ; 2401 *changié*. Voici quelques remarques rapides de lecture : 121 *mut* ne saurait être ici une forme de *muer* ; 129 *qui* ; 220 *obice* est une

forme de *obicier* « objecter » ; 343 *amiez* est sans doute une faute pour *amez* ; 344 *ce dites* entre virgules ; 396 le mouvement de la phrase serait sans doute mieux rendu avec un point d'interrogation derrière *folz* ; 530 virgule à la fin ; 557 point à la fin ; 805 *non font* du manuscrit est excellent et n'a pas à être changé ; 953 virgule à la fin ; 966 pas de virgule à la fin, virgule après *seulement* à 967 ; 975 *qui* et non *qu'i* ; 988 *ses* de l'édition de 1550 est sans doute meilleur, avec un point à la fin de 986 et virgule à la fin de 987 ; 1007 *feroit* est excellent et n'a pas à être corrigé ; 1067 *sy* et non *s'y* ; 1176 *aioque* me reste obscur ainsi que *giffais* à 1178 ; 1285 l'auxiliaire *a* me paraît indispensable ; 1314 pas d'interrogation à la fin ; la traduction proposée en note fait contresens, *efforcié* signifiant « qui a pris des forces » ; 1628 pas de virgule après *dont* ; 1749 *sera* du manuscrit est possible, il faut donc le garder ; 1769 *cor* en un mot, équivalent de *car* ; 1808 *devenuz* de l'édition de 1550 paraît nécessaire ; 1950 *n'onc* ; 2206 *m'amen'ou* ; 2256 pas de point à la fin ; 2560 l'interrogation après *dont* et, peut-être, une autre après *mie* à 2561. — F. Lecoy.

Dora M. Bell, *Étude sur le* Songe du Vieil Pèlerin *de* Philippe de Mézières, Genève, 1955, in-8°, 208 pages. — Médiocre, mais utile et, somme toute, intéressante analyse du *Songe del vieil pelerin*, d'après le manuscrit B. N. fr. 22542. L'auteur, après un bref rappel de ce que nous savons sur la vie et l'activité de Philippe de Mézières, suit pas à pas le texte du *Songe*, en se limitant à quelques rares commentaires, trop souvent erronés d'ailleurs ou d'information insuffisante. Les citations de l'original sont fréquentes, mais en général trop courtes, et souvent incorrectes ou mal ponctuées ; les notes, peu nombreuses, il est vrai, sont gonflées d'une bibliographie la plupart du temps inutile ou spécieuse. Ce qui fait l'essentiel, l'intérêt et, sous certains aspects, la nouveauté ou l'originalité de l'effort de Philippe est mal dégagé, l'auteur professant une admiration vraiment dithyrambique pour tout ce qui est sorti de la plume du vieil pèlerin, même lorsqu'il s'agit des lieux communs les plus rebattus de la littérature morale du moyen âge. Toutefois, le travail paraît avoir été exécuté avec conscience ; il peut servir d'introduction à l'étude d'une œuvre très lourde par son ampleur, mais qui mériterait certainement qu'on lui consacrât une monographie vraiment critique. — F. Lecoy.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Novembre 1955.
Dépôt légal 4e trimestre 1955. — N° immatriculation : 21.502.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6722. — N° d'ordre chez l'éditeur : 303.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1955 en un tome, t. LXXVI, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France.. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

Pour paraître prochainement :

Table des manuscrits; Table des collaborateurs; Table des auteurs recensés.

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES

XLIX

IDA-MARIE FRANDON

AUTOUR DE « GERMINAL »

LA MINE ET LES MINEURS

In-8° de 128 pages..... 540 fr.

L

MARIO ROQUES

LE GRAAL DE CHRÉTIEN

ET

LA DEMOISELLE AU GRAAL

Grand in-8° de 30 pages, avec 4 planches hors texte..... 240 fr.

LI

LOUIS-FERNAND FLUTRE

LE PARLER PICARD

DE

MESNIL-MARTINSART (SOMME)

PHONÉTIQUE. MORPHOLOGIE. SYNTAXE. VOCABULAIRE.

Grand in-8° de 255 pages..... 1 500 fr.